

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019 - TABLEAU DE SYNTHESE**

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>Division organique 01. Parlement de Wallonie.</i>		
Programme 01.00	Dotation au Parlement de Wallonie.	57 517	57 517
Programme 01.01	Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.	1 576	1 576
	<i>Totaux pour la division organique 01.</i>	59 093	59 093
	<i>Division organique 02. Dépenses de cabinet</i>		
	<i>Ministre-Président de la Wallonie</i>		
Programme 02.01	Subsistance	3 937	3 937
	<i>Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Egalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative</i>		
Programme 02.02	Subsistance	2 686	2 686
	<i>Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation</i>		
Programme 02.03	Subsistance	3 689	3 689
	<i>Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings</i>		
Programme 02.04	Subsistance	3 210	3 210
	<i>Ministre du Budget, des Finances, de l'Energie, du Climat et des Aéroports</i>		
Programme 02.05	Subsistance	2 455	2 455
	<i>Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine</i>		
Programme 02.06	Subsistance	2 416	2 416
	<i>Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives</i>		
Programme 02.07	Subsistance	2 455	2 455
	<i>Totaux pour la division organique 02.</i>	20 848	20 848
	<i>Division organique 09. Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.</i>		
Programme 09.01	Conseil économique et social de Wallonie.	5 990	5 990
Programme 09.02	Service social.	5 484	5 484
Programme 09.03	Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	3 761	3 761
Programme 09.04	e-Wallonie-Bruxelles-Simplification	6 412	5 954
Programme 09.06	Secrétariat du Gouvernement wallon	690	690
Programme 09.07	Collaborateurs des Ministres sortis de charge	1 036	1 036
Programme 09.08	Commissariat général au Tourisme	58 807	59 562
Programme 09.09	Relations extérieures	23 161	23 161
Programme 09.10	Commerce extérieur et investisseurs étrangers	67 846	67 846
Programme 09.11	Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	5 670	5 670
	<i>Totaux pour la division organique 09.</i>	178 857	179 154
	<i>Division organique 10. Secrétariat général</i>		
Programme 10.01	Fonctionnel	68 741	39 182
Programme 10.02	Secrétariat général	866	887

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019 - TABLEAU DE  
SYNTHESE**

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 10.03	Service de la Présidence et Chancellerie.	12 511	12 571
	<i>Fonds budgétaire en matière de Loterie</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	7 550	9 047
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	4 085	4 085
	<i>Disponible pour l'année</i>	11 635	13 132
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	4 085	4 085
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	7 550	9 047
Programme 10.04	Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels	427	427
Programme 10.05	Audits	569	502
Programme 10.06	Communication, archives et documentation	1 780	1 780
Programme 10.07	Géomatique	2 843	4 191
Programme 10.08	Plan Wallon d'Investissements	160 000	110 000
	<b>Totaux pour la division organique 10.</b>	<b>247 737</b>	<b>169 540</b>
	<b>Division organique 11.</b>		
	<b>Personnel et affaires générales</b>		
Programme 11.02	Gestion du personnel	67 449	67 449
Programme 11.04	Ressources Humaines, Sélection, Formation, Fonction publique	5 317	5 726
Programme 11.06	Affaires juridiques	43	47
	<b>Totaux pour la division organique 11.</b>	<b>72 809</b>	<b>73 222</b>
	<b>Division organique 12.</b>		
	<b>Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication</b>		
Programme 12.01	Fonctionnel	46 978	55 544
Programme 12.02	Budget-Comptabilité-Trésorerie	4 527	4 305
Programme 12.05	Gestion du Trésor	373	473
Programme 12.07	Dettes et garanties	1 234 082	1 234 082
Programme 12.09	Finance et Comptabilité	2 112	2 101
Programme 12.11	Fiscalité	1 678	1 678
Programme 12.21	Gestion informatique du Service Public de Wallonie	34 441	38 071
Programme 12.22	Equipement et fournitures.	13 074	11 918
Programme 12.23	Gestion immobilière et bâtiments.	36 711	36 736
Programme 12.31	Implantation immobilière.	15 697	16 635
	<i>Fonds budgétaire: Fonds de gestion énergétique immobilière</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	72	72
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0
	<i>Disponible pour l'année</i>	72	72
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	72	72
	<b>Totaux pour la division organique 12.</b>	<b>1 389 673</b>	<b>1 401 543</b>
	<b>Division organique 13.</b>		
	<b>Routes et bâtiments</b>		
Programme 13.01	Fonctionnel	96 025	96 025

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019 - TABLEAU DE SYNTHESE**

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux		
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
Programme 13.02	Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau	355 220	282 510	
	<i>Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	9 712	9 712	
	<i>Disponibilité pour l'année</i>	9 712	9 712	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	5 000	5 000	
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	4 712	4 712	
	<i>Fonds budgétaire : Fonds des études techniques</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	5 049	7 581	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	2 400	2 400	
	<i>Disponibilité pour l'année</i>	7 449	9 981	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1 163	1 163	
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	6 286	8 818	
<i>Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier</i>				
<i>Solde au 1er janvier</i>	13 194	28 289		
<i>Recettes de l'année en cours</i>	15 469	15 469		
<i>Disponibilité pour l'année</i>	28 663	43 758		
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	4 469	4 469		
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	24 194	39 289		
Programme 13.11	Infrastructures sportives.	51 924	52 581	
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	800	800	
	<i>Disponibilité pour l'année</i>	800	800	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	800	800		
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0		
Programme 13.12	Travaux subsidiés	82 123	82 181	
	<b>Totaux pour la division organique 13.</b>	585 292	513 297	
<b>Division organique 14.</b>				
<b>Mobilité et voies hydrauliques</b>				
Programme 14.01	Fonctionnel	84 606	84 788	
Programme 14.02	Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière	29 264	31 098	
	<i>Fonds budgétaire : Fonds de la sécurité routière</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	3 169	8 310	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	23 770	23 770	
	<i>Disponibilité pour l'année</i>	26 939	32 080	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	17 770	17 770	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	9 169	14 310		
Programme 14.03	Transport urbain, interurbain et scolaire	564 562	564 984	
Programme 14.04	Aéroports et aérodromes régionaux.	87 375	87 305	
Programme 14.11	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau	147 380	160 500	
	<i>Fonds budgétaire : Fonds du trafic fluvial</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	676	2 867	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	900	900	
	<i>Disponibilité pour l'année</i>	1 576	3 767	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	900	900	
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	676	2 867	
	<b>Totaux pour la division organique 14.</b>	913 187	928 675	
<b>Division organique 15.</b>				
<b>Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>				
Programme 15.01	Fonctionnel	129 295	129 295	
Programme 15.02	Coordination des politiques agricole et environnementale	9 765	13 956	

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019 - TABLEAU DE  
SYNTHESE**

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux		
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
Programme 15.03	Développement et Etude du milieu	81 682	81 985	
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	1 995	2 506	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	785	785	
	<i>Disponible pour l'année</i>	2 780	3 291	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	785	785	
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	1 995	2 506	
Programme 15.05	(Nouveau) Bien-être animal	2 261	2 261	
	<i>(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds budgétaire du bien-être animal</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	682	702	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	1 011	1 011	
	<i>Disponible pour l'année</i>	1 693	1 713	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1 011	1 011	
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	682	702	
Programme 15.04	Aides à l'Agriculture	83 973	76 362	
	<i>Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C.</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	546	553	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	157	157	
	<i>Disponible pour l'année</i>	703	710	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	157	157	
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	546	553	
Programme 15.11	Nature, Forêt, Chasse-pêche	26 956	27 715	
	<i>Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	1 300	1 300	
	<i>Disponible pour l'année</i>	1 300	1 300	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1 300	1 300	
		<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0
	<i>Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de protection de la biodiversité</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	1 500	1 500	
	<i>Disponible pour l'année</i>	1 500	1 500	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1 500	1 500	
		<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	2 676	2 693	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	170	170	
	<i>Disponible pour l'année</i>	2 846	2 863	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	170	170	
		<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	2 676	2 693
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	848	848	
<i>Recettes de l'année en cours</i>	79	79		
<i>Disponible pour l'année</i>	927	927		
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	79	79		
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	848	848	
<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr</i>				
<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0		
<i>Recettes de l'année en cours</i>	165	165		
<i>Disponible pour l'année</i>	165	165		
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	165	165		
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0	
Programme 15.12	Espace rural et naturel	40 185	43 805	
	<i>Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	4 556	4 571	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	3 644	3 644	
	<i>Disponible pour l'année</i>	8 200	8 215	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	3 644	3 644	
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	4 556	4 571	

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019 - TABLEAU DE SYNTHESE**

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<b>Programme 15.13</b>	Prévention et Protection : Air, Eau, Sol	176 618	181 900
	<i>Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	152 850	152 850
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	108 264	108 264
	<i>Disponible pour l'année</i>	261 114	261 114
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	99 264	99 264
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	161 850	161 850
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	143 370	177 401
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	67 766	67 766
	<i>Disponible pour l'année</i>	211 136	245 167
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	31 766	36 766
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	179 370	208 401
	<i>Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	620	620
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	500	500
	<i>Disponible pour l'année</i>	1 120	1 120
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	500	500
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	620	620
<b>Programme 15.14</b>	Police et contrôle	1 357	1 362
<b>Programme 15.15</b>	Politique des déchets-ressources	45 793	45 757
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	62 986	68 332
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	38 110	38 110
	<i>Disponible pour l'année</i>	101 096	106 442
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	28 327	28 327
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	72 769	78 115
	<b>Totaux pour la division organique 15.</b>	<b>597 885</b>	<b>604 398</b>
	<b>Division organique 16.</b>		
	<b>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</b>		
<b>Programme 16.01</b>	Fonctionnel	56 384	56 398
<b>Programme 16.02</b>	Aménagement du territoire et urbanisme.	19 999	20 515
<b>Programme 16.03</b>	Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la Ville et sites d'activité économique désaffectés.	72 922	76 525
	<i>Fonds budgétaire: Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	7 372	7 372
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	5 028	5 028
	<i>Disponible pour l'année</i>	12 400	12 400
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	228	228
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	12 172	12 172
	<i>Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial)</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	2 166	2 195
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	100	100
	<i>Disponible pour l'année</i>	2 266	2 295
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	100	100
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	2 166	2 195
<b>Programme 16.11</b>	Logement : secteur privé.	191 510	191 536
<b>Programme 16.12</b>	Logement : secteur public.	175 611	182 235
	<i>Fonds budgétaire : Fonds régional pour le relogement</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	59	59
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	75	75
	<i>Disponible pour l'année</i>	134	134
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	75	75
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	59	59
<b>Programme 16.21</b>	Monuments, sites et fouilles.	42 121	42 341

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019 - TABLEAU DE SYNTHESE

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 16.31	Energie.	93 486	88 025
	<i>Fonds budgétaire: Fonds Energie</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	12 976	27 630
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	13 500	13 500
	<i>Disponible pour l'année</i>	26 476	41 130
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	8 080	7 830
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	18 396	33 300
Programme 16.41	Première Alliance Emploi - Environnement.	116 013	130 987
	<i>Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV- Mesure IV.1.2</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	63 333	63 333
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	38 646	38 646
	<i>Disponible pour l'année</i>	101 979	101 979
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	35 646	35 646
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	66 333	66 333
Programme 16.42	Développement durable	6 169	5 970
	<b>Totaux pour la division organique 16.</b>	<b>774 215</b>	<b>794 532</b>
	<b>Division organique 17.</b>		
	<b>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</b>		
Programme 17.01	Fonctionnel	19 963	19 096
Programme 17.02	Affaires intérieures	1 770 790	1 761 207
Programme 17.11	Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire	13 371	13 371
Programme 17.12	Dotations diverses aux politiques de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles	4 925 828	4 892 648
Programme 17.13	Action sociale.	198 341	197 381
Programme 17.14	Crèches et petite enfance	6 288	5 882
	<b>Totaux pour la division organique 17.</b>	<b>6 934 581</b>	<b>6 889 585</b>
	<b>Division organique 18.</b>		
	<b>Entreprises, emploi et recherche</b>		
Programme 18.01	Fonctionnel	33 955	33 863
Programme 18.02	Expansion économique.	62 848	53 319
	<i>Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	102	102
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0
	<i>Disponible pour l'année</i>	102	102
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	102	102
Programme 18.03	Restructuration et développement.	172 130	172 130
Programme 18.04	Zonings.	52 604	53 564
Programme 18.05	Politique économique, réseaux d'entreprises, coopération et encadrement.	25 342	21 674
Programme 18.06	P.M.E. et Classes moyennes.	128 216	114 982
Programme 18.11	Promotion de l'Emploi.	46 479	46 161
Programme 18.12	Forem.	406 063	406 063
	<i>Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	0
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0
Programme 18.13	Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.	704 303	704 303
Programme 18.15	Economie sociale	21 427	21 215

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019 - TABLEAU DE SYNTHESE**

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 18.16	Contrôle disponibilité chômeurs - FOREM	21 288	21 288
Programme 18.17	Titres services - FOREM	443 997	443 997
Programme 18.18	Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles - FOREM	572 719	572 719
Programme 18.19	Emplois de proximité	39 458	39 299
Programme 18.21	Formation professionnelle	17 240	19 704
Programme 18.22	Forem - Formation.	263 551	264 566
Programme 18.23	Formation agricole.	3 600	2 400
Programme 18.24	IFAPME	60 329	60 329
Programme 18.25	Politiques croisées dans le cadre de la formation	32 015	30 647
Programme 18.31	(Modifié) Soutien, promotion, diffusion et valorisation de la Recherche	241 518	212 955
Programme 18.32	(Modifié) Innovation - Créativité - Numérique	19 325	18 057
Programme 18.33	Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.	0	0
Programme 18.34	Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation	17 000	17 000
	<i>Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	56 899	90 924
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	25 000	25 000
	<i>Disponible pour l'année</i>	81 899	115 924
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	17 000	17 000
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	64 899	98 924
	<b>Totaux pour la division organique 18.</b>	<b>3 385 407</b>	<b>3 330 235</b>
	<b>Division organique 19.</b>		
	<i>Fiscalité</i>		
Programme 19.01	Fonctionnel	21 510	21 510
Programme 19.02	Fiscalité	21 741	10 496
	<b>Totaux pour la division organique 19.</b>	<b>43 251</b>	<b>32 006</b>
	<b>Division organique 34.</b>		
	<i>Provisions interdépartementales pour la programmation 20014-2020 des cofinancements européens</i>		
Programme 34.01	Cofinancements européens 2014 - 2020	39 765	87 646
	<b>Totaux pour la division organique 34.</b>	<b>39 765</b>	<b>87 646</b>
	<b>TOTAUX GENERAUX.</b>	<b>15 242 600</b>	<b>15 083 774</b>
	<i>Dont fonds budgétaires :</i>	<i>263 984</i>	<i>268 734</i>
	<i>Solde au 1er janvier</i>	<i>543 746</i>	<i>658 857</i>
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	<i>362 936</i>	<i>362 936</i>
	<i>Disponible pour l'année</i>	<i>906 682</i>	<i>1 021 793</i>
	<i>Dépenses à charge des Fonds</i>	<i>263 984</i>	<i>268 734</i>
	<i>Solde au 31 décembre</i>	<i>642 698</i>	<i>753 059</i>
	<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>		

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>l = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				<i>Division organique 01.</i>		
				<i>Parlement de Wallonie.</i>		
				<i>Programme 01.00.</i>		
				<i>Dotation au Parlement de Wallonie.</i>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	01	01	00	00 Dotation au Parlement de Wallonie	57 517	57 517
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	57 517	57 517
				<b>Totaux pour le programme 01.00.</b>	57 517	57 517
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<i>Programme 01.01.</i>		
				<i>Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.</i>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	01	01	00	01 Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du Médiateur	1 576	1 576
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 576	1 576
				<b>Totaux pour le programme 01.01.</b>	1 576	1 576
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<i>Totaux pour la division organique 01.</i>	59 093	59 093
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<i>Division organique 02.</i>		
				<i>Dépenses de cabinet</i>		
				<i>Programme 02.01.</i>		
				<i>Substance.</i>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	11	02	00	01 Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2017-2019	108	108
WB	11	03	40	01 Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2017-2019	2 985	2 985
WB	11	04	40	01 Indemnités généralement quelconques au personnel 2017-2019	185	185
WB	12	06	00	01 Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les	7	7
WB	12	21	00	01 Frais de fonctionnement du cabinet 2017-2019	555	555
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 840	3 840



## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux			
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	sec	ord.	sec					
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
WB	74	03	00	01	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
					Dépenses patrimoniales du cabinet 2017-2019	97	97	
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	97	97	
					<b>Totaux pour le programme 02.01.</b>	3 937	3 937	
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
					<b>Programme 02.02.</b>			
					<b>Subsistance.</b>			
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
AG	11	02	00	02	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2017-2019	109	109	
AG	11	04	40	02	Traitement et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2017-2019	2 158	2 158	
AG	11	06	40	02	Indemnités généralement quelconques au personnel 2017-2019	75	75	
AG	12	07	00	02	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2017-2019	7	7	
AG	12	21	00	02	Frais de fonctionnement du cabinet 2017-2019	290	290	
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2 639	2 639	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
AG	74	03	00	02	Dépenses patrimoniales du cabinet 2017-2019	47	47	
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	47	47	
					<b>Totaux pour le programme 02.02.</b>	2 686	2 686	
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
<b>Programme 02.03.</b>								
<b>Subsistance.</b>								
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
JE	11	02	00	03	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2017-2019	108	108	
JE	11	04	40	03	Traitement et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2017-2019	2 681	2 681	
JE	11	06	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel 2017-2019	143	143	
JE	12	07	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2017-2019	7	7	
JE	12	21	00	03	Frais de fonctionnement du cabinet 2017-2019	607	607	
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 546	3 546	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
JE	74	03	00	03	Dépenses patrimoniales du cabinet 2017-2019	143	143	
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	143	143	
					<b>Totaux pour le programme 02.03.</b>	3 689	3 689	
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<b>Programme 02.04.</b> <b>Subsistance.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
CD	11	02	11	04	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	108	108
CD	11	04	11	04	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2017-2019	2 250	2 250
CD	11	08	40	04	Indemnités généralement quelconques au personnel 2017-2019	135	135
CD	12	07	11	04	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2017-2019	7	7
CD	12	21	11	04	Frais de fonctionnement du cabinet 2017-2019	585	585
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						3 085	3 085
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
CD	74	03	22	04	Dépenses patrimoniales du cabinet 2017-2019	125	125
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						125	125
<b>Totaux pour le programme 02.04.</b>						3 210	3 210
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 02.05.</b> <b>Subsistance.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
CR	11	02	00	05	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2017-2019	108	108
CR	11	04	40	05	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2017-2019	2 000	2 000
CR	11	06	40	05	Indemnités généralement quelconques au personnel 2017-2019	130	130
CR	12	07	00	05	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2017-2019	7	7
CR	12	21	00	05	Frais de fonctionnement du cabinet 2017-2019	160	160
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						2 405	2 405
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
CR	74	03	00	05	Dépenses patrimoniales du cabinet 2017-2019	50	50
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						50	50
<b>Totaux pour le programme 02.05.</b>						2 455	2 455
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 02.06.</b> <b>Subsistance.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
RC	11	02	00	06	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2017-2019	108	108
RC	11	03	40	06	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2017-2019	1 866	1 866
RC	11	04	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel 2017-2019	95	95
RC	12	07	00	06	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2017-2019	7	7
RC	12	21	00	06	Frais de fonctionnement du cabinet 2017-2019	300	300
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						2 376	2 376

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
RC	74	03	00	06	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
					Dépenses patrimoniales du cabinet 2017-2019	40	40
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	40	40
					<b>Totaux pour le programme 02.06.</b>	2 416	2 416
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 02.07.</b>		
					<b>Subsistance.</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB	11	02	00	07	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2017-2019	111	111
DB	11	03	40	07	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2017-2019	2 096	2 096
DB	11	04	40	07	Indemnités généralement quelconques au personnel 2017-2019	85	85
DB	12	07	00	07	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2017-2019	7	7
DB	12	21	00	07	Frais de fonctionnement du cabinet 2017-2019	150	150
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2 449	2 449
DB	74	03	00	07	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
					Dépenses patrimoniales du cabinet 2017-2019	6	6
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	6	6
					<b>Totaux pour le programme 02.07.</b>	2 455	2 455
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<i>Totaux pour la division organique 02.</i>	20 848	20 848
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—					
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—					

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>			
				<b>Division organique 09.</b>			
				<i>Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.</i>			
				<b>Programme 09.01.</b>			
				<b>Conseil économique et social de Wallonie.</b>			
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
WB	41	01	40	01	Dotation au Conseil économique et social de wallonie	5 420	5 420
WB	41	02	40	01	Dotation complémentaire aux organisations membres du bureau du CESW	470	470
AG	41	03	40	01	Dotation complémentaire au CESW destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes "CAW"	100	100
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5 990	5 990
					<b>Totaux pour le programme 09.01.</b>	5 990	5 990
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 09.02.</b>		
					<b>Service social.</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
AG	33	01	00	02	Subvention en matière de Service social	5 484	5 484
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5 484	5 484
					<b>Totaux pour le programme 09.02.</b>	5 484	5 484
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 09.03.</b>		
					<b>Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	01	01	00	03	Charges d'entretien	483	483
WB	11	01	20	03	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des Ministres membres du	40	40
WB	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel	1 216	1 216
WB	11	03	11	03	Charges liées à la fin du Gouvernement - AFD	805	805
WB	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	57	57
WB	12	04	40	03	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	71	71
WB	12	05	40	03	Cotisation au MEDEX et à l'asbl Service public de Médecine du travail des Communautés française et germanophone	35	35
WB	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, remboursements et indemnités dus à la Division de la gestion immobilière, impôts grevant les bâtiments occupés par les Cabinets ministériels et le SePAC	502	502
WB	12	07	00	03	Frais d'études et consultations juridiques	41	41
WB	12	08	00	03	Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets	40	40
WB	12	09	11	03	Frais de fonctionnement lié au siège du Gouvernement wallon	184	184

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
WB	12	10	00	03	Frais d'assurance divers	200	200
WB	12	19	11	03	Frais de fonctionnement	52	52
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 726	3 726
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
WB	74	01	00	03	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique	35	35
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	35	35
					<b>Totaux pour le programme 09.03.</b>	3 761	3 761
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
<b>Programme 09.04.</b>							
<b>e-Wallonie-Bruxelles-Simplification</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
AG	11	11	00	04	Rémunérations des agents de la cellule eWBS	2 806	2 806
AG	12	01	00	04	Moyens complémentaires liés à la mise en œuvre des priorités de simplification	214	214
AG	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	1 093	810
AG	12	05	11	04	(Modifié) Projet BCED et partage des données	1 007	1 055
AG	12	07	00	04	(Modifié) Etudes et prestations de services	223	0
AG	33	01	00	04	(Modifié) Subventions aux institutions et associations privées relatives à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	150	150
AG	43	01	22	04	(Modifié) Subventions relatives à la mise en œuvre des priorités de simplification	85	85
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5 578	5 120
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
AG	74	05	00	04	(Modifié) Développement d'applications	819	819
AG	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	15	15
AG	74	07	00	04	(Modifié) Développement d'applications	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	834	834
					<b>Totaux pour le programme 09.04.</b>	6 412	5 954
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
<b>Programme 09.06.</b>							
<b>Secrétariat du Gouvernement wallon</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
WB	11	01	40	06	Charges liées à la fin de la législature	0	0
WB	11	03	00	06	Traitement et indemnités du personnel	480	480
WB	11	05	00	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	20	20
WB	12	08	11	06	Analyses juridiques dans le cadre des travaux du Gouvernement	70	70
WB	12	10	11	06	Frais de fonctionnement	90	90
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	660	660
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
WB	74	03	22	06	Dépenses patrimoniales	30	30
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	30	30
					<b>Totaux pour le programme 09.06.</b>	690	690
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>ni = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
				Programme 09.07 Collaborateurs des Ministres sortis de charge		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	11	01	00	07 Traitement et indemnités	1 001	1 001
WB	11	02	00	07 Indemnités généralement quelconques	35	35
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 036	1 036
				<b>Totaux pour le programme 09.07.</b>	1 036	1 036
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 09.08 Commissariat général au Tourisme		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
RC	41	06	00	08 Intervention régionale en faveur du CRAC	5 590	5 590
RC	41	09	40	08 Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement	53 217	53 217
RC	41	10	40	08 Subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre du PDR 2014-2020	0	0
RC	43	03	00	08 Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens (nouvelle programmation)	0	755
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	58 807	59 562
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
RC	61	04	00	08 Subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre des fonds structurels 2007-2013	0	0
RC	61	05	41	08 (Nouveau) Subvention au CGT dans le cadre du Plan wallon d'investissements	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	0
				<b>Totaux pour le programme 09.08.</b>	58 807	59 562
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 09.09 Relations extérieures		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	12	01	00	09 Achats de biens et services dans le cadre des Relations Internationales	0	0
WB	31	01	32	09 (Modifié) Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes privés - programmation 2014-2020	0	0
WB	41	01	00	09 Dotation à WBI	23 161	23 161
WB	41	04	00	09 Subvention à WBI dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens	0	0
WB	43	02	00	09 Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	0	0
WB	43	03	00	09 Actions de promotion des relations transfrontalières - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	0	0
WB	43	05	00	09 Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics - programmation 2014-2020 - cofinancement par le FEDER	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	23 161	23 161
				<b>Totaux pour le programme 09.09.</b>	23 161	23 161
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				<b>Programme 09.10</b>		
				<b>Commerce extérieur et investisseurs étrangers</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
JE	41	01	40	10 Dotation à l'AWEX	66 561	66 561
JE	41	03	40	10 Dotation à l'AWEX - commerce extérieur	0	0
JE	41	06	40	10 Subvention à l'AWEX - missions économiques spécifiques	905	905
JE	41	07	40	10 (Modifié) Actions de sensibilisation des jeunes professionnels aux métiers de l'international	0	0
JE	41	08	40	10 (Modifié) Stratégie de diversification sectorielle au travers des filières innovantes et des écosystèmes structurants	0	0
JE	41	09	40	10 (Modifié) Soutenir l'internationalisation des entreprises	0	0
JE	45	01	40	10 Subvention à l'Agence pour le Commerce Extérieur	380	380
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	<b>67 846</b>	<b>67 846</b>
				<b>Totaux pour le programme 09.10.</b>	<b>67 846</b>	<b>67 846</b>
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<b>Programme 09.11.</b>		
				<b>Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	41	01	30	11 Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	5 670	5 670
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	<b>5 670</b>	<b>5 670</b>
				<b>Totaux pour le programme 09.11.</b>	<b>5 670</b>	<b>5 670</b>
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<i>Totaux pour la division organique 09.</i>	<b>178 857</b>	<b>179 154</b>
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<i>Division organique 10</i>							
<i>Secrétariat général</i>							
<b>Programme 10.01.</b>							
<b>Fonctionnel</b>							
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>							
AG	01	01	00	01	Provision frais avocats	0	0
AG	01	03	00	01	Mise en place d'un observatoire des marchés publics au service du développement durable	30	30
AG	01	04	00	01	Provision recrutement (gouvernance, fiscalité, ressources humaines)	0	0
AG	01	05	00	01	Dépenses liées à la mise en place de maisons des citoyens	0	0
AG	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	35 507	35 507
AG	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	145	145
AG	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques	106	290
AG	12	03	11	01	(Nouveau) Dépenses liées à la mise en place du CIO	3 000	1 000
WB	12	04	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques	15	35
AG	12	06	11	01	Frais d'avocats	4	4
AG	12	07	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicule du Secrétariat général	131	131
DB	12	08	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	15	15
AG	32	01	00	01	(Modifié) Frais de condamnations judiciaires et transactions	4	4
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						38 957	37 161
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>							
AG	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	5	5
AG	74	02	00	01	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	983	1 120
WB	74	03	22	01	Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	112	62
AG	74	04	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules du Secrétariat général	114	114
DB	74	05	22	01	Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenance associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0
AG	74	06	00	01	Dépenses en lien avec la stratégie numérique - dématérialisation des marchés publics liées au plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.1	1 070	720
WB	74	07	22	01	Acquisitions de matériel et de logiciels dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques - programmation 2014 -2020 - cofinancement par le FEDER	0	0
AG	74	08	00	01	Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation du SIRH	27 500	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						29 784	2 021
<b>Totaux pour le programme 10.01.</b>						68 741	39 182
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>						—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 10.02.</b>							
<b>Secrétariat général</b>							
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>							
WB	12	01	00	02	Etudes, enquêtes et mise en œuvre des projets transversaux du contrat d'administration du Service Public de Wallonie et des projets du Secrétariat général, frais de fonctionnement de la Cellule PMO et de la Cellule des Stratégies transversales	250	250
WB	12	03	00	02	Etudes relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'autorité de certification et aux échanges d'expériences	23	23
WB	12	04	00	02	Dépenses relatives au fonctionnement de la Commission des Arts, aux frais d'études, de documentation, de publications et d'exposition, aux frais de valorisation des intégrations artistiques, aux jetons de présence et frais de parcours des membres de la Commission	50	50
WB	12	05	11	02	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du Centre régional de Crise	130	153
WB	33	01	00	02	Subventions et indemnités	294	294
WB	33	02	00	02	Subventions pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté	38	38



## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
WB	34	01	00	02	Dépenses relatives à la procédure de sélection des projets artistiques examinés par la Commission des arts (prix, défraiements) et subventions octroyées par la Commission	30	30
WB	43	01	22	02	Commission des arts - Subventions au secteur public	15	15
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	830	853
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	63	01	21	02	(Nouveau) Subventions en matière de situations de crise	—	—
WB	74	01	22	02	Frais d'équipement du Centre régional de Crise	21	19
WB	74	02	22	02	Frais d'équipement de l'autorité de Certification	5	5
WB	74	03	22	02	Frais d'équipement de la Commission des Arts	5	5
WB	74	05	22	02	Frais d'équipement de la Cellule des Stratégies transversales et de la Cellule PMO	5	5
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	36	34
					<b>Totaux pour le programme 10.02.</b>	866	887
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 10.03.</b>		
					<b>Service de la Présidence et Chancellerie.</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	01	01	00	03	Fonds budgétaire en matière de Loterie		
					Solde au 1er janvier	7 550	9 047
					Recettes de l'année en cours	4 085	4 085
					Disponibles pour l'année	11 635	13 132
					Dépenses à charge du Fonds	4 085	4 085
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	7 550	9 047
WB	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	304	304
WB	12	03	00	03	(Modifié) Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au développement et à la croissance de la Wallonie	482	482
WB	12	05	00	03	Etudes, relations publiques et prestations de services liés à l'identité et aux publications de la Wallonie	55	55
WB	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie	118	118
WB	12	12	00	03	Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats	14	14
WB	12	13	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de la Wallonie	112	112
WB	12	16	11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services afférentes à l'image de la Wallonie	253	253
WB	12	18	00	03	Etudes, conseils, services et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi des licences d'exportation d'armes	12	12
WB	12	20	11	03	(Nouveau) Service citoyen - Assurance des stagiaires	8	8
AG	12	21	11	03	Participation de la Wallonie à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse	0	0
WB	12	22	11	03	(Nouveau) Actions menées dans le cadre de la lutte contre le radicalisme violent	125	125
WB	31	01	22	03	Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	169	169
WB	33	01	00	03	Service citoyen - subside à l'ASBL Plateforme pour le Service Citoyen	1 751	1 751
WB	33	03	00	03	Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe)	460	460
WB	33	04	00	03	Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	58	58
WB	33	05	00	03	Subventions à l'Institut Jules Destrée	330	330
WB	33	10	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté pour l'opérationnalisation du Plan de lutte contre la pauvreté	224	224
WB	33	11	00	03	(Nouveau) Subventions, indemnités et soutien aux études et actions en matière de développement régional	543	570
WB	33	12	00	03	(Nouveau) Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	18	18
WB	33	13	00	03	(Nouveau) Subvention en faveur du Mouvement wallon pour la qualité	0	23
WB	33	14	00	03	(Nouveau) Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	250	250
WB	33	16	00	03	(Nouveau) Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	18	18
WB	33	17	00	03	(Nouveau) Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes - GRIP	150	150
WB	34	31	00	03	(Modifié) Service citoyen - indemnités des stagiaires	1 200	1 200

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
WB	43	03	22	03	Subventions en faveur des institutions publiques oeuvrant à la promotion de la Wallonie	150	150
WB	43	04	22	03	Subventions aux institutions publiques dans le cadre du plan d'action des commémorations du centenaire de la fin de la guerre 14-18	0	0
WB	43	05	22	03	(Nouveau) Subventions en faveur d'exercices locaux de prospectives	0	10
WB	45	01	21	03	Subvention à la Communauté germanophone	1 497	1 497
WB	45	02	24	03	Subvention à l'UCL dans le cadre de la plate-forme wallonne pour le GIEC	38	38
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						12 424	12 484
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
WB	01	02	00	03	Achats de biens meubles et travaux divers pour le Château de La Hulpe	30	30
WB	74	01	22	03	Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme (direction Identités et Publication)	42	42
WB	74	02	22	03	Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme	15	15
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						87	87
<b>Totaux pour le programme 10.03.</b>						12 511	12 571
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						4 085	4 085
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						7 550	9 047
<b>Programme 10.04. Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
WB	12	01	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi	200	200
WB	12	03	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FSE	0	0
WB	12	04	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - programmation 2014-2020 - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	0	0
WB	12	05	00	04	Frais relatifs à la mise en œuvre du plan de communication réglementaire - programmation 2014-2020 - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	0	0
WB	12	07	00	04	Participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	19	19
WB	45	01	23	04	Dotation à l'Agence Fonds social européen	0	0
WB	45	02	00	04	Dotation à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	203	203
WB	45	03	24	04	Subventions aux organismes publics - COFINANCEMENT PAR LE FSE	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						422	422
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
WB	74	01	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						5	5
<b>Totaux pour le programme 10.04.</b>						427	427
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 10.05. Audits</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
CR	11	01	00	05	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	93	93
CR	12	02	00	05	(Modifié) Frais de fonctionnement du Département d'Audit	187	187
CR	12	03	00	05	(Modifié) Frais de fonctionnement du Service Commun d'Audit	50	50
CR	12	04	11	05	Prestations d'assistance pour la Direction de l'Audit des Fonds européens	0	0
CR	12	06	11	05	Frais de fonctionnement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	39	39
CR	12	07	00	05	Prestation d'assistance pour la CAIF	162	95

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>			
CR	12	09	21	05	Remboursements de traitements du personnel de la CAIF pour les Fonds européens	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	531	464
					<i>Titre II - Dépenses de capital</i>		
CR	74	04	00	05	Frais d'équipement de la Direction de l'audit des fonds européens	0	0
CR	74	05	00	05	Frais d'équipement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	20	20
CR	74	07	22	05	Frais d'équipement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds	18	18
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	38	38
					<b>Totaux pour le programme 10.05.</b>	569	502
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 10.06.</b>		
					<b>Communication, archives et documentation</b>		
					<i>Titre I - Dépenses courantes</i>		
AG	12	01	11	06	Mise à disposition permanente de ressources documentaires pour l'ensemble du Service Public de Wallonie	684	684
WB	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (communication externe)	576	576
AG	12	03	11	06	Développement de la Bibliothèque du Service Public de Wallonie, du Centre des Archives régionales et de la revue de presse	212	212
AG	12	04	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (communication interne)	165	165
AG	12	05	00	06	Dépenses et prestations de services liés à la gestion de l'information multicanale	73	73
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 710	1 710
					<i>Titre II - Dépenses de capital</i>		
AG	74	01	22	06	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme (documentation et archives)	10	10
WB	74	06	00	06	Achat de biens meubles spécifiques au programme (communication externe)	50	50
AG	74	07	00	06	Achats de biens meubles spécifiques au programme (communication interne)	10	10
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	70	70
					<b>Totaux pour le programme 10.06.</b>	1 780	1 780
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 10.07.</b>		
					<b>Géomatique</b>		
					<i>Titre I - Dépenses courantes</i>		
CD	12	03	11	07	Frais de fonctionnement du département	79	79
CD	12	06	00	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	248	97
CD	33	01	00	07	Subventions au secteur privé en matière de géomatique	0	0
CD	43	01	12	07	(Modifié) Subventions et indemnités	0	53
CD	45	01	24	07	Subventions aux universités en matière de géomatique	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	327	229
					<i>Titre II - Dépenses de capital</i>		
CD	74	01	00	07	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	1 455	2 904
CD	74	02	22	07	Centralisation des licences géomatiques du SPW	1 061	1 058
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	2 516	3 962
					<b>Totaux pour le programme 10.07.</b>	2 843	4 191
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
				<b>Programme 10.08.</b> <b>Plan Wallon d'Investissements</b>  <i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
WB	i	01 01 00	08	Provision Plan Wallon d'Investissements	160 000	110 000	
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	160 000	110 000	
				<b>Totaux pour le programme 10.08.</b>	160 000	110 000	
				<i>Dont programme d'investissement</i>	160 000	110 000	
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
				<i>Totaux pour la division organique 10.</i>	247 737	169 540	
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	
				<i>Dont programme d'investissement</i>	160 000	110 000	
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	4 085	4 085	
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	7 550	9 047	
				<i>Division organique II.</i>  <i>Personnel et affaires générales</i>  <b>Programme 11.02.</b> <b>Gestion du personnel</b>  <i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
AG		01 01 00	02	Provision interdépartementale	2 900	2 900	
AG		01 02 00	02	Modernisation de la Fonction publique	0	0	
AG		11 01 00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Gouverneurs, secrétariats des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	0	0	
AG		11 02 00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Receveurs régionaux	11 053	11 053	
AG		11 04 20	02	Prise en charge par la Région wallonne des pensions de retraite des agents des organismes nationaux supprimés ou restructurés.- Contributions de responsabilisation à charge de la Région wallonne en matière de pensions	18 000	18 000	
AG		11 06 20	02	Couverture des charges d'assurance-groupe souscrite par l'ex-S.D.R.W. et l'O.B.C.E.	70	70	
AG		11 07 40	02	Charge des avantages titres-repas	12 000	12 000	
AG		11 08 40	02	Déplacements : Domicile - Lieu de travail : intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transports en commun	4 600	4 600	
AG		11 13 00	02	Programme de transition professionnelle	0	0	
AG		11 14 11	02	(Nouveau) Embauche compensatoire - aménagement du temps de travail de fin de carrière	0	0	
AG		11 15 00	02	Besoins critiques et temporaires	7 340	7 340	
AG		11 16 11	02	(Nouveau) Rémunérations et allocations des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	1 462	1 462	
AG		11 17 11	02	(Nouveau) Rémunérations et allocations du secrétariat du gouverneur de province du Brabant wallon	324	324	
AG		11 18 11	02	(Nouveau) Rémunérations et allocations du secrétariat du gouverneur de province du Luxembourg	375	375	
AG		11 19 11	02	(Nouveau) Rémunérations et allocations du secrétariat du gouverneur de province de Liège	324	324	
AG		11 20 11	02	(Nouveau) Rémunérations et allocations du secrétariat du gouverneur de province de Namur	375	375	
AG		11 21 11	02	(Nouveau) Rémunérations et allocations du secrétariat du gouverneur de province de Namur	324	324	
AG		12 01 00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	45	45	
AG		12 03 21	02	Frais de déplacement : missions	5 666	5 666	
AG		12 05 21	02	Cotisations à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone	1 120	1 120	
AG		12 07 21	02	Cotisations au service de santé administratif et contrôle des absences pour maladie	100	100	
AG		12 08 00	02	Frais de déplacement pour missions des Commissaires d'arrondissement	29	29	
AG		12 09 00	02	Frais de déplacement pour missions des Receveurs régionaux	175	175	
AG		12 10 00	02	Achat de biens meubles non-durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	929	929	
AG		12 11 00	02	Achat de biens meubles non durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	20	20	

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
AG	12	15	00	02 Frais de fonctionnement des organes de recours prévus par le Code de la Fonction publique : Chambre de recours en matière d'évaluation et de discipline et Chambre de recours des fonctionnaires généraux	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	67 231	67 231
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
AG	74	07	00	02 Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	168	168
AG	74	08	00	02 Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	50	50
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	218	218
				<b>Totaux pour le programme 11.02.</b>	67 449	67 449
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<b>Programme 11.04.</b>		
				<b>Ressources Humaines, Sélection, Formation, Fonction publique</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
AG	12	01	00	04 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction des Ressources humaines, la Direction de la Formation du personnel et la Direction de la Fonction publique	109	162
AG	12	02	00	04 Dépenses liées à la mise en œuvre du plan bien-être	594	594
AG	12	03	21	04 Formation du personnel des services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	826	1 124
AG	12	06	00	04 Elaboration des programmes de concours de recrutement et d'accession et mise en œuvre des épreuves organisées par la Direction de la Sélection	74	115
AG	12	08	00	04 Frais de relations publiques, annonces, location de salles d'examen pour la Direction de la Sélection	120	120
AG	12	10	00	04 Acquisition et élaboration d'outils de sélection pour les services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	10	27
AG	12	12	11	04 Gestion du contentieux relatif aux agents de la Région pour la Direction de la Fonction	184	184
AG	12	15	00	04 Frais de fonctionnement des organes de recours prévus par le Code de la Fonction publique : Chambre de recours en matière d'évaluation et de discipline et Chambre de recours des fonctionnaires généraux	2	2
AG	41	01	00	04 Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	3 043	3 043
AG	41	02	00	04 Formations destinées aux agents du SPW et des OIP dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne et organisées par l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	321	321
AG	41	03	00	04 Dotations spécifique à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie dans le cadre de la réforme du certificat de management public	0	0
AG	45	01	00	04 Subvention destinée à la formation et au développement des compétences des mandataires publics	0	0
AG	45	02	24	04 (Nouveau) Subventions pour l'organisation de cycles de formations universitaires	20	20
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5 303	5 712
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
AG	74	02	00	04 Achat de biens meubles durables spécifiques pour le Département du Support de la Fonction publique régionale	14	14
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	14	14
				<b>Totaux pour le programme 11.04.</b>	5 317	5 726
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				<b>Programme 11.06. Affaires juridiques</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
AG	12	02	00	06 Frais de fonctionnement de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	7	7
AG	12	03	11	06 Frais de fonctionnement de la Commission Wallonne des Marchés Publics (CWMP)	1	1
AG	12	04	00	06 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	10	14
AG	12	05	11	06 Honoraires d'avocats pour les dossiers transversaux	4	4
AG	12	06	11	06 Honoraires pour consultations juridiques et expertise	14	14
AG	34	01	41	06 (Modifié) Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés	6	6
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	42	46
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
AG	74	01	00	06 Achat de biens meubles durables spécifiques	1	1
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1	1
				<b>Totaux pour le programme 11.06.</b>	43	47
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<i>Totaux pour la division organique 11.</i>	72 809	73 222
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<b>Division organique 12.</b>		
				<b>Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication</b>		
				<b>Programme 12.01. Fonctionnel</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
AG	11	03	00	01 Rémunérations et allocations du personnel	41 688	41 688
AG	12	01	00	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	14	14
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	41 702	41 702
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	01	00	01 Achat de biens meubles durables	8	8
CR	74	02	22	01 Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	4 918	13 184
CR	74	03	22	01 Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an du Département mobilier	350	650
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	5 276	13 842
				<b>Totaux pour le programme 12.01.</b>	46 978	55 544
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				<b>Programme 12.02.</b> <b>Budget-Comptabilité-Trésorerie</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	01	02	00	02 Provision conjoncturelle	0	0
CR	01	05	00	02 Frais d'études, de relations publiques et de documentation du service central de comptabilité, en ce compris les indemnités généralement quelconques dues au personnel, ainsi que les dépenses des cabinets ministériels dissous	1 137	910
CR	01	07	00	02 Frais d'études, de relations publiques et de documentation du comité de monitoring, en ce compris les indemnités généralement quelconques dues au personnel	550	550
CR	11	02	00	02 Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité	649	649
CR	12	02	00	02 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	136	136
CR	30	01	00	02 Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie	0	5
CR	41	01	40	02 (Nouveau) Dotation au Centre Stratégique d'Expertise Fiscale et Financière	2 000	2 000
CR	43	01	02	02 Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie - administrations publiques locales	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4 472	4 250
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	06	00	02 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme, y compris les achats patrimoniaux du service central de comptabilité	30	30
CR	74	07	00	02 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	25	25
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	55	55
				<b>Totaux pour le programme 12.02.</b>	4 527	4 305
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<b>Programme 12.05.</b> <b>Gestion du Trésor</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	01	01	00	05 Remboursements généralement quelconques de l'administration	50	50
CR	12	02	00	05 Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	30	30
CR	12	04	11	05 Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	1	1
CR	12	06	30	05 Etudes, frais de consultance, frais de révisorat, frais divers de gestion de la dette	292	292
CR	12	08	00	05 Frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette	0	100
CR	45	02	00	05 Remboursement à la Communauté française (calcul définitif de la dotation)	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	373	473
				<b>Totaux pour le programme 12.05.</b>	373	473
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<b>Programme 12.07.</b> <b>Dettes et garanties</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	21	01	11	07 Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	288 973	288 973
CR	21	02	11	07 Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	2 820	2 820
CR	21	03	30	07 Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul)	0	0
CR	21	05	30	07 Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	300	300
CR	21	08	00	07 Intérêts d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	2	2

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
CR	21	14	00	07	Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	19 054	19 054
CR	31	01	00	07	Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes	8 500	8 500
CR	45	01	23	07	Annuités à verser au Fonds d'Amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS) conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de	2 950	2 950
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	322 599	322 599
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	91	10	00	07	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	7	7
CR	91	15	00	07	Amortissements FADELS	160 000	160 000
CR	91	16	00	07	Amortissement de la dette en lien avec les missions déléguées «Sowaer»	112 576	112 576
CR	91	17	00	07	Amortissements d'emprunts de la Région wallonne	638 900	638 900
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	911 483	911 483
					<b>Totaux pour le programme 12.07.</b>	1 234 082	1 234 082
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 12.09.</b>		
					<b>Finance et Comptabilité</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	01	01	00	09	Outil informatique reportings SPOC	0	0
CR	11	01	00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel de la CIF	1 759	1 748
CR	12	01	00	09	Frais de fonctionnement de la Cellule d'informations financières (CIF)	233	233
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 992	1 981
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	01	00	09	Achat de biens meubles pour la CIF	120	120
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	120	120
					<b>Totaux pour le programme 12.09.</b>	2 112	2 101
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 12.11.</b>		
					<b>Fiscalité</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	11	01	00	11	Indemnités et allocations Cellule fiscale de la Région wallonne	850	850
CR	12	03	00	11	Frais de fonctionnement du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie CFFW	14	14
CR	12	04	11	11	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	121	121
CR	12	05	00	11	Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise en place des Accords de la Saint-Polycarpe	261	261
CR	12	06	00	11	Etudes, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale	94	94
CR	12	07	21	11	Remboursement de traitements du personnel de la Cellule fiscale	308	308
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 648	1 648
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	05	00	11	Achat de biens meubles durables pour la Cellule fiscale de la Région wallonne	30	30
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	30	30
					<b>Totaux pour le programme 12.11.</b>	1 678	1 678
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—



## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	i-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<b>Programme 12.21.</b> <b>Gestion Informatique du Service Public de Wallonie</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
AG	12	01	00	21	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, formations spécifiques, frais de réunion, frais de publication, frais divers professionnels	27	27
AG	12	03	30	21	Actions d'assistance informatique pour les cabinets	0	0
AG	12	04	40	21	Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	640	640
AG	12	05	00	21	(Modifié) Activités menées pour EWBS - Frais de fonctionnement	408	408
AG	12	06	00	21	Activités menées pour EWBS - Frais de fonctionnement	641	641
AG	12	14	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais de fonctionnement	22 473	24 818
AG	12	15	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	0	485
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						24 189	27 019
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
AG	74	03	00	21	Gestion informatique du S.P.W. - Frais d'investissement en matériel et en logiciel et en développement d'applications	10 252	10 252
AG	74	04	00	21	(Modifié) Activités menées pour EWBS - Frais d'investissements en matériels et en logiciels	0	0
AG	74	05	00	21	Activités menées pour Ewbs - Frais d'investissement en matériels et en logiciels	0	0
AG	74	06	00	21	(Modifié) Dépenses en lien avec la stratégie numérique - Tronc commun IT	0	800
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						10 252	11 052
<b>Totaux pour le programme 12.21.</b>						34 441	38 071
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 12.22.</b> <b>Équipement et fournitures.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
CR	12	02	45	22	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, frais de publication	88	88
CR	12	03	11	22	Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Fournitures de bureau	1 480	1 480
CR	12	05	11	22	Achat et entretien de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle	1 685	1 685
CR	12	08	11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Édition	163	123
CR	12	09	11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Cafétérias, catering, poste, entretien sanitaires, ...	8 200	6 374
CR	12	10	00	22	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGT	307	307
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						11 923	10 057
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
CR	74	02	00	22	Achat de biens meubles durables - Mobilier et machine de bureau	822	1 532
CR	74	03	05	22	Achat de biens meubles durables - Édition	85	85
CR	74	07	00	22	Achats de biens meubles durables - Véhicules de la DGT	244	244
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						1 151	1 861
<b>Totaux pour le programme 12.22.</b>						13 074	11 918
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 12.23.</b> <b>Gestion Immobilière et bâtiments.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
AG	12	04	00	23	Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives, ainsi que les honoraires y relatifs	21 000	20 636
AG	12	05	00	23	Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	6 623	6 623

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
AG	12	06	00	23 Contrôles légaux	141	121
AG	12	07	11	23 Déménagements	136	136
AG	12	08	11	23 Entretien (maintenance et réparation) des bâtiments administratifs de la Région wallonne	2 400	2 600
AG	12	09	11	23 Fournitures destinées aux travaux effectués par la Gestion immobilière	194	194
AG	12	10	11	23 Etudes liées à la fourniture d'énergie	10	10
AG	12	12	11	23 Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	5 762	5 819
AG	12	13	00	23 Travaux d'aménagement dans les bâtiments loués par la Région wallonne	78	78
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	<i>36 344</i>	<i>36 217</i>
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
AG	74	01	22	23 Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments occupés par la Région wallonne	367	519
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	<i>367</i>	<i>519</i>
				<b>Totaux pour le programme 12.23.</b>	<b>36 711</b>	<b>36 736</b>
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<b>Programme 12.31.</b>		
				<b>Implantation immobilière.</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
AG	01	01	00	31 Fonds budgétaire: Fonds de gestion énergétique immobilière		
				Solde au 1er janvier	72	72
				Recettes de l'année en cours	0	0
				Disponible pour l'année	72	72
				Dépenses à charge du Fonds	0	0
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	72	72
AG	12	02	00	31 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	145	190
AG	12	03	00	31 Audits Energétiques (dont Plan Air-Climat)	0	13
AG	12	04	11	31 Mesures pour le développement de marchés publics durables	145	194
AG	21	01	50	31 Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)	108	108
AG	41	01	40	31 Subvention à Immowal dans le cadre du Plan wallon d'investissements	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	<i>398</i>	<i>505</i>
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
AG	72	01	10	31 Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	3 520	6 901
AG	<i>i</i>	72	03	31 Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis	5 429	4 729
WB		72	04	31 Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe	350	453
AG	<i>i</i>	72	06	31 Equipement des bâtiments occupés par la Région wallonne	0	0
AG		72	07	31 Mesures pour le développement durable	4 623	2 670
AG	<i>i</i>	91	01	31 Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)	1 377	1 377
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	<i>15 299</i>	<i>16 130</i>
				<b>Totaux pour le programme 12.31.</b>	<b>15 697</b>	<b>16 635</b>
				<i>Dont programme d'investissement</i>	<i>6 806</i>	<i>6 106</i>
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	<i>72</i>	<i>72</i>
				<i>Totaux pour la division organique 12.</i>	<i>1 389 673</i>	<i>1 401 543</i>
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	<i>6 806</i>	<i>6 106</i>
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	<i>72</i>	<i>72</i>

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<b>Division organique 13.</b>							
<b>Routes et bâtiments</b>							
<b>Programme 13.01.</b>							
<b>Fonctionnel</b>							
<b>Titre I. - Dépenses courantes</b>							
AG	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	91 856	91 856
AG	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	67	67
CR	12	02	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO1	2 413	2 413
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	94 336	94 336
<b>Titre II. - Dépenses de capital</b>							
CR	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	10
CR	74	02	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO1	1 679	1 679
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1 689	1 689
					<b>Totaux pour le programme 13.01.</b>	96 025	96 025
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
<b>Programme 13.02.</b>							
<b>Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau</b>							
<b>Titre I. - Dépenses courantes</b>							
CD	01	02	00	02	Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales		
					<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0
					<i>Recettes de l'année en cours</i>	9 712	9 712
					<i>Disponible pour l'année</i>	9 712	9 712
					<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	5 000	5 000
					<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	4 712	4 712
CD	01	03	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de l'accord politique entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour une réforme de la fiscalité routière	271	271
CD	01	04	00	02	Fonds budgétaire : Fonds des études techniques		
					<i>Solde au 1er janvier</i>	5 049	7 581
					<i>Recettes de l'année en cours</i>	2 400	2 400
					<i>Disponible pour l'année</i>	7 449	9 981
					<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1 163	1 163
					<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	6 286	8 818
CD	12	01	00	02	Achat de biens et services à la SOFICO	83 790	83 790
CD	12	02	00	02	Relations publiques, documentation, frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	93	93
CD	12	03	30	02	Etudes et prestations de tiers	421	427
CD	12	04	12	02	Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne dans le cadre de la construction du réseau routier	191	191
CD	12	05	30	02	Frais d'études, documentation, frais de publication, participation à des séminaires et des manifestations, frais de réunion et actions d'information relatifs aux déplacements doux, y compris le RAVeL	106	117
CD	12	06	10	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques	732	732
CD	12	07	10	02	(Modifié) Dépenses de fonctionnement et d'entretien des biens gérés par la DGO1 (Bâtiments des districts, bâtiments techniques, biens expropriés...)	1 366	1 366
CD	12	08	10	02	Frais de carburant, réparation et entretien des véhicules spécifiques	1 269	1 269
CD	12	09	10	02	Gestion informatique spécifique - frais de fonctionnement	97	269
CD	12	11	11	02	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration pour le réseau non structurant	792	788
CD	14	01	10	02	(Modifié) Entretien du réseau non structurant (en ce compris les pistes cyclables)	33 000	33 000
CD	14	02	10	02	(Nouveau) Amélioration de l'entretien du réseau non structurant y compris les pistes cyclables (Plan Infra 2019-2024)	15 000	3 000

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux			
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	sec	ord.	sec					
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
CD	14	03	10	02	Achat de fondants chimiques pour le réseau non structurant	3 500	3 500	
CD	14	04	10	02	Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant	8 000	8 000	
CD	14	05	10	02	Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant	9 000	9 000	
CD	14	06	10	02	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	210	210	
CD	14	07	10	02	Dépenses énergétiques	6 578	6 578	
CD	33	02	00	02	Subventions à des organismes belges ou étrangers	22	22	
CD	33	04	00	02	Subventions et indemnités au secteur privé pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	45	45	
CD	34	02	41	02	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région quant à des faits survenus sur le réseau non structurant	3 600	3 600	
CD	43	02	00	02	Subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables	100	150	
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	174 346	162 581	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
CD	<i>i</i>	01	01	00	02	Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier		
					Solde au 1er janvier	13 194	28 289	
					Recettes de l'année en cours	15 469	15 469	
					Disponible pour l'année	28 663	43 758	
					Dépenses à charge du Fonds	4 469	4 469	
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	24 194	39 289	
CD	<i>i</i>	01	05	00	02	(Modifié) Dépenses de toutes natures dans le cadre du Plan Wallon d'Investissements	0	3 500
CD		51	02	00	02	Subventions dans le cadre de cofinancements européens	0	492
CD		61	01	41	02	Subvention à la SOFICO pour l'aménagement d'infrastructures favorisant les transports en commun sur les N5 et N53 à Charleroi, y compris le réaménagement de la gare multimodale de Charleroi	0	0
CD	<i>i</i>	63	09	31	02	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées bénéficiant du concours du FEDER	0	0
CD	<i>i</i>	72	01	10	02	Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région, y compris l'achat de	1 000	1 000
CD	<i>i</i>	73	01	11	02	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries	52 326	54 177
CD	<i>i</i>	73	02	11	02	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant ainsi qu'aux infrastructures de télégestion du trafic, y compris l'entretien extraordinaire, ainsi que les travaux de raccordement au réseau de distribution	10 000	9 000
CD		73	03	11	02	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires - Phasing out	0	0
CD		73	04	11	02	Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne - Programmation 2014-2020	11 509	2 234
CD	<i>i</i>	73	05	11	02	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes	5 500	5 300
CD	<i>i</i>	73	07	11	02	Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques	5 650	4 255
CD		73	08	11	02	Investissements pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	20	20
CD	<i>i</i>	73	11	11	02	(Modifié) Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques, les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries (Plan infrastructures 2014-2019 et 2019-2024)	80 000	25 000
CD	<i>i</i>	73	25	11	02	(Modifié) Rénovations et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	0	72
CD		73	26	11	02	Aménagement d'infrastructures favorisant les transports en commun sur les N5 et N53 à Charleroi, y compris le réaménagement de la gare multimodale de Charleroi	0	0
CD		74	02	22	02	(Modifié) Achats de biens meubles durables destinés à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes en ce compris les véhicules spécifiques	0	10
CD		74	08	00	02	(Modifié) Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes dont acquisitions en matière informatique	2 000	2 000
CD		93	08	00	02	Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes B411 et E25 en province du Luxembourg	8 400	8 400
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	180 874	119 929	
					<b>Totaux pour le programme 13.02.</b>	355 220	282 510	
					<i>Dont programme d'investissement</i>	158 945	106 773	
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	10 632	10 632	
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	35 192	52 819	

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
				<b>Programme 13.11. Infrastructures sportives.</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB	01	01	00	11 Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique		
				Solde au 1er janvier	0	0
				Recettes de l'année en cours	800	800
				Disponible pour l'année	800	800
				Dépenses à charge du Fonds	800	800
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0
DB	12	02	00	11 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives	90	90
DB	12	09	00	11 Développement de l'application informatique "Cadasport"	25	90
DB	31	01	00	11 Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie	350	350
DB	33	02	00	11 Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives	765	765
DB	33	03	00	11 Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonne	195	195
DB	33	04	00	11 Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa	3 345	3 345
DB	41	01	40	11 Subventions pour mener des actions spécifiques aux infrastructures sportives dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	297	297
DB	43	01	00	11 Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif des Grandes infrastructures	13 221	13 221
DB	43	02	00	11 Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif du « Plan Piscines » et des prêts à taux zéro y afférents	5 000	5 000
DB	43	03	32	11 Subventions et indemnités aux administrations publiques locales en matière d'infrastructures sportives	45	45
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	<b>24 133</b>	<b>24 198</b>
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DB	52	01	10	11 Subvention au secteur autre que public pour l'acquisition d'équipement sportif et de matériel d'entretien nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation d'une infrastructure sportive	400	320
DB	52	06	10	11 Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des	8 202	8 202
DB	63	01	21	11 Subvention au secteur public pour l'acquisition d'équipement sportif et de matériel d'entretien nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation d'une infrastructure sportive	600	480
DB	63	08	21	11 Subventions pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	2 500	2 908
DB	63	09	21	11 Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs	13 284	13 468
DB	63	11	21	11 Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dans le cadre du programme "Sport de rue"	2 800	2 800
DB	63	12	00	11 Subvention par des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement d'infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dans le cadre du « plan PISCINES »	0	0
DB	63	13	00	11 Achat d'abris vélos pour équiper les infrastructures sportives de Wallonie	0	200
DB	74	01	00	11 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	<b>27 791</b>	<b>28 383</b>
				<b>Totaux pour le programme 13.11.</b>	<b>51 924</b>	<b>52 581</b>
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	800	800
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<b>Programme 13.12. Travaux subsidiés</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB	12	03	11	12 Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	57	57
DB	12	06	00	12 Achat de biens meubles non durables	5	5
DB	33	02	00	12 Subventions et indemnités - secteur privé	37	41

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
DB	33	03	00	12	(Modifié) Subvention en vue de l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau"	180	180	
DB	43	02	30	12	Subventions et indemnités - secteur public	36	36	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						315	319	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
DB	51	02	11	12	Subvention à l'Intercommunale IGRETEC pour l'acquisition de bâtiments	0	0	
DB	<i>i</i>	63	01	21	12	Subventions et indemnités au secteur public en matière de travaux subsidiés	0	48
DB	<i>i</i>	63	02	21	12	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées, en ce compris les travaux améliorant la sécurisation des quartiers urbains, les travaux à exécuter aux bâtiments publics y compris les abords et les travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des cultes reconnus ou de l'exercice de la morale laïque - Plan triennaux	2 300	2 300
DB		63	03	21	12	Subventions aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux	46 563	46 069
DB		63	04	21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale	3 400	3 400
DB		63	05	21	12	(Nouveau) Subventions aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux - Plan Wallon d'Investissements (PWI)	0	0
AG		63	07	21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux dans le cadre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie	100	100
DB	<i>i</i>	63	08	21	12	Subventions pour des investissements supra-communaux	360	360
DB	<i>i</i>	63	10	21	12	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supra-local destinés aux Services de sécurité, crèches et bâtiments de synergie communes - CPAS et subvention au CRAC pour le financement des travaux de voiries.	20 270	20 270
DB		63	12	21	12	Plan air-climat : éclairage public	0	0
DB		63	13	00	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe IV	0	0
DB		63	15	21	12	Subvention au CRAC pour le financement de travaux d'entretien de voirie	5 000	5 000
DB		63	16	21	12	Versements au CRAC pour des travaux relevant des travaux subsidiés	2 600	2 600
DB		63	18	00	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe III	600	600
DB		63	19	00	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe V	575	575
DB		63	20	00	12	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de la redynamisation urbaine via la mobilité durable et le développement urbain intégré	0	500
DB		74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	40	40
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						81 808	81 862	
<i>Totaux pour le programme 13.12.</i>						82 123	82 181	
<i>Dont programme d'investissement</i>						22 930	22 978	
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—	
<i>Totaux pour la division organique 13.</i>						585 292	513 297	
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>						—	—	
<i>Dont programme d'investissement</i>						181 875	129 751	
<i>Dont fonds budgétaires</i>						11 432	11 432	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						35 192	52 819	

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>ni = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				<b>Division organique 14.</b>		
				<b>Mobilité et voies hydrauliques</b>		
				<b>Programme 14.01.</b>		
				<b>Fonctionnel</b>		
				<b>Titre I. - Dépenses courantes</b>		
AG	11	03	00	01 Rémunérations et allocations du personnel	82 679	82 679
AG	12	01	00	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	65	65
CD	12	02	00	01 Acquisition de consommables informatiques et de petits matériels informatiques, maintenances et locations temporaires de matériels et de logiciels informatiques (voies hydrauliques et sécurité routière)	59	139
CD	12	03	00	01 Acquisition de consommables et de petits matériels informatiques, maintenances et locations temporaires de matériels et de logiciels informatiques (Mobilité)	0	22
CR	12	05	00	01 Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO2	1 028	1 028
CR	12	07	11	01 Achats de biens meubles non durables	10	10
CR	12	08	00	01 Acquisition de consommables informatiques et de petits matériels informatiques, maintenances et locations temporaires de matériels et de logiciels informatiques -	13	13
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	83 854	83 956
				<b>Titre II. - Dépenses de capital</b>		
CR	74	01	00	01 Achat de biens meubles durables	18	18
CD	74	02	00	01 Acquisition de matériels et de logiciels informatiques, prestations de services dans le cadre de projets informatiques spécifiques (voies hydrauliques et sécurité routière)	140	121
CD	74	04	00	01 Acquisition de matériel et logiciels informatiques et prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Mobilité)	0	0
CR	74	06	00	01 Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO2	589	589
CR	74	07	00	01 Acquisition de matériels et de logiciels informatiques, prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - exploitation aéroportuaire	5	104
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	752	832
				<b>Totaux pour le programme 14.01.</b>	84 606	84 788
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<b>Programme 14.02.</b>		
				<b>Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière</b>		
				<b>Titre I. - Dépenses courantes</b>		
CD	01	01	00	02 Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes visant à améliorer la mobilité et cofinancés par l'Union européenne	0	142
CD	01	02	00	02 Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer les déplacements à vélo en Wallonie	710	735
CD	01	03	00	02 Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer la pratique du covoiturage en Wallonie	527	527
CD	01	04	00	02 Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de la semaine de la mobilité et à la promotion de la mobilité durable	194	195
CD	01	05	00	02 Actions visant à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation des Plans de mobilité et des Plans de déplacement	978	978

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	<i>i = programme d'investissement / nt = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
CD	<i>i</i>	01	06	00	02	Fonds budgétaire : Fonds de la sécurité routière		
						Solde au 1er janvier	3 169	8 310
						Recettes de l'année en cours	23 770	23 770
						Disponible pour l'année	26 939	32 080
						Dépenses à charge du Fonds	17 770	17 770
						Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	9 169	14 310
CD		01	07	00	02	Dépenses de toute nature visant à favoriser l'utilisation, la disponibilité ou la fourniture de données relatives aux impacts économiques et/ou environnementaux de la mobilité	183	100
CD		01	12	00	02	Soutien aux initiatives de mobilité rurale complémentaire à l'offre de transport en commun et à leur coordination	175	175
CD		01	13	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de la Programmation 2014-2020 dans le cadre de la mobilité	0	143
CD		01	14	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région au Programme de développement rural de la Wallonie 2014-2020	120	258
CD		01	16	00	02	Dépenses de toute nature relative au développement et à la promotion des voies navigables et des politiques intermodales en matière de transport de personnes et de marchandises ainsi qu'à la gestion de la mobilité	240	200
CD		01	17	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme LEADER - Programmation 2014-2020	0	0
CD		01	18	00	02	Amélioration de la mobilité dans les entreprises	1 000	1 000
CD		12	03	00	02	Dépenses destinées à la formation des acteurs locaux de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CDDM	205	197
CD		12	04	00	02	Etudes relatives au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité	0	19
CD		12	05	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	78	80
CD		33	01	00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	1 417	1 220
CD		33	03	00	02	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	13	13
CD		33	05	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière	40	70
CD		41	01	21	02	Subventions au secteur public en matière de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière	50	60
CD		41	02	40	02	Subventions pour la définition et l'exploitation des données relatives aux indicateurs de mobilité en RW	15	15
CD		41	03	40	02	Subvention à l'WPEPS pour le fonctionnement de l'observatoire de la mobilité	176	176
CD		43	03	22	02	Subventions aux communes en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	0	0
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	23 891	24 073
						<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CD		01	08	00	02	Dépenses de toute nature en matière de mobilité	4 165	1 668
CD		01	11	00	02	Dépenses de toute nature visant à promouvoir et à développer les déplacements à vélo et le covoiturage en Wallonie	0	1 684
CD	<i>i</i>	01	15	00	02	(Modifié) Dépenses de toutes natures dans le cadre du Plan Wallon d'investissements	0	0
CD		52	04	00	02	Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité durable	7	7
CD		63	01	21	02	Subventions complémentaires d'impulsion cyclo-piétons aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité	1 042	3 509
CD		63	02	00	02	Subvention aux pouvoirs locaux pour l'achat de véhicules propres	0	0
CD		74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	159	157
						<i>Totaux pour le Titre II.</i>	5 373	7 025
						<b>Totaux pour le programme 14.02.</b>	29 264	31 098
						<i>Dont programme d'investissement</i>	17 770	17 770
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	17 770	17 770
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	9 169	14 310



## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux			
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	sec	ord.	sec					
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
<b>Programme 14.03.</b>								
<b>Transport urbain, interurbain et scolaire</b>								
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
CD	01	01	00	03	(Modifié) Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains, interurbains et ruraux ainsi qu'à des actions diverses dans le domaine du développement ferroviaire	83	83	
CD	01	02	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite	120	120	
CD	01	05	00	03	(Modifié) Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants (Gare de Namur)	3 550	3 550	
CD	01	07	00	03	(Nouveau) Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants (Gare de Mons - SNCB)	2 942	2 942	
CD	01	08	00	03	(Nouveau) Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants (dont la mise en oeuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires)	10 700	10 700	
CD	12	01	30	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire	5 495	5 495	
CD	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	139	140	
CD	12	03	11	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration	18	18	
CD	33	01	00	03	Soutien aux actions innovantes en matière de mobilité rurale	1 100	1 100	
CD	41	01	40	03	Dotation au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	192	192	
CD	41	04	40	03	(Modifié) Intervention financière variable de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de l'OTW	3 015	3 015	
CD	41	07	40	03	(Nouveau) Intervention complémentaire et spécifique pour les cas particuliers de transports scolaires d'enfants présentant un handicap (OTW).	1 000	1 000	
CD	41	08	40	03	(Nouveau) Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de l'OTW	393 599	393 502	
CD	41	09	40	03	(Nouveau) Intervention financière de la Région conditionnée	4 000	4 000	
CD	41	10	40	03	(Modifié) Engagements sociaux O.T.W	63 760	63 760	
CD	41	11	40	03	(Modifié) Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW dans la prise en charge des mesures visant à améliorer la sécurité et la gestion des ressources humaines dans les transports en commun	0	0	
CD	41	12	40	03	(Modifié) Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication en matière de transports urbains et interurbains	0	0	
CD	45	01	21	03	Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne	75	75	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						489 788	489 692	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
CD	i	01	06	00	03	(Modifié) Dépenses de toutes natures dans le cadre du Plan Wallon d'Investissements	0	0
CD		61	01	41	03	(Modifié) Remboursement à l'OTW des coûts exposés pour le projet du tram de Liège	10 800	10 800
CD	i	61	02	40	03	(Modifié) Subventions à l'OTW pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'infrastructure	10 379	10 894
CD	i	61	03	40	03	(Modifié) Subvention à l'OTW pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'exploitation	0	0
CD	i	61	04	40	03	(Modifié) Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par l'OTW	38 769	38 769
CD	i	61	05	40	03	(Modifié) Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi"	8 949	8 949
CD	i	61	06	40	03	(Modifié) Subventions à l'OTW pour le financement de la réalisation de sites propres	5 000	5 000
CD	i	61	07	40	03	(Modifié) Subventions à l'OTW afin de lui permettre de prendre en charge les dépenses relatives à la mise en oeuvre de la programmation 2014-2020	0	77
CD	i	61	08	40	03	(Nouveau) Intervention financière VARIABLE de la Région dans la couverture des investissements d'infrastructures de l'OTW	0	0
CD	i	61	09	40	03	(Nouveau) Intervention financière VARIABLE de la Région dans la couverture des charges d'investissements d'exploitation de l'OTW	0	0
CD		73	01	41	03	Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	500	426
CD		74	06	00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	165	165

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>			
CD	81	01	41	03	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.- Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	212	212
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	74 774	75 292
					<b>Totaux pour le programme 14.03.</b>	564 562	564 984
					<i>Dont programme d'investissement</i>	63 097	63 689
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	---	---
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	---	---
					<b>Programme 14.04.</b>		
					<b>Aéroports et aérodromes régionaux.</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	01	05	00	04	Indemnités dues à des tiers découlant des obligations de la Région	70	70
CR	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de mission à l'étranger, frais de téléphonie mobile (GSM)	110	110
CR	12	03	11	04	Assurances destinées à couvrir en responsabilité civile le personnel chargé des missions de police, de sécurité et d'inspection des transports, en ce compris, paiement de franchises et des études d'évaluation des risques afin de définir la couverture des polices	90	90
CR	12	04	00	04	Remboursement des frais supportés par Belgocontrol dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes	9 000	9 000
CR	12	05	11	04	Honoraires d'avocats et frais d'expertise destinés à défendre les intérêts de la Région en matière d'aéroports/aérodromes	135	135
CR	12	07	00	04	Frais d'expertises, de mandat, d'assistance et secrétariat de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires	90	90
CR	12	08	00	04	Etudes et prestations de services en relation avec les réglementations environnementales.	0	0
CR	12	09	11	04	Dépenses relatives à l'occupation des locaux mis à disposition par des tiers, dans le cadre des missions spécifiques au programme	10	10
CR	12	10	11	04	Frais de fonctionnement et de consultation d'experts pour l'AASIW (Autorité Aéroportuaire de supervision indépendante de Wallonie)	1	1
CR	12	11	11	04	Frais de fonctionnement et uniformes	10	10
CR	12	12	11	04	(Nouveau) PBB-obstacles	300	300
CR	14	01	10	04	Entretien et gestion des aérodromes	44	44
CR	14	02	10	04	Dépenses d'entretien et de gestion du matériel spécifique des aéroports, en ce compris les bâtiments techniques	230	230
CR	14	04	10	04	Entretien et réparation du matériel spécifique aux mesures de bruit	6	6
CR	31	01	22	04	Subvention de fonctionnement accordée aux sociétés de gestion des aérodromes de Spa et de St-Hubert	80	80
CR	31	04	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et activités non économiques" de l'aéroport de Charleroi en exécution de la convention de concession entre BSCA et la Région	5 936	5 936
CR	31	05	32	04	Subvention à Liège Airport lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	11 409	11 409
CR	31	06	32	04	Subvention à la BSCA lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	0	0
CR	31	07	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et activités non économiques" de l'aéroport de Liège en exécution de la convention de concession entre Liège Airport et la Région	6 499	6 499
CR	31	10	00	04	Dotation à la Sowaer relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information	15 834	15 834
CR	33	01	00	04	Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales	5	5
CR	41	01	40	04	Dotation au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	29	29
CR	41	02	40	04	Dotation complémentaire à la Sowaer pour l'accomplissement des missions de sûreté	6 261	6 261
CR	41	03	40	04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité pour l'aéroport de Charleroi - Bruxelles - Sud	17 495	17 495
CR	41	04	40	04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité pour l'aéroport de Liège	10 093	10 093
CR	41	05	00	04	Dotation à la SOWAER relative au service de la dette contractée pour la mise en oeuvre des mesures d'accompagnements et d'informations	0	0
CR	41	06	40	04	Dotation exceptionnelle à la SOWAER pour le suivi d'indemnisation des riverains suite à une décision de justice	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	83 737	83 737
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	51	01	12	04	(Nouveau) Dotation complémentaire à BSCA pour l'accomplissement de missions de sûreté	3 000	3 000

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
CR	61	01	00	04	Dotation complémentaire à la Sowaer pour l'accomplissement de missions de sûreté	0	0
CR	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	197	127
CR	74	07	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques aux mesures de bruit	41	41
CR	74	08	00	04	Dépenses patrimoniales de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires / ACNAW	0	0
CR	81	01	00	04	Augmentation de capital de la SOWAER	400	400
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3 638	3 568
					<b>Totaux pour le programme 14.04.</b>	87 375	87 305
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
<b>Programme 14.11.</b>							
<b>Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
CD	01	02	00	11	Fonds budgétaire : Fonds du trafic fluvial		
					Solde au 1er janvier	676	2 867
					Recettes de l'année en cours	900	900
					Disponible pour l'année	1 576	3 767
					<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	900	900
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	676	2 867
CD	01	03	00	11	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen pour le secteur de la pêche 2007-2013	0	0
CD	01	11	00	11	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes de coopération transnationale (Interreg) et cofinancés par l'Union européenne	0	37
CD	12	01	30	11	Achats de biens et services (SOFICO)	24 364	24 364
CD	12	02	00	11	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, de manifestations, de missions, de représentation, frais divers	78	78
CD	12	03	30	11	Etudes	449	473
CD	12	05	11	11	Achat de biens meubles non durables, prestations de tiers spécifiques, dépenses de fonctionnement et entretien courant des bâtiments non directement liés à l'exploitation de la voie d'eau	142	142
CD	12	10	11	11	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration	156	156
CD	14	03	10	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	10 000	8 000
CD	14	04	10	11	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	3 230	3 800
CD	14	05	10	11	Dépenses énergétiques	4 000	4 000
CD	14	06	10	11	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	100	100
CD	33	01	00	11	Intervention en faveur de l'ITB dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Strasbourg	49	49
CD	33	02	00	11	Subventions à des organismes belges ou étrangers	7	7
CD	34	02	41	11	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	500	500
CD	41	01	55	11	Subvention à l'ISSEP	500	530
CD	41	02	30	11	Intervention dans les frais de fonctionnement des Ports autonomes	2	2
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	44 477	43 138
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
CD	<i>i</i>	01	04	00	(Modifié) Dépenses de toutes natures dans le cadre du Plan Wallon d'Investissements	0	0
CD	<i>i</i>	01	05	00	(Nouveau) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif du redéploiement de l'activité économique des ports (Sowafinal 3 - PWT)	109	109
CD	<i>i</i>	51	14	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège, du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques	4 000	4 000
CD		51	16	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon	2 500	2 500
CD		51	17	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds FEDER	0	0
CD		51	18	11	Intervention de la Région en faveur de la SOWAFINAL dans le cadre du Plan Marshall	1 265	1 265

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
<i>i = programme d'investissement / nt = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
CD	51	19	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège et du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER	0	2 117	
CD	61	01	00	11	Subventions à des organismes belges en matière d'investissements	0	0	
CD	61	03	00	11	Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER	0	22	
CD	73	01	21	11	Acquisitions de terrains, construction, aménagements et équipements à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques	6 975	6 975	
CD	73	02	21	11	Dragage de rivière set canaux, y compris dragage proprement dit, traitement, séchage et valorisation	16 533	22 700	
CD	<i>i</i>	73	05	21	11	(Modifié) Acquisition de terrains, sécurisation, aménagement, équipement, rénovation, reconditionnement et réhabilitation (y compris d'installations électriques et électromécaniques) à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances (Plan infrastructures 2016-2019 et 2019-2024)	40 000	14 000
CD		73	06	21	11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques - Phasing out	0	0
CD		73	07	21	11	Financement des programmes RTE-T 2007-2013 et 2014-2020	14 632	46 851
CD	<i>i</i>	73	09	21	11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	2 500	2 500
CD	<i>i</i>	73	11	21	11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'UE (Programmation 2014-2020)	199	23
CD	<i>i</i>	73	12	21	11	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	2 350	2 450
CD		73	15	11	11	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	0	0
CD	<i>i</i>	73	19	21	11	Rénovation et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et barrages	2 800	2 800
CD	<i>i</i>	73	21	21	11	Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	8 600	8 600
CD		73	25	11	11	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	40	50
CD		74	01	00	11	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des voies hydrauliques	400	400
CD		81	01	00	11	Intervention dans le capital de la SOFICO	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	102 903	117 362	
					<i>Totaux pour le programme 14.11.</i>	147 380	160 500	
					<i>Dont programme d'investissement</i>	60 558	34 482	
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	900	900	
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	676	2 867	
					<i>Totaux pour la division organique 14.</i>	913 187	928 675	
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	
					<i>Dont programme d'investissement</i>	141 425	115 941	
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	18 670	18 670	
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	9 845	17 177	

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<b>Division organique 15</b>							
<b>Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>							
<b>Programme 15.01.</b>							
<b>Fonctionnel</b>							
<b>Titre I. - Dépenses courantes</b>							
AG	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	125 015	125 015
AG	11	04	11	01	Rémunérations des agents de l'AWAC	2 716	2 716
AG	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	10	10
CD	12	03	00	01	Maintenances et licences (Environnement)	68	68
RC	12	04	00	01	Maintenances et licences (Agriculture et Ruralité)	140	140
RC	12	05	11	01	(Nouveau) Frais relatifs à l'étude, à la mise en œuvre et au maintien de niveaux de services informatiques spécifiques pour l'Organisme payeur de Wallonie	50	50
CR	12	06	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO3	17	17
					<b>Totaux pour le Titre I.</b>	<b>128 016</b>	<b>128 016</b>
<b>Titre II. - Dépenses de capital</b>							
CR	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	20	20
CD	74	02	00	01	Acquisition matériel et logiciels informatiques et développements associés dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Ressources naturelles et Environnement)	742	742
RC	74	03	00	01	Acquisition matériel et logiciels informatiques et développements associés dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Agriculture et ruralité)	417	417
RC	74	05	22	01	(Nouveau) Frais relatifs à la mise en œuvre et au maintien de niveaux de services informatiques spécifiques pour l'Organisme payeur de Wallonie	100	100
					<b>Totaux pour le Titre II.</b>	<b>1 279</b>	<b>1 279</b>
					<b>Totaux pour le programme 15.01.</b>	<b>129 295</b>	<b>129 295</b>
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
<b>Programme 15.02.</b>							
<b>Coordination des politiques agricole et environnementale</b>							
<b>Titre I. - Dépenses courantes</b>							
RC	12	01	30	02	Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	675	675
CD	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	626	645
RC	12	05	00	02	Cofinancement PDR - Assistance technique	2 000	1 065
CD	12	06	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de la DFA (Environnement)	5	5
RC	12	08	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels	50	69
RC	12	09	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEAMP	15	110
RC	12	12	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Agriculture et ruralité)	0	0
RC	12	13	00	02	Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, assurances, frais d'entretien de bâtiments (Agriculture et ruralité)	1 690	1 690
RC	12	15	11	02	Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (agriculture et	0	0
CD	12	16	00	02	Démarche qualité, certifications, simplification administrative, QES (qualité, environnement, sécurité), et autres dépenses assimilées	91	114
CD	12	17	11	02	Conventions d'études et de contrats de service - cofinancement européen 2014-2020 (Environnement)	0	0
CD	12	21	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Environnement)	0	0
CD	12	26	00	02	Frais des véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, assurances, frais d'entretien des bâtiments	386	386
CD	12	28	00	02	Etudes dans le domaine "Environnement - Santé"	12	13

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
CD	12	29	11	02	Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-	108	108
RC	31	10	00	02	Cofinancement PDR - MESURE Leader	315	1 725
RC	33	01	00	02	Subventions à des organismes privés dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	19	7
CD	33	05	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen 2014-2020	0	151
RC	33	06	00	02	Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement	0	158
CD	33	07	00	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - Secteur privé	124	124
CD	33	08	00	02	Subventions aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020 (Environnement)	0	70
RC	34	01	41	02	(Modifié) Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'agriculture et de ruralité	10	10
CD	34	02	41	02	(Modifié) Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements arrêts condamnant la Région en matière d'environnement	21	21
RC	35	01	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales	10	10
CD	35	02	40	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Environnement)	107	107
CD	35	04	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec WBI	34	34
RC	35	05	00	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Agriculture et ruralité)	146	146
CD	40	05	00	02	Subventions au secteur public dans le cadre de dossiers internationaux	0	0
CD	40	06	40	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen 2014-2020	0	125
RC	41	02	40	02	Transfert au Forem pour le financement du programme de transition professionnelle (P.T.P.)	967	967
RC	41	05	40	02	Subventions et indemnités en matière de politique agricole	0	0
CD	41	06	40	02	Dotation au FOREM dans le cadre des projets PTP-Environnement	641	641
CD	41	07	40	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - Secteur public	1 113	1 113
RC	43	01	22	02	Subventions à des organismes publics dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	3
CD	43	02	32	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - Secteur public	52	52
RC	45	01	24	02	(Modifié) Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	0	76
CD	45	02	24	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - Universités	46	46
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						9 263	10 466
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
RC	51	01	00	02	Cofinancement PDR - MESURE Leader	6	61
RC	51	02	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière d'investissements effectués dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	16
RC	52	01	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement	0	12
CD	52	05	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen 2014-2020 (environnement)	0	2 193
CD	52	06	10	02	Subventions en investissement aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020 (Environnement)	0	0
RC	61	03	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen	0	42
RC	63	01	21	02	Subventions au secteur public en matière d'investissements effectués dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	2
CD	63	02	21	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen 2014-2020	0	25
CD	63	03	00	02	Subventions aux intercommunales en matière d'investissement (Environnement) - Cofinancement européen 2014-2020	0	134
RC	72	02	00	02	Aménagement ou construction de bâtiments	117	117
RC	72	03	00	02	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de bâtiments	45	45
RC	73	01	20	02	Etudes et Travaux réalisés dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0
CD	74	01	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Environnement)	198	198
CD	74	03	00	02	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	33	33
RC	74	04	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Agriculture et ruralité)	103	612
RC	74	05	22	02	Achats de biens meubles durables et marchés de travaux - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	0	0

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
CD	74	06	22	02	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	502	3 490
					<b>Totaux pour le programme 15.02.</b>	9 765	13 956
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 15.03.</b>		
					<b>Développement et Etude du milieu</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
RC	12	02	00	03	Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	800	800
RC	12	05	00	03	Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	350	350
RC	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux	294	294
CD	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	726	730
RC	12	10	30	03	Etudes et contrats de services pluriannuels	0	20
RC	12	12	00	03	Etudes et contrats de services spécifiques au programme du DEMNA	373	373
CD	12	26	00	03	Etudes et frais en matière d'état de l'environnement	342	344
RC	31	02	00	03	Subventions et indemnités spécifiques	1 000	1 000
RC	31	03	00	03	Subventions aux centres de référence et d'expérimentation	22	22
RC	31	05	30	03	Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux	2 573	2 573
RC	33	01	00	03	Subventions et indemnités au secteur autre que public en matière de recherche d'Etude du Milieu naturel et agricole	10	10
CD	33	04	00	03	(Modifié) Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	42	42
RC	33	05	00	03	Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl	950	950
RC	33	06	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité	1 510	1 538
RC	33	07	00	03	Subvention à des associations pour l'organisation de formations agricoles	250	250
RC	33	08	00	03	Subvention à des associations pour l'organisation de formations agricoles - Cofinancement PDR 2014-2020	0	0
RC	33	09	00	03	Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	903	903
CD	33	10	00	03	(Modifié) Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales	368	369
RC	33	11	00	03	Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARR-	360	360
RC	33	13	00	03	Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture	835	835
RC	33	15	00	03	(Modifié) Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles	40	40
RC	33	18	00	03	Subvention à REQUASUD (A.S.B.L. REQUASUD) dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD	488	488
CD	33	20	00	03	Subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention-cadre (Environnement)	1 853	1 853
CD	33	22	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement en ce compris les subventions aux CRIE	4 110	4 210
RC	33	23	00	03	Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion	7 492	7 107
RC	33	24	00	03	Subvention à l'ASBL Comité du lait - Mesures d'accompagnement - Prélèvement	1 140	1 140
RC	41	02	40	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	20 833	20 833
RC	41	03	00	03	Subventions au secteur public en matière agricole et agro alimentaire	430	830
RC	41	04	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	5 276	5 276
CD	41	06	40	03	Missions attribuées à l'ISSEP	15 250	15 250
RC	41	07	40	03	Subvention en faveur de recherches scientifiques et techniques	3 200	3 200
CD	41	08	40	03	Subvention complémentaire de fonctionnement à l'ISSEP	1 594	1 594
CD	41	09	40	03	Subventions au secteur public en matière de sensibilisation et de protection de	100	100
RC	41	40	40	03	Subventions octroyées par le DEMNA à un OAP	0	0
RC	43	01	22	03	Subventions au secteur public en matière d'étude du milieu naturel et agricole	0	29
RC	43	02	00	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en matière de sensibilisation et de protection de la nature et de la ruralité	0	0
CD	43	04	00	03	Subventions pluriannuelles aux pouvoirs publics pour les actions en faveur de	115	115
RC	45	01	23	03	Subvention à Gembloux ABT ULG dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD	108	108

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nt = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
RC	45	02	23	03	Subvention à l'UCL dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD	167	167
CD	45	03	23	03	Subventions aux établissements d'enseignement pour les actions en faveur de	125	125
RC	45	05	23	03	Subventions aux universités en matière d'étude du milieu naturel et agricole	834	834
RC	45	06	22	03	Subventions au pouvoirs publics subordonnés en matière de sensibilisation et de protection de la nature et de la ruralité	50	50
RC	45	24	00	03	Subventions octroyées par le DEMNA aux universités	0	143
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						74 913	75 255
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
RC	01	01	00	03	Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret- programme du 18 décembre 2003)		
<i>Solde au 1er janvier</i>						1 995	2 506
<i>Recettes de l'année en cours</i>						785	785
<i>Disponible pour l'année</i>						2 780	3 291
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>						785	785
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>						1 995	2 506
RC	51	01	12	03	Subventions et indemnités spécifiques	110	110
RC	52	02	10	03	Subventions aux associations et organismes privés	0	0
RC	52	03	10	03	Subventions au secteur autre que public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	348	348
RC	52	04	10	03	Subvention à l'ASBL Association des betteraviers wallons - Mesure d'accompagnement - Prélèvement kilométrique	590	591
RC	61	01	00	03	Subventions et indemnités spécifiques au secteur public	0	0
RC	61	02	00	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	212	212
CD	61	03	41	03	Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel	2 189	2 189
RC	61	04	41	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	1 303	1 303
RC	61	05	41	03	(Nouveau) Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA- W) dans le cadre du Plan wallon d'Investissements	0	0
RC	63	02	00	03	Subvention au secteur public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	265	265
RC	65	01	24	03	Subvention aux organismes dépendant de la Communauté française pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	23	23
CD	72	01	00	03	Aménagement ou construction de Centres régionaux d'initiation à l'Environnement (CRIE)	614	574
CD	72	02	00	03	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	0	0
RC	74	01	41	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEMNA	65	65
RC	74	02	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD (Agriculture et	222	222
CD	74	05	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD	43	43
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						6 769	6 730
<i>Totaux pour le programme 15.03.</i>						81 682	81 985
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						785	785
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						1 995	2 506
<b>Programme 15.04.</b>							
<b>Aides à l'Agriculture</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
RC	12	03	00	04	Achats de biens et de services non durables spécifiques au programme (dont études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, ...) et au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	1 165	1 180
RC	12	04	00	04	Achats de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	6 433	6 433
RC	21	01	00	04	Intérêts relatifs à la mobilisation des moyens financiers destinés à l'organisme payeur en application des Règlements européens	50	50
RC	31	01	12	04	Aides aux investissements agricoles pour les rédactions et suivi de plan	0	1 000
RC	31	02	12	04	Aide régionale aux éleveurs pour la transformation ou la commercialisation de produits issus de leur exploitation et aux producteurs laitiers pour la transformation et la commercialisation de produits laitiers	0	0
RC	31	04	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2007 -	0	0
RC	31	06	00	04	Aides aux groupements agricoles, à l'encadrement et au démarrage	300	300
RC	31	07	00	04	Aides agri-environnementales - Cofinancement PDR 2014-2020	12 300	10 000
RC	31	09	00	04	Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR 2014-2020	11 000	11 000



## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
RC	31	13	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2014 - 2020	18 600	12 500
RC	31	14	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs et aides à la diversification - Cofinancement PDR 2014 - 2020	5 700	4 500
RC	31	15	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs, mesure transitoire	0	0
RC	31	16	12	04	Aides à l'établissement de plans agri-environnementaux	300	300
RC	31	17	32	04	Aide exceptionnelle en faveur de l'agriculture	1 000	1 000
RC	31	19	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2014 - 2020 - Mesure d'accompagnement - Prélèvement kilométrique	595	595
RC	31	20	12	04	Aides à la conversion à l'aquaculture BIO (cofinancement FEAMP)	13	4
RC	31	21	12	04	Aides pour moyen de protection contre les espèces protégées (cofinancement FEAMP)	24	12
RC	31	22	12	04	Aides à l'installation des jeunes aquaculteurs (cofinancement FEAMP)	18	13
RC	33	11	00	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement FIDER	0	0
RC	33	12	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR 2014 - 2020	480	480
RC	34	01	00	04	Indemnités aux agriculteurs dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR 2014 - 2020	3 600	3 600
RC	34	02	00	04	Subventions aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	30	30
RC	41	01	00	04	Dotation au Fonds wallon des calamités naturelles - Division "Fonds wallon des calamités agricoles"	15 000	15 000
RC	41	03	00	04	Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)	0	0
RC	41	04	00	04	Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie (Règlement CE 1234/2007)	0	0
RC	43	04	01	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	75	75
RC	45	01	01	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER et en matière de frais de stockage, et de non recouvrement de créances sur le compte de l'Organisme payeur	1 500	1 500
RC	45	02	24	04	Intervention de la Région wallonne pour l'exécution du programme européen à destination des écoles	650	650
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						78 833	70 222

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>							
RC	01	04	00	04	Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C.		
					Solde au 1er janvier	546	553
					Recettes de l'année en cours	157	157
					Disponible pour l'année	703	710
					Dépenses à charge du Fonds	157	157
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	546	553
RC	51	04	12	04	Aides aux zones défavorisées et soumises à des contraintes agri-environnementales-Cofinancement PDR	4 000	4 000
RC	51	05	22	04	Exécution de la garantie en principal, intérêts et charges accessoires en matière d'emprunts en agriculture	250	250
RC	63	02	00	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics	300	300
RC	63	03	42	04	(Modifié) Subventions aux halls relais agricoles	0	1 000
RC	63	04	00	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics - Mesure d'accompagnement - Prélèvement kilométrique	345	345
RC	63	05	21	04	(Nouveau) Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon	0	0
RC	74	01	22	04	Achats de biens meubles informatiques durables spécifiques au programme	74	74
RC	74	02	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme et au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	14	14
					Totaux pour le Titre II.	5 140	6 140
					Totaux pour le programme 15.04.	83 973	76 362
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	157	157
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	546	553
					<b>Programme 15.05.</b>		
					(Nouveau) Bien-être animal		
					<i>Titre I - Dépenses courantes</i>		
CD	01	02	00	05	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds budgétaire du bien-être animal		
					Solde au 1er janvier	682	702
					Recettes de l'année en cours	1 011	1 011
					Disponible pour l'année	1 693	1 713
					Dépenses à charge du Fonds	1 011	1 011
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	682	702
CD	12	01	11	05	(Nouveau) Études, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement relatifs aux activités de contrôles du bien-être animal	450	392
CD	33	03	00	05	(Nouveau) Subventions au secteur autre que public en matière de protection et de bien-être des animaux	150	150
CD	41	01	22	05	(Nouveau) Subventions au secteur public en matière de bien-être des animaux	100	100
CD	43	05	22	05	(Nouveau) Subventions au secteur public en matière de protection et de bien-être des animaux	300	378
CD	45	04	24	05	(Nouveau) Subventions aux établissements d'enseignement pour les actions en faveur du bien-être animal	100	90
					Totaux pour le Titre I.	2 111	2 121
					<i>Titre II - Dépenses de capital</i>		
CD	52	01	10	05	(Nouveau) Subventions au secteur autre que public en matière de protection et de bien-être des animaux	100	90
CD	74	03	22	05	(Nouveau) Achats de biens meubles durables spécifiques aux activités de contrôles du bien-être animal	50	50
					Totaux pour le Titre II.	150	140
					Totaux pour le programme 15.05.	2 261	2 261
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	1 011	1 011
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	682	702

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
				Programme 15.11. Nature, Forêt, Chasse-pêche  Titre I. - Dépenses courantes		
RC	01	01	00	11 Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en		
				Solde au 1er janvier	0	0
				Recettes de l'année en cours	1 300	1 300
				Disponible pour l'année	1 300	1 300
				Dépenses à charge du Fonds	1 300	1 300
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0
RC	01	06	00	11 Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de protection de la biodiversité		
				Solde au 1er janvier	0	0
				Recettes de l'année en cours	1 500	1 500
				Disponible pour l'année	1 500	1 500
				Dépenses à charge du Fonds	1 500	1 500
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0
RC	01	07	00	11 Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	7 000	7 000
RC	12	01	11	11 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions dans le cadre du Life intégré	50	50
RC	12	02	00	11 Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse, ... ainsi que le précompte mobilier sur les locations de chasse et le précompte immobilier relatifs aux bois et forêts	1 174	1 174
RC	12	03	30	11 Etudes et contrats de service pluriannuels	675	675
RC	12	05	30	11 Entretien et amélioration des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales, des piscicultures et frayères, frais de fonctionnement du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction, amélioration cynégétique, entretien et amélioration des chasses de la	700	770
RC	12	07	11	11 Etudes et conventions d'étude, frais de réunions, information, éducation dans le cadre de Natura 2000	45	75
RC	12	08	30	11 Entretien et amélioration des sites Natura 2000 dans les réserves naturelles et les forêts domaniales	135	135
RC	12	09	00	11 Avances de fonds aux comptes extraordinaires des services extérieurs de la DNF	928	928
RC	12	10	00	11 Avances de fonds aux comptes extraordinaires dans le cadre du fonctionnement du Comptoir forestier et du Service de la Pêche	200	200
RC	31	02	32	11 (Nouveau) Intervention exceptionnelle en faveur du secteur forestier	1 000	1 000
RC	33	01	00	11 Subvention au secteur autre que public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	1 160	1 160
RC	33	03	00	11 Subventions au secteur autre que public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	0	0
RC	33	04	00	11 Subventions aux Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage	88	88
RC	33	05	00	11 Subventions au secteur autre que public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres 2014-2019)	740	740
RC	33	07	00	11 Subvention au secteur privé pour activités de formation	400	400
RC	33	08	00	11 Subvention en matière de dynamisation de la gestion forestière	0	0
RC	33	10	00	11 Subventions et indemnités (y compris les compensations) au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	322	330
RC	33	11	00	11 Subventions et indemnités au secteur autre que public	387	387
RC	34	01	41	11 Indemnisation de dégâts des espèces protégées	200	200
RC	34	04	00	11 Subventions et indemnités aux particuliers dans le cadre d'entretien de haies, d'arbres d'alignement et de vergers	0	0
RC	41	01	40	11 Dotation au Conseil économique et social de la Région wallonne en vue d'assurer le secrétariat des Commissions de conservation des sites Natura 2000 et des Conseils supérieurs wallons de la pêche et de la chasse	0	0
RC	43	01	00	11 Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	400	415
RC	43	02	00	11 Subventions pour l'Office Economique wallon du Bois	540	540
RC	43	03	22	11 Subventions au secteur public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	0	0
RC	43	04	22	11 Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	1 309	1 309
RC	43	06	22	11 Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	2 156	2 156
RC	43	07	22	11 Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	0	0
RC	43	08	22	11 Subventions en matière de dynamisation de la gestion forestière	0	0
RC	44	01	00	11 Subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation en matière de gestion durable (accord cadre 2015-2019)	560	560
RC	45	01	00	11 Contribution de la Région wallonne à la fondation Forêt de Soignes	15	15

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
RC	45	02	40	11 Contribution au fonctionnement du Secrétariat national des espèces exotiques invasives	65	65
				Totaux pour le Titre I.	23 049	23 172
				Titre II. - Dépenses de capital		
RC	01	02	00	11 Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)		
				Solde au 1er janvier	2 676	2 693
				Recettes de l'année en cours	170	170
				Disponible pour l'année	2 846	2 863
				Dépenses à charge du Fonds	170	170
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	2 676	2 693
RC	01	03	00	11 Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)		
				Solde au 1er janvier	848	848
				Recettes de l'année en cours	79	79
				Disponible pour l'année	927	927
				Dépenses à charge du Fonds	79	79
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	848	848
RC	01	04	00	11 Acquisitions, travaux de restauration et d'entretien dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000 ainsi que dans la structure écologique principale - PDR	442	442
RC	01	05	00	11 Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr		
				Solde au 1er janvier	0	0
				Recettes de l'année en cours	165	165
				Disponible pour l'année	165	165
				Dépenses à charge du Fonds	165	165
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0
RC	51	01	12	11 (Nouveau) Subventions en investissement au secteur de l'aquaculture	0	0
RC	52	01	10	11 Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts, du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse	30	30
RC	52	03	10	11 Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life - en matière de protection de la nature	50	202
RC	52	05	00	11 Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	0	0
RC	53	01	10	11 Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières, de nature et d'aménagement cynégétique (plantation haies, ...)	300	300
RC	63	01	21	11 Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers et de protection de la nature, en faveur du développement de la pisciculture, en matière d'aménagement cynégétique	10	10
RC	63	05	21	11 Subventions aux pouvoirs organisateurs de parc naturel en faveur de l'établissement de la maison du parc et subventions au secteur public pour la mise en œuvre du volet conservation de la nature du plan de gestion des parcs naturels	350	350
RC	71	01	10	11 Acquisition par la Région de forêts, de réserves naturelles et de frayères	200	300
RC	71	03	10	11 Acquisition de la Région de sites Natura 2000	0	300
RC	71	04	12	11 Acquisition par la Région de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR	0	50
RC	73	01	40	11 (Modifié) Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de pisciculture, de frayères et d'aménagement cynégétique	985	985
RC	73	02	40	11 (Modifié) Travaux d'aménagement dans les forêts, réserves domaniales	128	148
RC	73	03	40	11 (Modifié) Travaux d'aménagement dans les sites Natura 2000 domaniaux	100	114
RC	73	04	40	11 (Modifié) Avances de fonds aux comptes extraordinaires des services extérieurs de la DNF relatives aux travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de piscicultures, de frayères et d'aménagements cynégétiques	388	388
RC	74	01	22	11 Achat de biens meubles durables dans le cadre du Life intégré	50	50
RC	74	06	00	11 Achat de biens meubles durables spécifiques aux ressources forestières, aux réserves naturelles domaniales, à la chasse, pêche, aux chasses de la couronne	460	460
				Totaux pour le Titre II.	3 907	4 543
				Totaux pour le programme 15.11.	26 956	27 715
				Dont programme d'investissement	200	300
				Dont fonds budgétaires	3 214	3 214
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	3 524	3 541

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
				<b>Programme 15.12.</b>			
				Espace rural et naturel			
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
RC	01	01	00	12	Dépenses de toute nature relatives à la représentation à la Grande Région	100	100
RC	01	03	00	12	Dépenses relatives à la création d'espaces de co-working et de bureaux partagés en zone	0	502
RC	12	02	00	12	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participations à des séminaires et colloques, frais de réunion, assurances spécifiques, précomptes...	584	592
RC	12	03	30	12	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme	1 808	2 404
RC	12	05	30	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie ainsi que l'entretien des espaces verts publics	3 373	3 373
RC	12	08	00	12	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts publics domaniaux	178	178
RC	12	09	11	12	Gestion des espèces exotiques envahissantes	0	0
RC	14	04	10	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	46	46
RC	31	02	00	12	Subventions en matière de développement durable de l'espace rural	0	24
RC	33	01	00	12	Subvention au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	664	664
RC	33	04	00	12	Subvention à la Fondation Rurale de Wallonie	3 630	3 630
RC	33	06	00	12	Subventions au secteur autre que public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	0
RC	33	07	00	12	Subvention au secteur autre que public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	400	0
RC	33	09	00	12	Subventions au GREOA pour ses actions en matière de développement rural	0	130
RC	33	10	00	12	Subventions à la WFG pour ses actions en matière de développement rural	75	75
RC	41	01	00	12	Subventions au secteur public pour l'étude de l'espace rural par la cartographie de l'occupation des sols et par la télédétection spatiale des états de surface	250	152
RC	41	02	00	12	Subvention à Gembloux ABT Ulg pour l'étude de l'espace rural par la révision de la carte numérique des sols de Wallonie	0	0
RC	41	03	00	12	Subventions au secteur public en matière de développement durable de l'espace rural	0	0
RC	41	04	00	12	Subvention à la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU)	114	114
RC	41	05	00	12	Subvention à Gembloux ABT ULG pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (PROJET GISER)	0	0
RC	41	06	12	12	Subvention à l'UCL pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (Projet GISER)	0	0
RC	43	01	00	12	Subventions au secteur public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	334	418
RC	43	02	00	12	Subventions au secteur public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	46
RC	43	03	30	12	Subventions au secteur public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	60	60
RC	43	04	00	12	Subventions aux communes et aux provinces dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	10	10
CD	43	05	22	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	1 268	1 421
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	12 894	13 939
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
RC	01	02	00	12	Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole		
					Solde au 1er janvier	4 556	4 571
					Recettes de l'année en cours	3 644	3 644
					Disponible pour l'année	8 200	8 215
					Dépenses à charge du Fonds	3 644	3 644
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	4 556	4 571
RC	52	01	10	12	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement d'espaces verts publics	137	137
RC	52	02	10	12	Subventions au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	0	0
RC	<i>i</i>	63	01	21	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux d'aménagements et d'acquisition d'espaces verts publics et au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	1 000	1 345
RC	<i>i</i>	63	04	21	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux d'amélioration de la voirie agricole et la création de réserves d'eau d'intérêt agricole et l'établissement de dispositifs destinés à la protections contre l'érosion des terres agricoles et à la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement	1 715	2 015

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
RC	63	05	21	12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics pour des opérations innovantes ou transcommunales d'amélioration du cadre de vie rural, de gestion du territoire rural ou de développement rural	0	650	
RC	<i>i</i>	63	06	21	12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural	14 000	14 600
RC		63	08	21	12	Subventions en matière de services de base à la population et d'aides à la création d'ateliers ruraux en matière de développement rural - Cofinancement européen - PDR	0	1 912
RC		63	09	12	12	Subventions aux pouvoirs publics pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	1 600	250
RC		63	10	12	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part subsidiable	762	533
RC		71	02	10	12	Acquisitions de terrains par la Région	148	148
RC	<i>i</i>	73	01	21	12	Travaux et études en matière de cours d'eau non navigables et de wateringues, y compris la réhabilitation des sites dégradés situés dans le lit majeur des cours d'eau non navigables de première catégorie	2 218	2 218
RC		73	02	00	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part subsidiable	0	212
RC		73	03	21	12	Travaux et études en matière de cours d'eau et de wateringues pour l'amélioration des habitats aquatiques	90	90
RC		73	04	40	12	(Modifié) Travaux d'aménagement dans les espaces verts publics domaniaux	866	866
RC		74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	241	376
RC		74	08	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	45	45
RC		85	02	34	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part non subsidiable avances remboursables	825	825
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	27 291	29 866	
					<i>Totaux pour le programme 15.12.</i>	40 185	43 805	
					<i>Dont programme d'investissement</i>	18 933	20 178	
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	3 644	3 644	
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	4 556	4 571	
<b>Programme 15.13.</b>								
<b>Prévention et Protection : Air, Eau, Sol</b>								
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
CD		12	01	00	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DEE, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	842	1 104
CD		12	02	00	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DPA, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	45	45
CD		12	03	30	13	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEE	1 177	1 209
CD		12	05	30	13	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme du DPA	77	77
CD		12	06	30	13	(Nouveau) Mise en œuvre de zones de basses émissions sur le territoire wallon, en ce compris mesures d'information	0	0
CD		12	10	11	13	Dotation au CESW pour frais administratifs et de personnel du Comité de Contrôle de l'Eau, du Comité d'experts pour l'agrément des systèmes d'épuration individuelles et de la Commission des eaux de surface	350	350
CD		31	03	22	13	Dotation à la SPAQuE	15 889	15 889
CD		33	01	00	13	Subventions au secteur autre que public en matière de protection contre le bruit	0	0
RC		33	02	00	13	Subventions contrats de rivière	2 001	1 989
RC		33	03	00	13	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	782	782
RC		33	04	00	13	Aides pour la mesure 10 du programme agri-environnement	0	0
RC		33	05	00	13	Subventions à l'encadrement des méthodes agro-environnementales en application de la convention-cadre	1 505	1 505
RC		33	06	00	13	Subvention à l'ASBL Agra-Ost pour ses actions en matière agro-environnementale et la valorisation des matières organiques	300	300
CD		33	07	00	13	(Nouveau) Subvention en matière de qualité de l'air (dont la prise en charge d'évaluation de la qualité de l'air)	1 000	1 000
WB		35	02	40	13	Intervention dans le fonctionnement des commissions Escout et Meuse ainsi que dans le Comité de coordination du district hydrographique du Rhin	190	190
CR		41	01	00	13	Dotation à l'AWAC pour participation au financement international des politiques climatiques - Cop21	7 000	7 000
CD		41	02	30	13	(Modifié) Dotation de fonctionnement à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat en matière d'Air	1 356	1 356

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
CR	41	03	30	13	(Modifié) Dotation de fonctionnement à l'AWAC - climat	2 325	2 325	
RC	45	01	23	13	Subventions et indemnités au secteur public en matière de gestion de l'espace rural	165	165	
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	35 004	35 286	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
CR	01	02	00	13	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques			
					Solde au 1er janvier	152 850	152 850	
					Recettes de l'année en cours	108 264	108 264	
					Disponible pour l'année	261 114	261 114	
					<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	99 264	99 264	
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	161 850	161 850	
CD	i	01	03	00	13	Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement		
					Solde au 1er janvier	143 370	177 401	
					Recettes de l'année en cours	67 766	67 766	
					Disponible pour l'année	211 136	245 167	
					<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	31 766	36 766	
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	179 370	208 401	
CD	i	01	04	00	13	Fonds budgétaire : Fonds de solidarité internationale pour l'eau		
					Solde au 1er janvier	620	620	
					Recettes de l'année en cours	500	500	
					Disponible pour l'année	1 120	1 120	
					<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	500	500	
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	620	620	
RC	51	01	00	13	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	6	6	
CD	63	01	00	13	Subventions aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement	8	8	
CD	i	73	01	41	13	Dépenses d'investissement en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles	0	0
CD	74	06	00	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEE	65	65	
CD	74	08	00	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au DPA	5	5	

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>l = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
CD	81	04	41	13 Intervention financière dans le capital de la SPGE	10 000	10 000
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	141 614	146 614
				<b>Totaux pour le programme 15.13.</b>	176 618	181 900
				<i>Dont programme d'investissement</i>	32 266	37 266
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	131 530	136 530
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	341 840	370 871
				<b>Programme 15.14.</b>		
				<b>Police et contrôle</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
RC	12	01	00	14 Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de l'UAB, de la Direction des Contrôles	190	190
CD	12	02	00	14 Achat de biens et services non durables spécifiques au programme, analyses, relations publiques, documentation, participation à des séminaires, frais de réunions, y compris frais de fonctionnement des services SOS pollutions	733	738
CD	43	01	22	14 Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les agents constatateurs	143	143
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 066	1 071
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
RC	74	01	00	14 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme de l'UAB, de la Direction des Contrôles	143	143
CD	74	06	00	14 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)	148	148
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	291	291
				<b>Totaux pour le programme 15.14.</b>	1 357	1 362
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<b>Programme 15.15.</b>		
				<b>Politique des déchets-ressources</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CD	12	01	11	15 Etudes, fourniture de biens, de services et prestations intellectuelles y compris les études et actions de sensibilisation en matière de gestion des déchets	1 328	1 244
CD	12	02	11	15 Etudes, fourniture de biens, services et prestations intellectuelles, ainsi que relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions dans le cadre de la gestion des déchets	708	708
CD	12	03	11	15 Frais de fonctionnement du secrétariat permanent de la Commission interrégionale de l'emballage	286	286
CD	12	04	11	15 Valorisation des déchets ménagers et non ménagers.	7 815	7 815
CD	12	05	11	15 Fourniture de biens et services liés à la gestion informatique des informations concernant le transfert et l'élimination de déchets	460	557
CD	12	06	11	15 Frais de contentieux relatifs à la taxation et à la perception de la taxe sur les déchets	9	10
CD	12	07	11	15 (Nouveau) Frais de fonctionnement relatif au transit de déchets géré par la Commission Interrégionale de l'emballage	0	0
CD	33	01	00	15 Mesures de soutien au secteur autre que public en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers	810	760
CD	33	03	00	15 Subventions au secteur autre que public en faveur de la prévention des déchets	0	0
CD	33	04	00	15 Mesures de soutien au secteur privé en matière de gestion des sois	0	0
CD	43	01	22	15 Mesures de soutien aux pouvoirs locaux en matière de valorisation des déchets ménagers	6 000	6 000
CD	43	03	52	15 Subvention aux CPAS en matière de gestion des déchets-ressources	0	0
CD	43	04	53	15 Subvention aux intercommunales en matière de gestion des déchets-ressources	0	0
CD	45	01	24	15 Subvention aux universités en matière de gestion des déchets-ressources	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	17 416	17 380



## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
CD	01	01	00	15	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets		
					Solde au 1er janvier	62 986	68 332
					Recettes de l'année en cours	38 110	38 110
					Disponible pour l'année	101 096	106 442
					Dépenses à charge du Fonds	28 327	28 327
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	72 769	78 115
CD	74	01	22	15	Achat de machines, mobilier, matériel, y compris moyens de transport, pour la gestion informatisée des déchets	50	50
CD	81	01	42	15	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers	0	0
CD	81	02	42	15	Prise de participation, octroi de prêts ou d'avances récupérables en matière de recyclage des déchets plastiques dans le cadre du Plan Wallon d'Investissements	0	0
					Totaux pour le Titre II.	28 377	28 377
					Totaux pour le programme 15.15.	45 793	45 757
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	28 327	28 327
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	72 769	78 115
					Totaux pour la division organique 15.	597 885	604 398
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	51 399	57 744
					Dont fonds budgétaires	168 668	173 668
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	425 912	460 859
<i>Division organique 16.</i>							
<i>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</i>							
<i>Programme 16.01.</i>							
<i>Fonctionnel</i>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
AG	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	37 228	37 228
AG	11	04	00	01	Rémunérations et allocations du personnel du Grognon	1 345	1 345
AG	11	05	00	01	Rémunérations et allocations du personnel de l'AWAP	17 169	17 169
AG	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	12	12
CR	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques du Département de l'Energie	76	90
CD	12	04	02	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an (Aménagement du territoire)	0	0
CD	12	05	02	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an (Aménagement du territoire)	0	0
DB	12	11	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques du Département du Logement	381	381
CR	12	13	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO4	53	53
					Totaux pour le Titre I.	56 264	56 278
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
CR	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	10
CR	74	03	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO4	110	110
					Totaux pour le Titre II.	120	120
					Totaux pour le programme 16.01.	56 384	56 398
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>l = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<b>Programme 16.02. Aménagement du territoire et urbanisme.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
CD	01	01	01	02	Dépenses relatives au personnel de la Cellule de Développement territorial	873	873
CD	12	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et à l'activité de la CDT	5	10
CD	12	02	00	02	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de formation, frais de fonctionnement et frais de réunions	799	789
CD	12	03	30	02	Etudes	155	131
CD	12	04	30	02	Opérationnalisation, suivi et évaluation du schéma de développement du territoire, révision des plans de secteur (études préalables, connexes ou complémentaires, réalisations, actions de sensibilisation et information)	1 815	1 815
CD	12	06	11	02	Etudes dans le cadre de la coopération européenne et des programmes opérationnels européens nouvelle programmation 2014-2020	0	8
CD	12	10	11	02	(Modifié) Honoraires d'avocats et d'experts juridiques	732	732
CD	12	11	11	02	Dotations au CESW pour les frais administratifs et de personnel de la Commission d'Avis en matière de recours, les frais de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire et les frais de la commission d'agrément des auteurs de projet	0	0
CD	12	12	11	02	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques. Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	595	595
CD	12	14	00	02	Etudes et publications relatives au plan HP	0	0
CD	12	15	00	02	Dépenses de fonctionnement transversales - part du département aménagement	259	259
CD	12	16	11	02	Dépenses en lien avec la stratégie numérique (dématérialisation des permis d'urbanisme)	1 225	800
CD	12	17	11	02	(Nouveau) Frais de commission	0	0
CD	33	03	00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme	755	1 180
CD	33	06	00	02	Subventions de fonctionnement aux parc naturels pour les missions d'aménagement du territoire	390	390
CD	33	07	00	02	Subventions aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020	0	125
CD	33	08	00	02	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale - programmation 2014-2020	0	15
CD	33	09	00	02	Subventions au secteur privé en matière d'aménagement du territoire, en ce compris en lien avec les "quartiers nouveaux"	250	250
CD	34	02	41	02	(Modifié) Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnements	500	500
CD	41	01	00	02	Dotations au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle	12	12
CD	41	02	00	02	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens	0	5
CD	41	04	60	02	Cofinancement		
CD	41	04	60	02	Subventions Observatoire développement territorial	121	121
CD	41	06	40	02	Subventions aux organismes publics chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020	0	0
CD	41	07	40	02	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale - programmation 2014-2020	0	37
CD	43	01	22	02	Subventions aux communes pour couvrir les dépenses relatives à la conception et la mise en œuvre des outils nécessaires à la décentralisation-participation en aménagement du territoire	651	1 023
CD	43	02	22	02	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés et autres organismes publics en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme CCATM CATU	6 200	6 200
CD	43	04	22	02	(Modifié) Subventions aux communes pour l'élaboration de dossiers de base de révision de plan de secteur d'initiative communale et de schémas d'orientation locaux (y compris les rapports sur les incidences environnementales)	705	705
CD	43	05	22	02	Subventions aux communes en matière d'aménagement du territoire, en ce compris en lien avec les "quartiers nouveaux"	1 000	1 000
CD	45	01	24	02	Subventions aux organismes universitaires	2 410	2 507
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						19 452	20 082
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
CD	52	01	10	02	Subventions de première installation aux maisons de l'urbanisme	0	0
CD	63	04	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du Plan Habitat permanent	300	236
CD	74	01	00	02	Dépenses d'investissement transversales - part du département aménagement	5	5
CD	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	100	100
CD	74	07	00	02	Achat de matériel informatique spécifique	52	52
CD	74	09	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques à la CDT	0	0
CD	85	01	32	02	Remise en état des lieux et exécution d'ouvrages ou de travaux d'aménagement en application de l'article D.VII.14 du CoDT - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	90	40

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / n° = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
AG	85	03	00	02	Démolition d'immeubles dans le cadre du plan habitat permanent - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	547	433
					<b>Totaux pour le programme 16.02.</b>	19 999	20 515
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 16.03.</b>		
					<b>Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la Ville et sites d'activité économique désaffectés.</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CD	12	01	50	03	Impôts, précomptes et taxes	146	146
CD	12	02	00	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement	50	50
CD	12	03	30	03	Etudes	0	0
DB	12	04	00	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement, frais de réunions	100	50
DB	12	05	30	03	Etudes, organisation de séminaires et colloques	50	25
DB	12	07	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	25	25
CD	12	08	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	8	8
DB	12	15	00	03	Dépenses de fonctionnement transversales. Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	94	94
CD	31	01	32	03	Subventions et indemnités au secteur privé, en ce compris le subventionnement aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement de sites à réaménager	106	255
CD	31	02	22	03	(Modifié) Dotation SPAQuE dans le cadre de la mission déléguée concernant la mise en œuvre du décret relatif à l'assainissement des sols pollués et aux sites à réhabiliter à	0	0
DB	33	01	00	03	Subventions et indemnités à des organismes privés menant des actions relatives à la "Politique de la Ville"	125	125
CD	41	01	40	03	Subventions à l'ISSEP pour la détermination des risques environnementaux de certains sites	630	630
CD	41	02	40	03	Subventions aux organismes publics en matière d'aménagement du territoire	0	0
CD	43	01	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de sites à réaménager	219	1 318
DB	43	03	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de rénovation et de revitalisation	50	50
DB	43	05	00	03	Subventions aux communes permettant la prise en charge d'un conseiller en rénovation urbaine affecté aux missions d'assistance nécessaires à la commune pour la reconnaissance et la gestion d'une opération de rénovation urbaine	900	1 154
DB	43	06	22	03	Subventions et indemnités (personnel et fonctionnement) aux 5 grandes villes wallonnes en matière de « Politique des Grandes Villes » (contrat ville durable) (Mons, Charleroi, La Louvière, Liège, Seraing)	0	0
DB	43	07	22	03	(Modifié) Subventions et indemnités aux grandes villes wallonnes en matière de "Politique des Grandes Villes"	12 264	12 264
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	14 767	16 194
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CD	01	01	00	03	Fonds budgétaire: Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale		
					<i>Solde au 1er janvier</i>	7 372	7 372
					<i>Recettes de l'année en cours</i>	5 028	5 028
					<i>Disponible pour l'année</i>	12 400	12 400
					<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	228	228
					<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	12 172	12 172
CD	01	02	00	03	Provision pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif du réaménagement des sites à réaménager	0	0
CD	01	03	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	2 000	2 000
CD	01	04	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés non pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	6 150	6 150
CD	01	05	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	19 000	19 000
CD	01	06	00	03	Interventions complémentaires par le biais d'une mission déléguée à la SOGEPA en faveur du réaménagement des friches industrielles et urbaines	0	0

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
CD	01	07	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites à réaménager (Plan Marshall 2.Vert - Axe IV - Mesure IV.2., Action IV.2.B)	5 721	5 721	
CD	01	08	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites pollués (Plan Marshall 2.Vert - Axe IV - Mesure IV.2., Action IV.2.A)	6 931	6 931	
CD	01	09	00	03	(Modifié) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites en reconversion (Sowafinal 3 - PWT)	448	448	
CD	<i>i</i>	51	03	11	03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites à réaménager	426	881
CD		51	04	11	03	Subventions aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement des sites à réaménager	0	0
CD	<i>i</i>	51	05	11	03	Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial)		
						Solde au 1er janvier	2 166	2 195
						Recettes de l'année en cours	100	100
						Disponible pour l'année	2 266	2 295
						Dépenses à charge du Fonds	100	100
						Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	2 166	2 195
DB		53	03	00	03	Subventions au profit de personnes physiques ou morales pour réaliser des travaux d'embellissement extérieur d'immeubles destinés principalement à l'habitation	50	30
DB	<i>i</i>	63	01	21	03	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine	8 077	7 739
DB	<i>i</i>	63	02	21	03	Subventions en vue de la revitalisation urbaine	2 500	1 988
CD		63	03	21	03	Subventions aux communes et aux C.P.A.S. en vue du réaménagement de sites à réaménager	425	2 285
CD		63	05	21	03	Subventions aux communes et aux régies foncières communales dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0
DB		63	06	21	03	Subvention annuelle à la Ville de Liège pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	0	0
DB		63	07	21	03	Subvention annuelle à la ville de Namur pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1 500	1 500
DB		63	09	21	03	Subvention annuelle à la ville de Mons pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1 500	1 500
DB		63	10	00	03	Subventions au profit de personnes morales de droit ou d'intérêt public pour réaliser des travaux d'embellissement extérieur d'immeubles destinés principalement à l'habitation	10	10
DB		63	12	21	03	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre du renforcement de l'attractivité urbaine	0	300
DB	<i>i</i>	63	13	21	03	Subventions à la ville de Namur pour des investissements en lien avec la fonction de capitale régionale	0	0
DB		63	15	00	03	Subvention aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration de plans d'aménagement ou de schémas directeurs, pour l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de biens immeubles, notamment d'espaces verts publics (exécution de décisions prises avant le 1er janvier 1987)	0	0
CD		63	21	21	03	Subventions en matière de sites à réaménager - Cofinancement régional du programme opérationnel « FEDER 2014-2020 » - Axe 3, 4 et 5	0	431
DB		63	22	21	03	Subventions FEDER 2014-2020 Axe III	2 125	2 125
DB		63	23	21	03	Subventions FEDER 2014-2020 Axe IV	320	320
DB		63	25	21	03	Subventions Feder 2014-2020 Axe I	387	387
DB		63	26	21	03	Subventions Feder 2014-2020 Axe V	81	81
CD	<i>i</i>	71	01	32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région	100	100
CD	<i>i</i>	71	02	32	03	Acquisitions par la Région de terrains, équipements et frais connexes dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0
CD		71	03	12	03	Acquisitions et travaux de réaménagement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale	0	0
DB		74	01	00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	10	10
CD		74	06	00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	46	46
DB		74	15	00	03	Dépenses d'investissement transversales - Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	20	20
						Totaux pour le Titre II.	58 155	60 331
						Totaux pour le programme 16.03.	72 922	76 525
						Dont programme d'investissement	11 203	10 808
						Dont fonds budgétaires	328	328
						Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	14 338	14 367

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<b>Programme 16.11. Logement : secteur privé.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
DB	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques de fonctionnement	306	306
DB	32	01	00	11	Aide à la location à destination des OFS	1 861	1 861
DB	33	01	00	11	Subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	258	258
DB	33	02	00	11	Dotations au Fonds du Logement destinées à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale	18 088	18 088
DB	33	04	00	11	Subvention au centre d'étude en habitat durable	625	625
DB	33	06	00	11	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	34	34
DB	33	07	00	11	Projet LEADER	89	13
DB	34	05	41	11	Allocations de départ, de déménagement, d'installation et de loyer (Contrat d'avenir)	11 500	11 500
DB	34	06	12	11	Provision en vue d'intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" - dossiers 2009	10 000	10 000
DB	34	09	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus	4 600	4 550
DB	34	10	41	11	Soutien aux étudiants en kots	10 000	10 000
DB	34	11	41	11	Allocation-loyer	5 000	5 000
CR	34	12	79	11	Bonification d'intérêts accordées aux prêts octroyés à l'intervention du F.R.C.E.	0	0
DB	34	13	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" (nouvelle formule)	1 500	1 500
DB	34	14	41	11	Financement des frais pour la première acquisition	2 000	2 000
DB	41	05	40	11	Dotations à la Société wallonne du Crédit social dans le cadre du Plan Bien-être	4	4
DB	41	06	00	11	Subvention à Consortium construire adaptable	65	65
DB	41	07	00	11	Dotations SWCS à destination des entités locales dans le cadre d'expériences pilotes (ancien FRCE)	621	621
DB	43	01	00	11	Subventions aux relais sociaux dans le cadre de leurs missions de capteurs logement	100	100
DB	43	03	01	11	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens-Programmation 2014-2020	0	0
DB	45	01	00	11	Actions en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	43	43
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						66 694	66 568
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
DB	51	01	11	11	Intervention dans la prise en charge des intérêts des éco-prêts accordés par le Fonds du Logement Wallon et la Société Wallonne du Crédit Social	198	198
DB	51	02	11	11	Intervention en faveur du Fonds du Logement pour la prise en charge d'une annuité d'emprunt dans le cadre de la rénovation des logements de l'aide locative	150	150
DB	51	03	30	11	Prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	23 447	23 447
DB	51	04	11	11	Subventions au Fonds du Logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement	2 109	2 296
DB	51	05	11	11	Subventions à la Société wallonne de crédit social	22 000	22 000
DB	51	08	11	11	Subventions au Fonds du Logement pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	2 000	2 351
DB	51	10	12	11	Projets expérimentaux de créations de logements par des personnes morales	0	0
DB	51	11	12	11	Intervention dans la prise en charge des chèques logement en faveur de la SWCS	0	0
DB	52	01	10	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	850	850
DB	52	03	10	11	Equipement d'ensembles de logements	200	200
DB	53	03	10	11	Primes à la création de logements conventionnés	0	0
DB	53	04	10	11	(Modifié) Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements	15 562	15 562
DB	53	05	10	11	Primes pour l'habitat alternatif	150	150
DB	61	01	11	11	Intervention en faveur du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie pour soldes restants dus relatifs aux interventions régionales des années antérieures-pour dépenses d'investissement	0	0
DB	61	03	11	11	Dotations spéciales à la Société wallonne du crédit social	6 000	6 000
DB	81	01	00	11	Avances remboursables aux organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	2 000	1 614
DB	81	03	00	11	Avances remboursables aux organismes à finalité sociale	150	150

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
DB	81	04	00	11	Avances remboursables pour aide à l'acquisition - prêts sociaux	50 000	50 000
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	124 816	124 968
					<b>Totaux pour le programme 16.11.</b>	191 510	191 536
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 16.12.</b>		
					<b>Logement : secteur public.</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB	01	01	00	12	Fonds budgétaire : Fonds régional pour le logement		
					Solde au 1er janvier	59	59
					Recettes de l'année en cours	75	75
					Disponible pour l'année	134	134
					Dépenses à charge du Fonds	75	75
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	59	59
DB	12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et frais de fonctionnement	190	190
DB	31	04	22	12	Aides aux sociétés de logement de service public	23 751	23 751
DB	31	06	22	12	Subvention de fonctionnement de la SWL	9 768	9 768
DB	31	10	22	12	Financement des référents sociaux et de leur encadrement	2 413	2 413
DB	31	12	00	12	Dotations à la Société wallonne du Logement pour le développement d'un outil de gestion immobilière et pour la certification énergétique	0	0
DB	31	13	00	12	Aide à la location SLSP	17	17
DB	31	14	00	12	Subvention au logement social accompagné pour les SLSP	1 093	1 093
DB	41	01	40	12	Intervention dans le coût des APE dans les Sociétés agréées par la SWL	1 451	1 451
DB	41	02	40	12	Quote part dans le financement des programmes de transition professionnelle dans le secteur du logement	599	599
DB	41	04	40	12	Intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre du financement alternatif de l'offre de logements publics (PST 3)	7 000	7 000
DB	41	05	40	12	Subvention complémentaire P.E.I.	1 026	1 026
DB	43	01	22	12	Subventions au secteur public en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	105	103
DB	43	02	22	12	Subventions aux communes pour la couverture des frais afférents aux conseillers Logement	225	225
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	47 713	47 711
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DB	51	10	11	12	Dotations à la Société wallonne du logement destinées à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).	40 000	38 876
DB	51	11	11	12	Dotations à la Société wallonne du logement destinées au financement de travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration et de conservation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public.	29 542	29 542
DB	51	12	11	12	Dotations additionnelles à la Société Wallonne du Logement destinées au financement de travaux de réhabilitation des logements gérés par la Société Wallonne du Logement et les sociétés de logement de services publics	49 036	49 036
DB	51	14	11	12	Subventions aux SLSP pour la prise en gestion ou en location de logements	16	16
DB	51	15	11	12	Projets expérimentaux de créations de logements par les SLSP	0	60
DB	51	16	00	12	Allocation travaux SLSP	100	100
DB	61	06	41	12	(Nouveau) Subventions aux organismes publics de Logement - Plan Wallon d'Investissements (PWI)	0	0
DB	63	01	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour la création de logements sociaux ou moyens	2 007	1 329
DB	63	02	21	12	Subventions aux organismes publics pour la création de logement de transit ou d'insertion	1 134	1 134
DB	63	03	51	12	Subventions aux organismes publics pour la démolition de bâtiments non améliorables	100	100
DB	63	04	21	12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières	165	165
DB	63	05	00	12	Aide au partenariat	0	18
DB	63	07	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour l'équipement de terrains	400	400
DB	63	09	00	12	Projets expérimentaux de créations de logements par les pouvoirs locaux	0	60
DB	72	01	10	12	Travaux et dépenses liés au programme logement de l'ex-S.D.R.W.	5	5
DB	74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	42	42

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
DB	81	02	12	12	Prise de participation dans le capital des sociétés immobilières de service public, de guichets de crédit social et de la SWL	1	1
DB	81	06	00	12	Avances remboursables pour construction	5 000	9 920
DB	81	07	41	12	Prise de participation dans le capital des sociétés de logement de service public	0	3 250
DB	81	08	00	12	Avances travaux SLSP	350	470
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	127 898	134 524
					<b>Totaux pour le programme 16.12.</b>	175 611	182 235
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	75	75
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	59	59
					<b>Programme 16.21.</b>		
					<b>Monuments, sites et fouilles.</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
RC	41	04	40	21	Subvention à l'Agence wallonne du Patrimoine	42 121	42 121
RC	41	10	40	21	Subventions à l'Agence wallonne du Patrimoine relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2014-2020	0	220
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	42 121	42 341
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
RC	61	01	41	21	(Nouveau) Subvention à l'Agence wallonne du Patrimoine dans le cadre du Plan wallon d'Investissements	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	—
					<b>Totaux pour le programme 16.21.</b>	42 121	42 341
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 16.31.</b>		
					<b>Energie.</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	01	01	00	31	Fonds budgétaire: Fonds Energie		
					<i>Solde au 1er janvier</i>	12 976	27 630
					<i>Recettes de l'année en cours</i>	13 500	13 500
					<i>Disponible pour l'année</i>	26 476	41 130
					<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	8 080	7 830
					<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	18 396	33 300
CR	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	550	500
CR	12	03	30	31	Etudes, frais et honoraires d'avocats	3 612	2 841
CR	12	07	00	31	Frais de fonctionnement	8	8
CR	12	08	00	31	Location de services	31	45
CR	31	01	00	31	(Modifié) Subventions en faveur du secteur privé - Mise en œuvre d'accords de branche simplifiés	4 000	3 000
CR	31	02	00	31	(Modifié) AMURE	2 500	1 382
CR	32	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur privé	783	2 104
CR	32	02	51	31	Projets Leader	328	367
CR	35	03	10	31	Participation de la Région wallonne aux actions de l'Agence Internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)	50	50
CR	41	01	40	31	Dotation à la CWaPE	6 500	6 500
CR	43	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public	2 454	2 533
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	28 896	27 160

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
CR	01	04	00	31 Intervention régionale en faveur du CRAC pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les bâtiments publics et dans les écoles	9 000	9 000
CR	01	10	00	31 Projets Interreg	96	96
CR	01	11	00	31 Actions cofinancées par les Fonds européens - programmation 2014-2020 - axe IV	286	286
CR	51	01	00	31 Subventions visant la recherche dans le domaine de l'énergie	1 492	605
CR	52	01	10	31 Subventions en matière de politique de l'énergie pour les établissements scolaires et	0	694
CR	53	01	10	31 Subventions en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à	0	1 738
CR	53	02	10	31 (Modifié) Primes Energie	46 147	42 641
CR	63	02	21	31 Contrats, subventions ou transferts au secteur public en vue d'investissements matériels et immatériels, y compris les projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	6 000	4 322
CR	63	04	32	31 Contrats, subventions au secteur public dans le cadre de projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	0	0
CR	65	01	00	31 (Modifié) Subvention recherche secteur universitaire	764	891
CR	74	06	00	31 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5
CR	81	01	12	31 Apports de capitaux et avances récupérables en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (contrat d'avenir)	400	387
CR	81	03	12	31 (Modifié) Actions de soutien au déploiement des infrastructures électriques - Octrois de	400	200
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					64 590	60 865
<i>Totaux pour le programme 16.31.</i>					93 486	88 025
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>					8 080	7 830
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					18 396	33 300
<b>Programme 16.41.</b> <b>Première Alliance Emploi - Environnement.</b>						
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>						
CR	01	01	00	41 Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV- Mesure IV.1.2		
<i>Solde au 1er janvier</i>					63 333	63 333
<i>Recettes de l'année en cours</i>					38 646	38 646
<i>Disponible pour l'année</i>					101 979	101 979
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>					35 646	35 646
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>					66 333	66 333
CR	01	03	00	41 Soutien à l'élaboration du contrat multisectoriel en matière d'économies d'énergie et de construction durable - Marshall 2.vert	0	0
JE	01	07	00	41 Financement de la mise en œuvre d'un centre d'excellence dédié au développement durable (WISD) - Marshall 2.vert	0	0
JE	01	08	00	41 Actions de soutien au renforcement de la Recherche verte - Marshall 2.vert	0	0
JE	01	09	00	41 Actions de soutien au renforcement de l'économie verte (économie écosystémique, bourse aux déchets et labels "entreprises écosystémiques") - Marshall 2.vert	0	0
JE	01	12	00	41 Actions visant à adopter un programme de recherche en matière de technologies intelligentes (réseau électrique) - Marshall 2.vert	0	0
JE	01	13	00	41 Actions visant à promouvoir les éco-matériaux de construction - Marshall 2.vert	0	53
JE	01	14	00	41 Actions visant à promouvoir les éco-matériaux de construction	277	198
DB	41	02	00	41 Financement de la poursuite du plan de rénovation et des procédures de créations et rénovation du parc de logements publics	22 419	22 419
CR	41	04	00	41 Soutien à la mise en œuvre de la gestion énergétique des bâtiments régionaux et locaux (UREBA)	7 671	7 671
DB	41	08	00	41 Appels à projets visant la mise à disposition rapide de logements d'utilité publique de qualité, de logements innovants (logements seniors/personnes handicapées connectées) et usafuit locatif social	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>					66 013	63 987



## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
CR	81	01	00	41	(Modifié) Avances remboursables Ecopack et Rénopack	50 000 65 000
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	50 000 65 000
					<b>Totaux pour le programme 16.41.</b>	116 013 130 987
					<i>Dont programme d'investissement</i>	— —
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	35 646 35 646
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	66 333 66 333
<b>Programme 16.42. Développement durable</b>						
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
CD	01	01	00	42	Dépenses de toute nature dans le cadre du développement durable des compétences routes, voies hydrauliques, patrimoine et zones d'activités économiques	0 0
AG	01	02	00	42	Promotion du Développement Durable dans les services régionaux : marchés publics régionaux, et politiques d'achat durable - volet adjudicateurs régionaux	0 0
JE	01	03	00	42	Soutien aux circuits courts, aux entreprises locales et régionales - Marshall 2.vert	0 0
WB	01	06	00	42	Soutien au développement des indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique - Marshall	0 0
CD	01	07	00	42	Initiative de toutes natures en matière de développement durable et de transition écologique	3 503 3 457
CD	12	01	11	42	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Développement durable)	0 0
CD	12	02	11	42	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du département du développement durable	39 39
AG	12	03	00	42	Promotion des investissements socialement responsables	55 37
DB	12	04	11	42	Plan Actions Achats publics responsables	0 11
AG	12	05	11	42	Actions de sensibilisation au Développement Durable du personnel du SPW et OIP	28 28
AG	12	06	11	42	Actions de gestion et de suivi des performances sociales et environnementales au SPW	47 28
AG	12	07	11	42	Dynamisation d'une mobilité plus durable au sein du SPW	40 40
AG	12	08	11	42	Marchés publics durables et dumping social - cahiers de charges	10 10
AG	12	09	11	42	Alliance emploi environnement recentrée - développement durable - marchés publics	224 158
AG	12	10	11	42	Promotion du développement durable dans les services régionaux : marchés publics régionaux et politiques d'achats durables - volet adjudicateurs régionaux	101 73
JE	12	11	11	42	(Nouveau) Promotion de la responsabilité sociétale des entreprises	150 100
DB	32	01	00	42	Subvention à la Société Wallonne du Crédit Social dans le cadre de l'opération Journal pour tous	0 0
AG	33	01	00	42	Marchés publics durables et dumping social	150 180
AG	33	02	00	42	Soutien aux investissements socialement responsables	0 0
CD	33	03	00	42	Subventions au secteur privé en matière de développement durable et de transition	500 500
JE	33	04	00	42	(Modifié) Politique d'achats publics durables en lien avec l'insertion socio-professionnelle, la formation et la création d'emplois	15 20
AG	33	05	00	42	Alliance emploi environnement recentrée - subventions	162 150
CD	33	06	00	42	(Nouveau) Subvention au secteur autre que public en matière d'alimentation durable	1 000 1 000
JE	45	01	00	42	Politique d'achats publics durables en lien avec l'insertion socio-professionnelle, la formation et la création d'emplois - cartographie des centres de formation	0 0
DB	45	02	22	42	(Nouveau) Achats publics responsables : formations et outils pour les pouvoirs locaux	20 14
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	6 044 5 845
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
CD	01	01	00	42	Initiative de toutes natures en matière de développement durable et de transition écologique	125 125
CD	63	01	53	42	Initiative de toutes natures en matière de développement durable et de transition écologique - intercommunales	0 0
CD	74	01	22	42	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Développement durable)	0 0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	125 125
					<b>Totaux pour le programme 16.42.</b>	6 169 5 970
					<i>Dont programme d'investissement</i>	— —
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	— —
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	— —

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
<i>Totaux pour la division organique 16.</i>					774 215	794 532
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>					—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>					11 203	10 808
<i>Dont fonds budgétaires</i>					44 129	43 879
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					99 126	114 059
<b>Division organique 17.</b>						
<i>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</i>						
<b>Programme 17.01.</b>						
<b>Fonctionnel</b>						
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
AG	11	03	00	01 Rémunérations et allocations du personnel	18 305	18 305
AG	12	01	00	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, Acquisition de petits matériels	37	37
DB	12	02	00	01 Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme de plus d'un an	1 052	280
AG	12	03	11	01 Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an	0	0
RC	12	04	11	01 (Nouveau) Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	15	15
CR	12	05	00	01 Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO5	24	24
WB	12	08	00	01 Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	10	10
<i>Totaux pour le Titre I.</i>					19 443	18 671
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
CR	74	01	00	01 Achat de biens meubles durables	10	10
CR	74	02	00	01 Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO5	25	25
DB	74	03	00	01 Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	475	380
RC	74	04	22	01 (Nouveau) Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0
AG	74	05	00	01 Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0
WB	74	06	00	01 Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	10	10
AG	74	07	00	01 Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					520	425
<i>Totaux pour le programme 17.01.</i>					19 963	19 096
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>					—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—
<b>Programme 17.02.</b>						
<b>Affaires Intérieures</b>						
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
DB	12	02	00	02 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	401	401
DB	12	03	00	02 Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	160	160
DB	12	04	30	02 Formation professionnelle du personnel communal et des mandataires	228	228
DB	12	06	30	02 Etudes, relations publiques, organisation de salons, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	171	171
DB	12	08	00	02 Frais inhérents à l'organisation des élections d'octobre 2018	50	50
DB	12	09	00	02 Achat de biens meubles non durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	0	0
WB	12	10	00	02 Frais de fonctionnement de la cellule "Fonds des calamités publiques"	20	20
DB	12	11	11	02 (Modifié) Etudes, communication et actions de sensibilisation des Pouvoirs locaux à l'échange de données	0	0

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits Initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
DB	12	12	00	02 Cadastre de mandats et des rémunérations et Registre des institutions locales et supra-locales	400	600
DB	31	01	11	02 Subvention à l'intercommunale IMIO dans le cadre de la mutualisation informatique à destination des pouvoirs locaux	684	690
DB	33	01	00	02 Subventions et indemnités	484	484
DB	33	02	00	02 Subventions pour des opérations pilotes de gestion supra-locale	268	268
DB	33	03	00	02 Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)	36	36
DB	33	07	00	02 Subventions pour les ADL	0	0
DB	33	09	00	02 Projets LEADER	0	0
DB	33	10	00	02 Convention sectorielle 2007-2010 - Dialogue Social	300	300
WB	41	01	00	02 Dotation au Fonds wallon des calamités naturelles -Division "Fonds des calamités"	5 460	5 460
DB	41	02	40	02 Subvention de fonctionnement au Centre régional d'aide aux communes	3 282	3 282
DB	41	03	40	02 Subvention de fonctionnement au Conseil régional de la formation	874	874
DB	41	04	40	02 Programme de transition professionnelle	899	899
DB	43	01	22	02 Subventions et indemnités	58	58
DB	43	02	11	02 Fonds des provinces	128 891	128 891
DB	43	03	11	02 Subventions à des intercommunales pour la mise en œuvre d'opérations de gestion supra-	0	0
DB	43	04	21	02 Fonds des communes	1 254 625	1 254 625
DB	43	05	22	02 Intervention spécifique en faveur de Namur capitale	5 970	5 854
DB	43	07	23	02 Intervention régionale complémentaire à verser au Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées et des provinces (CRAC)	57 486	57 486
DB	43	09	11	02 Convention sectorielle 2005-2006	7 600	7 600
DB	43	10	22	02 Subventions dans les entités locales pour les plans e-communes ou assimilés	0	0
DB	43	11	22	02 Subventions pour la formation professionnelle du personnel des pouvoirs locaux	1 265	1 006
DB	43	13	22	02 Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des fonds structurels européens.	0	0
DB	43	14	22	02 Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine, et la sécurité, l'emploi et subventions aux communes pour les agences de développement local	2 234	1 600
DB	43	15	22	02 Compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier en faveur des pouvoirs locaux	33 129	33 129
DB	43	16	22	02 (Nouveau) incitant 2ième pilier pensions aux Pouvoirs locaux GW 24/05/2018	10 460	10 460
DB	43	17	22	02 Subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les plans de cohésion sociale	25 613	24 062
DB	43	18	22	02 (Nouveau) Subventions et indemnités aux grandes villes wallonnes dans le cadre de la prévention du radicalisme	700	700
DB	43	20	00	02 Financement complémentaire aux pouvoirs locaux - Plan Marshall	83 894	76 665
DB	43	22	22	02 COP 21-Aides à l'achat de véhicules non polluants ou adaptation de véhicules aux normes environnementales	1 500	1 500
DB	43	23	22	02 Mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique pour les commerçants ambulants et les forains	375	375
DB	43	24	22	02 Mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique pour les mines, miniers et carriers	5 000	5 000
DB	43	25	22	02 Compensation pour les pouvoirs locaux dans le cadre de la suppression de la taxe sur les mâts, pylones et antennes	1 250	1 250
DB	43	26	00	02 Dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes	34 067	34 067
DB	43	27	00	02 Dotation au Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)	68 740	68 740
DB	43	28	00	02 Dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes	6 316	6 316
DB	45	02	23	02 Transfert de compétences à la Communauté germanophone	27 724	27 724
DB	45	03	00	02 Subventions à des universités pour des projets à destination des pouvoirs locaux	0	0
DB	45	04	00	02 Dotation Cour des comptes nouvelle mission sur la gouvernance	120	120
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	<b>1 770 734</b>	<b>1 761 151</b>
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DB	61	02	41	02 Subvention au Centre régional d'aide aux communes pour l'achat de biens meubles durables	28	28
DB	61	03	41	02 Subvention au Conseil régional de la formation pour l'achat de biens meubles durables	28	28
DB	63	01	00	02 Subventions en capital dans le cadre de l'entretien des infrastructures publiques des pouvoirs subordonnés	0	0
DB	63	02	21	02 Subventions aux communes dans le cadre de l'amélioration du Vivre ensemble et prévention du radicalisme	0	0
DB	74	06	00	02 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	<b>56</b>	<b>56</b>
				<b>Totaux pour le programme 17.02.</b>	<b>1 770 790</b>	<b>1 761 207</b>
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
<b>Programme 17.11.</b>						
<b>Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire</b>						
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
AG	01	01	00	11 Provision pour l'indexation des emplois subsidiés et les accords du non marchand	10 790	10 790
AG	01	02	00	11 Projets cogérés par le SPW et par l'AVIQ dans le cadre de la mesure 16.9 du PwDR - FEADER	0	0
AG	12	01	00	11 Etudes diverses relatives à l'évolution des matières transférées en suite de la sixième Réforme de l'Etat	380	380
AG	12	02	00	11 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques	48	48
AG	33	01	00	11 Soutien à des initiatives transversales	461	461
AG	33	02	00	11 Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre le sida	20	20
AG	33	03	00	11 Soutien à des initiatives diverses	120	120
AG	43	01	00	11 Subventions aux communes pour des actions menées par des associations dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale	1 462	1 462
AG	43	02	00	11 Subventions aux pouvoirs locaux pour les initiatives transversales	90	90
<i>Totaux pour le Titre I.</i>					13 371	13 371
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
AG	51	01	00	11 Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur privé	0	0
AG	63	01	00	11 Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur public	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					0	0
<b>Totaux pour le programme 17.11.</b>					13 371	13 371
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—
<b>Programme 17.12.</b>						
<b>Dotations diverses aux politiques de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles</b>						
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
AG	01	01	00	12 Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de la Santé dans le cadre des fonds structurels européens	0	0
AG	01	05	00	12 Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine du handicap dans le cadre des fonds structurels européens	0	0
AG	41	01	40	12 Intervention régionale en faveur du CRAC - Politique de la Santé	21 605	21 605
AG	41	02	40	12 Intervention en faveur du CRAC dans le cadre du plan de cohésion social - Politique de la Santé	9 140	9 140
AG	41	03	40	12 Soutiens à des missions particulières attribuées par le Gouvernement à l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)	0	0
AG	41	04	40	12 Mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	46	46
AG	41	05	40	12 (Nouveau) Dotation de fonctionnement à la caisse publique d'allocations familiales	28 500	28 500
AG	41	07	40	12 Intervention régionale en faveur du CRAC - Politique de la Famille et des Aînés	4 700	4 700
AG	41	08	40	12 Intervention régionale en faveur du CRAC - CRAC III - Politique de la Famille et des Aînés	11 000	11 000
AG	41	09	00	12 Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du Plan d'inclusion sociale - Politique de la Famille et des Aînés	3 290	3 290
AG	41	10	00	12 Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre des emprunts complémentaires au plan d'inclusion sociale - Politique de la Famille et des Aînés	14 250	14 250
AG	41	11	12	12 Investissement dans les maisons de repos - Marshall 2.vert	0	0
AG	41	12	40	12 Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale - Politique des personnes handicapées	820	820
AG	42	01	90	12 Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses frais de fonctionnement	53 495	53 495
AG	42	02	90	12 (G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	3 255 100	3 255 100
AG	42	03	90	12 (G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions réglementées	1 124 574	1 124 574
AG	42	04	90	12 Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Santé et au Bien-être	34 164	34 164

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
AG	42	05	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Personne handicapée	7 649	7 649
AG	42	06	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Famille	0	0
AG	42	07	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives communes	6 125	6 125
AG	42	08	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)	305	305
AG	42	09	90	12	(NG) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	707	707
AG	45	01	00	12	Aide aux personnes âgées - Transferts à destination du SPF Sécurité sociale	133 800	133 800
AG	45	02	40	12	(Nouveau) Prélèvements opérés par le Gouvernement fédéral pour la gestion des charges hospitalières avant 6ème réforme de l'Etat	166 065	166 065
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						4 875 335	4 875 335
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>							
AG	62	01	10	12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses investissements	1 100	1 100
AG	62	02	20	12	(NG) Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	0	0
AG	62	03	20	12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Santé et au Bien-être	38 533	6 709
AG	62	04	20	12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Personne handicapée	5 260	3 904
AG	62	05	20	12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Famille	0	0
AG	62	06	20	12	(G) Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	5 600	5 600
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						50 493	17 313
<b>Totaux pour le programme 17.12.</b>						4 925 828	4 892 648
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 17.13.</b>							
<b>Action sociale.</b>							
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>							
AG	01	01	00	13	Aide alimentaire	958	958
AG	01	02	00	13	Fonds régional d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère	14 125	13 907
AG	01	03	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens	0	0
AG	01	04	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)	0	0
AG	01	05	00	13	Projets cogérés par le SPW et par l'AVIQ dans le cadre de la mesure 16.9 du PwDR - FEADER	0	0
AG	12	02	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	217	250
JE	12	04	00	13	Frais d'expertise, frais d'étude, frais de procédure, honoraires d'avocats	0	0
WB	12	05	11	13	(Nouveau) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, échanges de pratiques et supports de communication pour la direction interdépartementale de la cohésion sociale	24	24
AG	33	01	00	13	Soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale	1 037	1 020
AG	33	02	00	13	Subventions pour le financement de recherches dans le domaine social	0	0
AG	33	03	00	13	Subventions aux ASBL partenaires des relais sociaux en attente de constitution	0	0
AG	33	04	00	13	Subventions accordées aux initiatives locales d'intégration agréées en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	2 190	1 786
AG	33	05	00	13	Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	5 910	5 910
AG	33	07	00	13	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons communautaires	27 635	27 635
AG	33	08	00	13	Subvention accordée à l'organisme d'interprétariat social chargé d'organiser l'offre d'interprétariat en milieu social	573	582
AG	33	09	00	13	Soutien à des services privés d'insertion sociale	1 791	1 791
AG	33	10	00	13	Subvention accordée à l'organisme spécialisé en accueil des gens du voyage	134	134
AG	33	11	00	13	Services et dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et des violences sexistes	650	445

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits Initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>l = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
AG	33	14	00	13	Subvention aux services d'aide et de soins aux personnes prostituées	663	672
AG	33	15	00	13	Subvention au Réseau wallon de Lutte contre la pauvreté	48	48
AG	33	16	00	13	Subventions à l'ASBL "l'Observatoire du Crédit et de l'endettement"	538	537
AG	33	17	00	13	Subventions à des organismes de coordination et de documentation en matière sociale	200	207
AG	33	18	00	13	Soutien à des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires	177	177
AG	33	19	00	13	Subventions aux centres de service social	7 784	7 733
AG	33	20	00	13	(Modifié) Soutien à des initiatives privées relatives à la médiation de dettes	1 329	1 314
AG	33	23	00	13	Soutien à des initiatives privées en matière d'égalité des chances	307	318
AG	33	25	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre du Fonds structurel européen FEADER	0	0
AG	33	26	00	13	Soutien aux Maisons Arc-en-Ciel en matière d'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres	350	346
WB	33	27	00	13	(Nouveau) Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	0	0
WB	33	28	00	13	(Nouveau) Subventions à un organisme spécialisé en accueil des gens du voyage	3	3
AG	41	01	40	13	Mise en oeuvre, dans le domaine de l'action sociale, des programmes de transition professionnelle	729	729
AG	41	02	40	13	Subventions accordées au FOREM en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	380	378
AG	43	01	52	13	Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale et d'autres pouvoirs publics	1 429	1 432
AG	43	02	32	13	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé socio-environnementale - Secteur public	0	0
AG	43	03	11	13	Subventions aux provinces dans le cadre de la politique des gens du voyage	0	0
AG	43	04	52	13	Soutien à des initiatives publiques relatives à la médiation de dettes	3 457	3 418
AG	43	05	00	13	Subventions aux relais sociaux gérés par des organismes	9 830	9 546
AG	43	06	52	13	Subventions à des organismes publics dans le cadre des opérations "Eté solidaire, je suis partenaire"	0	87
WB	43	07	22	13	(Nouveau) Habitat permanent - Convention de partenariat, études et prestations de services	168	168
JE	43	08	52	13	Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	12 766	12 766
AG	43	09	52	13	Soutien à des services publics d'insertion sociale	2 591	2 591
AG	43	11	00	13	Soutien à des initiatives publiques en matière d'égalité des chances	741	741
AG	43	12	00	13	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons de vie communautaires - secteur public	2 424	2 545
JE	43	13	52	13	Subvention au CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires d'une aide sociale financière en application de la loi du 2 avril 1965 (Fédéral) - Art.60-61	4 840	4 840
JE	43	15	52	13	Subvention aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (Fédéral) - Art. 60-61	92 205	92 205
AG	45	01	24	13	Subventions à des organismes universitaires dans le domaine de l'Action sociale	0	0
AG	45	02	40	13	Contribution à la Commission nationale des Droits de l'Enfant	18	18
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	198 221	197 261

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
AG	51	01 00	13	Exécution de la garantie concernant l'octroi de prêts à taux réduits ou sans taux pour des personnes fragilisées	45	45
AG	52	82 10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur privé	75	75
AG	52	83 10	13	Subsides d'aménagement pour des ASBL partenaires des relais sociaux (CAW - F44)	0	0
AG	62	82 10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur public	0	0
AG	63	01 03	13	Subsides d'équipement en faveur des Centres Publics d'Action Sociale et des relais sociaux	0	0
AG	63	02 03	13	Subsides en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					120	120
<i>Totaux pour le programme 17.13.</i>					198 341	197 381
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—
<b>Programme 17.14. Crèches et petite enfance</b>						
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>						
AG	12	01 11	14	Achat de biens et services non durables spécifiques au programme	145	145
AG	41	05 00	14	Intervention financière en faveur du CRAC dans le cadre du financement alternatif des investissements dans les crèches	4 600	4 600
<i>Totaux pour le Titre I.</i>					4 745	4 745
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
AG	51	06 12	14	Subventions à des établissements d'utilité publique ou à des associations sans but lucratif pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	739	601
AG	53	01 10	14	Primes Babypack	150	150
AG	63	01 51	14	Subventions à des pouvoirs publics pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	654	386
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					1 543	1 137
<i>Totaux pour le programme 17.14.</i>					6 288	5 882
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—
<i>Totaux pour la division organique 17.</i>					6 934 581	6 889 585
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>					—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
<b>Division organique 18.</b>						
<b>Entreprises, emploi et recherche</b>						
<b>Programme 18.01.</b>						
<b>Fonctionnel</b>						
<b>Titre I. - Dépenses courantes</b>						
AG	11	03	00	01 Rémunérations et allocations du personnel	32 632	32 632
AG	12	01	00	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	26	26
JE	12	02	00	01 Dépenses informatiques courantes	160	168
JE	12	03	11	01 (Nouveau) Etudes, relations publiques, documentation, frais de réunions relatifs à des actions transversales économie-emploi-recherche	200	170
CR	12	07	00	01 Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO6	70	70
<b>Totaux pour le Titre I.</b>					<b>33 088</b>	<b>33 066</b>
<b>Titre II. - Dépenses de capital</b>						
CR	74	01	00	01 Achat de biens meubles durables	8	8
CR	74	02	00	01 Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO6	89	89
JE	74	04	00	01 Acquisition de matériel, logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	770	700
<b>Totaux pour le Titre II.</b>					<b>867</b>	<b>797</b>
<b>Totaux pour le programme 18.01.</b>					<b>33 955</b>	<b>33 863</b>
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>					—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—
<b>Programme 18.02.</b>						
<b>Expansion économique.</b>						
<b>Titre I. - Dépenses courantes</b>						
JE	12	02	00	02 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	100	100
JE	12	05	30	02 Frais liés aux conventions du dossier NORDION	0	0
JE	31	03	00	02 Subvention à l'ASBL LIEGE CAREX	0	0
JE	31	04	32	02 Subventions pour la promotion de l'expansion économique	500	100
JE	31	10	02	02 Subventions cofinancées par le FEDER en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et à l'entrepreneuriat - PO « Transition » - Programmation 2014-2020	0	1 310
JE	31	11	02	02 Subventions cofinancées par le FEDER en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et à l'entrepreneuriat - PO « Régions plus développées » - Programmation 2014-2020	0	461
JE	31	13	02	02 Subventions cofinancées par le FEADER en vue de promouvoir le développement d'actions locales d'animation économique - PDR 2014-2020	0	250
JE	41	70	40	02 (Nouveau) Subvention à la SPAQuE pour la gestion de la mission déléguée NORDION	1 896	1 896
<b>Totaux pour le Titre I.</b>					<b>2 496</b>	<b>4 117</b>
<b>Titre II. - Dépenses de capital</b>						
JE	51	02	00	02 Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie, en application du décret du 11 mars 2004.	14 000	11 000
JE	51	03	00	02 Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	25 000	20 000
JE	51	05	00	02 (Modifié) Soutien de la compétitivité des entreprises - mesure carbon leakage	7 500	7 500
JE	51	07	12	02 Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième		
<i>Solde au 1er janvier</i>					102	102
<i>Recettes de l'année en cours</i>					0	0
<i>Disponible pour l'année</i>					102	102
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>					0	0



## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	102	102
JE	51	08	12	02 Primes à l'investissement - Equipements réduisant la consommation d'énergie et les émissions sonores de véhicules (mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique)	8 000	5 000
JE	51	09	12	02 Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	0	0
JE	51	10	00	02 (Modifié) Bas carbone - Stimulation de l'Investissement dans les entreprises existantes ou en création - Mesure 4.2.1 - FEDER - programmation 2014-2020	750	500
JE	51	13	00	02 Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagés privés (Actions prioritaires - mesure 3.4 - Zones franches rurales).	0	0
JE	51	14	12	02 Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	900
JE	51	15	12	02 Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - zones franches rurales (Marshall 2.vert - axe IV)	0	1 000
JE	51	16	00	02 Stimulation de l'Investissement dans les entreprises existantes ou en création - Mesure 1.1.1. Aides à l'investissement cofinancées par l'Union Européenne (FEDER) -programmation 2014-2020	2 250	1 450
JE	51	17	00	02 Financement des programmes spatiaux	2 852	1 852
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	60 352	49 202
				<b>Totaux pour le programme 18.02.</b>	62 848	53 319
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	102	102
				<b>Programme 18.03.</b>		
				<b>Restructuration et développement.</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
JE	12	03	00	03 Commission permanente pour la restructuration des entreprises, en ce compris les frais d'études, d'honoraires	1 100	1 100
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 100	1 100
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
JE	74	05	00	03 Achat de biens patrimoniaux.- Commission de restructuration des entreprises	30	30
JE	81	01	00	03 (Modifié) Interventions stratégiques dans le secteur industriel et au bénéfice des entreprises en restructuration	73 500	73 500
JE	81	02	00	03 (Modifié) Moyens d'actions aux organismes financiers ayant pour but la consolidation et le développement des entreprises wallonnes	95 500	95 500
JE	81	03	00	03 (Modifié) Interventions stratégiques dans le secteur industriel et au bénéfice des entreprises en restructuration	0	0
JE	81	04	00	03 (Modifié) Soutenir la valorisation industrielle des projets de recherche	0	0
JE	81	05	00	03 (Modifié) Soutenir l'innovation, le développement et la croissance des entreprises	0	0
JE	81	06	00	03 (Modifié) Soutenir le développement de l'industrie 4.0 et du secteur numérique	0	0
JE	81	07	00	03 Prêts et garanties dans le cadre des mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique	2 000	2 000
JE	81	26	00	03 Cofinancement dans le cadre des programmes opérationnels "Transition" et "Zones plus développées" - FEDER 2014-2020	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	171 030	171 030
				<b>Totaux pour le programme 18.03.</b>	172 130	172 130
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<b>Programme 18.04.</b>		
				<b>Zonings.</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CD	01	04	00	04 Dépenses de toute nature relatives au développement durable des zones d'activité	50	209
CD	12	02	00	04 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, précomptes immobiliers	342	342

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
CD	31	01	32	04	Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'études diverses	350	350	
CD	33	02	00	04	Subvention à l'ASBL Liège Carex	0	0	
CD	45	01	00	04	Subventions à des universités ou groupement d'universités dans le cadre du développement des zones d'activités économiques	0	0	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						742	901	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
CD	01	02	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques	1 751	1 751	
CD	01	03	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	12 049	12 049	
CD	01	06	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Marshall 2.vert - Axe IV)	14 483	14 483	
CD	01	07	00	04	(Nouveau) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif du redéploiement de l'activité économique (Sowafinal 3 - PWI)	915	915	
CD	i	51	03	11	04	Intervention pour l'acquisition et l'aménagement de terrains et bâtiments industriels, artisanaux et de services ainsi que leurs voies d'accès	100	561
CD	i	51	05	11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004)	6 214	9 662
CD		51	06	11	04	Intervention pour l'acquisition des terrains (décret 11.03.2004) dans les Z.A.E.	1 000	1 875
CD		51	09	11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER) - programmation 2014-2020 - coopération territoriales (INTERREG V)	0	0
CD		51	14	00	04	Expérience pilote-réhabilitation de zones d'activités économiques	300	1 200
CD		51	15	00	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - zone transition)	0	1 750
CD		51	16	00	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - région plus développée)	0	88
CD		61	01	42	04	(Modifié) Actes et travaux de viabilisation et de redynamisation, opérations de rachat (décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques) - UAP	2 800	1 600
CD		63	01	53	04	(Modifié) Actes et travaux de viabilisation et de redynamisation, opérations de rachat (décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques) -	12 250	6 729
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						51 862	52 663	
<i>Totaux pour le programme 18.04.</i>						52 604	53 564	
<i>Dont programme d'investissement</i>						6 314	10 223	
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—	
<b>Programme 18.05.</b>								
<b>Politique économique, réseaux d'entreprises, coopération et encadrement.</b>								
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
JE	01	02	00	05	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure 2.3.3 - FBDER - Soutien aux hubs créatifs	0	950	
JE	12	02	00	05	(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires et frais d'avocats, frais de justice	600	600	
JE	12	04	30	05	(Modifié) Participation à des associations ou consortia européens axés sur des problématiques industrielles et/ou d'innovation	36	36	
JE	12	10	11	05	(Modifié) Soutien au développement des Pôles de compétitivité - frais de jury et de	880	430	
JE	31	03	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise (décret)	600	500	
JE	31	04	00	05	(Modifié) Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité	2 300	1 200	
JE	31	05	00	05	Subvention d'actions destinées à la diffusion et à la promotion de l'esprit d'entreprendre	0	5	
JE	31	06	00	05	(Modifié) Subventions aux réseaux de développement économique	2 000	2 000	
JE	31	09	00	05	Subvention à l'IDBA en vue de soutenir le plan de redéploiement du « Cœur du Hainaut, centre d'énergies »	0	0	
JE	31	10	00	05	Subvention de fonctionnement à la SC Centre d'entreprise et d'innovation HERACLES	0	0	
JE	31	15	00	05	(Modifié) Subventions pour la stimulation de l'économie circulaire en Région wallonne	1 000	500	
JE	33	02	00	05	Subvention à l'ASBL Comité de développement stratégique de la région de Charleroi	0	0	
JE	33	12	00	05	(Modifié) Subventions d'activités pour soutenir le secteur logistique (mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique)	750	500	

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits Initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
JE	35	01	00	05	Participation à des associations ou consortia européens axés sur des problématiques industrielles et / ou d'innovation	0	0
JE	41	02	00	05	Subvention au F.N.R.S. pour le financement de conventions de recherche dans le secteur de l'économie wallonne	0	0
JE	41	03	40	05	Subvention à l'ASE - Faciliter l'entrepreneuriat (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
JE	41	05	40	05	(Modifié) Subvention au groupe SOWALFIN pour mener ses missions d'accompagnement et d'animation économiques	6 922	5 967
JE	41	06	40	05	Subvention à l'ASE - Bourses développement durable (Marshall 2.Vert-Axe V)	0	0
JE	41	07	12	05	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) pour le financement du Centre de référence Circuits courts	0	0
JE	41	08	40	05	(Modifié) Subvention au groupe SOWALFIN pour mener des actions favorisant la création, le développement et l'innovation des entreprises	4 959	4 000
JE	41	09	40	05	Subvention pour les frais de fonctionnement et d'accompagnement liés à la reprise du Fonds de participation	0	0
JE	41	10	40	05	Subvention pour la mise en œuvre d'une politique de soutien aux indépendants	1 159	850
JE	41	11	40	05	(Modifié) Subventions pour l'accompagnement du développement des entreprises	0	0
JE	41	13	40	05	Subvention à l'Agence du Numérique (AdN) pour le financement de ses missions de base	4 136	4 136
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						25 342	21 674
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
JE	81	05	12	05	(Nouveau) Economie circulaire – soutien de la filière plastique - PLAN WALLON D'INVESTISSEMENTS (PW)	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						—	—
<i>Totaux pour le programme 18.05.</i>						25 342	21 674
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 18.06. P.M.E. et Classes moyennes.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
JE	01	01	01	06	(Modifié) Actions de stimulation de la croissance et de la transmission des entreprises	4 550	4 700
JE	01	03	01	06	Financement d'actions pour le développement et le soutien aux commerces	0	0
JE	01	04	00	06	Financement du dispositif des aides de 1er niveau - Provision	0	0
JE	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	300	300
JE	12	03	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions - Direction des Implantations commerciales	700	300
JE	12	04	00	06	Dépenses de fonctionnement de la cellule de Recours sur Implantations Commerciales	14	14
JE	31	01	00	06	Subvention pour frais de fonctionnement de la Société de transmission d'entreprises	0	0
JE	31	02	00	06	Agences de développement local (secteur privé)	0	0
JE	31	03	32	06	Subvention à la SOWALFIN destinée au développement d'une plate-forme pour investisseurs et entreprises	450	450
JE	31	04	00	06	Subventions à la Sowalfin destinées à couvrir ses frais de fonctionnement	2 364	1 773
JE	31	05	32	06	Subvention à la SOWALFIN destinée à couvrir les frais liés à la reprise du Fonds fédéral de participation et provisions diverses	2 000	1 500
JE	31	06	32	06	(Modifié) Actions de stimulation de la création d'activités économiques	1 000	800
JE	31	07	00	06	Subvention complémentaire à la Sowalfin	1 200	900
JE	31	08	32	06	Primes d'emploi octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	8 000	5 000
JE	31	09	32	06	Primes à la consultation octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	0	1 000
JE	31	11	00	06	Subvention de fonctionnement à l'ASBL CIDE-SOCRAN	0	0
JE	31	13	00	06	(Modifié) Subventions dans le cadre du développement et du soutien aux commerces, aux artisans et à la redynamisation des centres-villes	6 900	4 081
JE	31	14	00	06	Subvention à l'ASBL Wallonie Design	0	0
JE	31	15	00	06	Subvention de fonctionnement à la S.C. Centre d'Entreprise et d'Innovation Héraclès	0	0
JE	31	16	00	06	(Modifié) Subvention à la S.A. Wallimage pour la mission d'accueil des tournages en Wallonie ainsi que la promotion de la Wallonie pour le cinéma	500	400
JE	31	17	22	06	Subvention permettant le fonctionnement du pôle de l'image	1 075	1 075
JE	31	18	00	06	Financement du dispositif des aides de premier niveau	9 287	8 240
JE	31	21	00	06	Subvention à l'Office Economique Wallon du Bois	252	252
JE	31	22	00	06	Subvention dans le cadre de la mise en œuvre du plan "CatCh "	1 000	1 000

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nt = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
JE	31	23	00	06	Subvention complémentaire à l'IDEA en vue de soutenir le plan de redéploiement du « Cœur du Hainaut, centre d'énergies"	0	0
JE	31	28	00	06	(Modifié) Subventions octroyées dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité	0	0
JE	32	02	00	06	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation pour le soutien à la création d'activité au travers des bourses de préactivité et à l'innovation des entreprises au moyen des bourses innovations	0	0
JE	41	02	00	06	Programme de transition professionnelle	424	424
JE	41	05	00	06	Subvention au CESW pour les frais liés au fonctionnement de l'Observatoire du Commerce	200	200
JE	41	06	00	06	Subvention à l'Agence Numérique en vue de couvrir les dépenses relatives à la maintenance applicative et corrective du logiciel Logic et au développement d'une interface administrative	0	0
JE	43	02	22	06	Agences de développement local (secteur public)	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						40 216	32 409
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
JE	51	01	12	06	(Modifié) Subventions à Wallimage pour le financement d'Oeuvres - Longs métrages de fiction, d'animation et documentaires et pour la production d'émissions télévisuelles et pour le secteur de la télévision de flux	6 500	6 000
JE	51	04	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises.	76 000	66 000
JE	51	05	12	06	(Modifié) Aides aux PME dans le cadre de la politique e-business et consultance Rentic	0	1 000
JE	51	08	12	06	Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aide au transport par voies navigables	3 000	2 500
JE	51	11	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	0	0
JE	51	12	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	0	0
JE	51	14	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe II)	0	3 850
JE	51	15	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches rurales (Marshall 2.vert - Axe II)	0	723
JE	81	01	12	06	Intervention de la Région dans l'activité Prêts/Garanties de la SOWALFIN	2 500	2 500
JE	81	02	12	06	(Nouveau) Transition énergétique des entreprises: actions visant à faciliter les investissements des entreprises - PLAN WALLON D'INVESTISSEMENTS (PWI)	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						88 000	82 573
<i>Totaux pour le programme 18.06.</i>						128 216	114 982
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 18.11.</b>							
<b>Promotion de l'Emploi.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
JE	12	01	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	136	149
JE	31	06	00	11	Subventions aux structures de gestion de centre ville	0	0
JE	31	07	00	11	(Modifié) Financement SAACE liées à l'entrepreneuriat féminin et à la post-crétion	150	100
JE	33	01	00	11	Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL	1 300	1 250
JE	33	02	00	11	Subventions des missions régionales pour l'emploi	2 632	2 590
JE	33	03	00	11	Subvention aux MIRE pour l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants	0	110
JE	33	05	00	11	Subventions d'actions diverses pour le secteur privé	0	40
JE	33	06	00	11	(Modifié) Fonds structurels 2014 - 2020 - Projets INTERREG - Secteur privé	0	18
JE	33	07	00	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi	60	60
JE	33	09	00	11	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi	2 697	2 697
JE	33	11	00	11	Agences de développement local (secteur privé)	1 920	1 720
JE	33	12	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur associatif	200	200
JE	35	01	00	11	Contribution de la Région wallonne au programme LEED de l'O.C.D.E.	36	36
JE	41	01	40	11	Subventions d'actions en matière d'emploi (secteur public)	50	50
JE	41	05	40	11	Programme de Transition Professionnelle	450	252
JE	41	07	00	11	Cofinancement wallon à l'axe LEADER du programme wallon de développement rural	0	38

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits Initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
JE	41	33	40	11	Subventions à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi	28	33
JE	43	01	22	11	(Modifié) Fonds structurels 2014 - 2020 - Projets INTERREG - Secteur public	0	189
JE	43	02	22	11	Agences développement local (secteur public)	1 842	1 651
JE	43	40	22	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances (secteur public)	21	21
JE	45	01	21	11	Dotation à la Communauté germanophone	34 952	34 952
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						46 474	46 156
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
JE	74	06	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						5	5
<b>Totaux pour le programme 18.11.</b>						46 479	46 161
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 18.12.</b>							
<b>Forem.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
JE	41	01	40	12	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi		
<i>Solde au 1er janvier</i>						0	0
<i>Recettes de l'année en cours</i>						0	0
<i>Disponible pour l'année</i>						0	0
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>						0	0
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>						0	0
JE	41	04	40	12	Plan d'accompagnement à l'emploi	46 349	46 349
JE	41	08	40	12	Subvention de fonctionnement au Forem et pour la gestion du P.R.C.	93 245	93 245
JE	41	09	40	12	Subvention pour l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants et politique de prévention du radicalisme	4 815	4 815
JE	41	11	40	12	Cellules de reconversion collective	6 200	6 200
JE	41	12	40	12	Maisons de l'emploi	5 396	5 396
JE	41	13	40	12	Subventions aux Instances Bassin Enseignement Qualifiant-Formation-Emploi	3 386	3 386
JE	41	14	40	12	Subventions aux CISP	0	0
JE	41	20	40	12	Contrat d'insertion	912	912
JE	41	21	60	12	Subvention aux MIRE pour l'accompagnement dans le cadre du contrat d'insertion	0	0
JE	41	23	40	12	Subvention pour l'Allocation Activation	190 067	190 067
JE	41	24	40	12	Subvention pour Primes et Compléments	5 161	5 161
JE	41	25	40	12	Subvention pour le Congé Education payé	24 891	24 891
JE	41	26	40	12	Subvention pour les Agences locales pour l'Emploi	10 249	10 249
JE	41	27	40	12	Subvention pour Outplacement	577	577
JE	41	28	40	12	Subvention pour le Fonds de l'expérience professionnelle	801	801
JE	41	29	40	12	Subvention pour Dispenses pour formation et études	342	342
JE	41	30	40	12	Frais de fonctionnement liés aux transferts des compétences	7 750	7 750
JE	41	40	40	12	(Modifié) Orientation professionnelle	0	0
JE	41	41	40	12	(Modifié) Sensibilisation et formation à l'esprit d'entreprendre (FOREM)	0	0
JE	41	42	40	12	Subvention pour les mesures d'accompagnement - prélèvement kilométrique - volet Emploi	175	175
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						400 316	400 316
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
JE	61	01	00	12	Subvention pour les investissements du FOREM	5 747	5 747
JE	61	41	00	12	(Modifié) Financement de la modernisation informatique - Dossier unique du demandeur d'emploi	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						5 747	5 747
<b>Totaux pour le programme 18.12.</b>						406 063	406 063
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
Programme 18.13. Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'Intermédiaire du Forem.							
Titre I. - Dépenses courantes							
JE	41	01	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur	3 604	3 604
JE	41	04	40	13	Dépenses inhérentes au programme de transition professionnelle	13 483	13 483
JE	41	05	40	13	Mesures SESAM	46 800	46 800
JE	41	06	40	13	(Modifié) Dispositif APE	640 416	640 416
Totaux pour le Titre I.						704 303	704 303
Totaux pour le programme 18.13.						704 303	704 303
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 18.15. Economie sociale							
Titre I. - Dépenses courantes							
JE	12	02	30	15	Etudes, documentation, séminaires, réunions, frais de procédure et honoraires d'avocats	100	100
JE	12	03	11	15	Prestations de services, consultation et convention d'études	0	50
JE	12	05	11	15	Frais de fonctionnement, de séjour et de représentation, études et documentation pour le Département du développement économique	0	0
JE	31	01	32	15	Subvention d'entreprises d'insertion	9 400	9 400
JE	31	02	00	15	(Modifié) Subventions pour les actions pilotes et la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des coopératives et la promotions des nouveaux modèles économiques, collaboratifs, coopératifs et créatifs	6 400	5 700
JE	31	04	32	15	Subvention des Agences conseil	292	292
JE	31	05	32	15	Subvention pour frais de fonctionnement de la SOWECSOM	338	338
JE	31	06	32	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale	0	0
JE	31	07	32	15	Promotion de l'Economie sociale	0	0
JE	31	12	00	15	Subventions aux structures d'Economie Sociale actives dans le recyclage des déchets	287	287
JE	31	13	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité dont décret IDESS (secteur privé)	1 668	1 668
JE	31	14	00	15	Financement de l'encadrement au sein des entreprises d'insertion agréées dans le cadre du décret IDESS	100	100
JE	31	15	00	15	Soutien aux projets d'accompagnement de bénéficiaires de micro-crédits	0	0
JE	31	21	00	15	Subvention à des Sociétés à finalité sociale immobilières dans le secteur de l'économie	190	190
JE	31	23	00	15	Cofinancement FSE des actions de développement de l'économie sociale - programmation 2014-2020	0	498
JE	31	24	00	15	Promotion des nouveaux modèles économiques collaboratifs, coopératifs et créatifs	0	0
JE	31	25	00	15	(Modifié) Soutien aux projets de micro-crédits en ce compris les micro-crédits coopératifs et leur accompagnement	650	650
JE	31	26	00	15	Actions relatives à l'introduction de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics en faveur des entreprises d'économie sociale	230	170
JE	31	28	00	15	Financement de l'asbl chargée d'assurer la représentation des entreprises d'économie sociale	225	225
JE	33	01	00	15	Subvention à l'asbl Réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie	32	32
JE	40	01	00	15	Subvention au CESW pour frais liés aux missions confiées dans le cadre de la Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale	0	0
JE	41	40	40	15	(Nouveau) Subvention au CESW dans le cadre de la commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale	125	125
JE	43	03	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur public)	0	0
JE	43	04	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité dont décret IDESS (secteur public)	1 375	1 375
Totaux pour le Titre I.						21 412	21 200

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
JE	51	01	00	15	Intervention en faveur de la SA SOWECSOM dans le cadre de la mission déléguée "Fonds d'économie sociale et durable"	15	15
JE	74	06	22	15	Acquisition de biens meubles durables	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						15	15
<b>Totaux pour le programme 18.15.</b>						21 427	21 215
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 18.16.</b> <b>Contrôle disponibilité chômeurs - FOREM</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
JE	41	30	40	16	Subvention pour le Contrôle de la disponibilité des chômeurs	21 288	21 288
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						21 288	21 288
<b>Totaux pour le programme 18.16.</b>						21 288	21 288
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 18.17.</b> <b>Titres services - FOREM</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
JE	41	01	40	17	Subvention pour les Titres Services	441 751	441 751
JE	41	02	40	17	Subvention pour le fonds de formation Titres Services	2 246	2 246
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						443 997	443 997
<b>Totaux pour le programme 18.17.</b>						443 997	443 997
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 18.18.</b> <b>Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles - FOREM</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
JE	41	01	40	18	(Modifié) Droits de tirage sur réduction de cotisations sociales - ONSS	572 719	572 719
JE	41	02	40	18	Droits de tirage sur réduction de cotisations sociales - ONSS	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						572 719	572 719
<b>Totaux pour le programme 18.18.</b>						572 719	572 719
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 18.19.</b> <b>Emplois de proximité</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
JE	12	01	00	19	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	21	21
JE	33	03	00	19	Emplois jeunes non-marchand (secteur privé)	2 840	2 840
JE	33	10	00	19	Conventions de premier emploi - secteur privé	7 231	7 346
JE	33	14	00	19	CPE projets globaux privés	494	503
JE	41	01	40	19	Subventions au CESW	50	50
JE	43	03	00	19	Conventions de premier emploi - secteur public	2 522	2 255

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nt = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
JE	43	04	22	19	CPE projets globaux publics	3 914	3 898
JE	43	05	22	19	Emplois jeunes non-marchand (secteur public)	1 778	1 778
JE	43	06	00	19	Interruption de carrière (Administrations provinciales et locales)	18 520	18 520
JE	45	03	00	19	Interruption de carrière (Région)	2 083	2 083
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	39 453	39 294
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
JE	74	06	00	19	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	5	5
					<b>Totaux pour le programme 18.19.</b>	39 458	39 299
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
<b>Programme 18.21.</b>							
<b>Formation professionnelle</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
JE	12	01	11	21	(Modifié) Plateforme Wallangues	1 346	1 346
JE	12	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	35	228
JE	33	11	00	21	Subvention en vue de promouvoir l'information et l'orientation sur les métiers et les	0	43
JE	33	12	00	21	(Modifié) Subvention à l'interfédération des CISP et accords du non-marchand	11 092	11 061
JE	33	13	00	21	(Modifié) Subventions en vue de promouvoir l'information, l'orientation et la mise en œuvre	1 254	1 169
JE	33	14	00	21	de formations qualifiantes		
JE	33	14	00	21	Subventions aux CISP pour la politique de prévention du radicalisme	1 085	885
JE	33	16	00	21	(Modifié) Subvention pour l'interfédération des CISP	623	623
JE	33	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	0	11
JE	33	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	0	0
JE	33	32	00	21	Subventions en vue de permettre la formation en TIC	1 200	900
JE	33	33	00	21	Cofinancement pour les projets LEADER	0	0
JE	33	36	00	21	(Modifié) Fonds structurels 2014-2020 - INTERREG V - Axes 1, 2, 3 et 4 - Favoriser	0	699
JE	33	36	00	21	l'emploi et la mobilité transfrontalière des travailleurs et intégrer les marchés de l'emploi		
JE	33	36	00	21	(secteur privé)	0	699
JE	33	41	00	21	Subvention en vue de promouvoir les actions de lutte contre les discriminations dans le	0	27
JE	33	41	00	21	secteur de la formation		
JE	33	43	00	21	Subventions diverses aux asbl en matière de formation	0	30
JE	33	44	00	21	Euroskills 2012	0	0
JE	34	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	0	0
JE	41	01	40	21	Mise en œuvre, dans le domaine de la formation, des programmes de transition	400	400
JE	41	16	00	21	Subvention au CESW	150	150
JE	41	36	00	21	(Modifié) Fonds structurels 2014-2020 - INTERREG V - Axes 1, 2, 3 et 4 - Favoriser	0	252
JE	41	36	00	21	l'emploi et la mobilité transfrontalière des travailleurs et intégrer les marchés de l'emploi		
JE	41	36	00	21	(secteur public)	0	252
JE	43	01	12	21	Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière de formation	50	50
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	17 235	17 874
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
JE	52	34	00	21	(Modifié) Fonds structurels 2014-2020 - Dossiers soumis au financement FEDER - Mesure	0	625
JE	52	34	00	21	6.1.1. - Financement d'équipements de pointe et des extensions des capacités physiques		
JE	52	34	00	21	d'accueil pour l'acquisition de nouvelles compétences (secteur privé)	0	625
JE	61	03	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation (secteur public)	0	0
JE	61	34	41	21	(Modifié) Fonds structurels 2014-2020 - Dossiers soumis au financement FEDER - Mesure	0	1 200
JE	61	34	41	21	6.1.1. - Financement d'équipements de pointe et des extensions des capacités physiques		
JE	61	34	41	21	d'accueil pour l'acquisition de nouvelles compétences (secteur public)	0	1 200
JE	72	01	00	21	Centre de formation Saint-Hubert	0	0
JE	74	05	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	5	1 830
					<b>Totaux pour le programme 18.21.</b>	17 240	19 704
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—



## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / n° = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	---	---
				<b>Programme 18.22.</b> <b>Forem - Formation.</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
JE	41	01	40	22 Subvention de fonctionnement au Forem	126 851	126 851
JE	41	04	40	22 Financement du chèque formation	8 400	8 400
JE	41	05	40	22 Subvention pour le projet "Maison des Langues"	300	300
JE	41	06	40	22 Crédit adaptation	4 740	4 740
JE	41	07	40	22 Métiers en pénurie	3 500	3 500
JE	41	08	40	22 Subvention en vue de promouvoir les métiers du secteur non marchand	1 250	1 250
JE	41	10	40	22 Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	23 973	23 973
JE	41	11	40	22 Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle	1 224	1 224
JE	41	13	40	22 Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	900	900
JE	41	14	40	22 Subventions dédiées aux projets de la convention de partenariat Région wallonne, Forem et CPAS	1 340	1 340
JE	41	15	40	22 Subventions aux CISP	84 083	85 098
JE	41	22	40	22 Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités - Airbag	3 900	3 900
JE	41	30	40	22 (Modifié) Formations Tutorat (FOREM)	0	0
JE	41	31	40	22 (Modifié) Validation des compétences (FOREM - CVDC)	0	0
JE	41	32	40	22 (Modifié) Formation métiers en pénurie	0	0
JE	41	33	40	22 (Modifié) Découverte et essai métiers	0	0
JE	41	34	40	22 (Modifié) Plan Langues	0	0
JE	41	38	40	22 (Modifié) Formation - Digitalisation des métiers	0	0
JE	41	39	40	22 Subvention pour les mesures d'accompagnement - prélèvement kilométrique - volet	1 790	1 790
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	262 251	263 266
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
JE	61	01	41	22 Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	1 300	1 300
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1 300	1 300
				<b>Totaux pour le programme 18.22.</b>	263 551	264 566
				<i>Dont programme d'investissement</i>	---	---
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	---	---
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	---	---
				<b>Programme 18.23.</b> <b>Formation agricole.</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
RC	33	06	00	23 Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport	3 600	2 400
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 600	2 400
				<b>Totaux pour le programme 18.23.</b>	3 600	2 400
				<i>Dont programme d'investissement</i>	---	---
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	---	---
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	---	---

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<b>Programme 18.24.</b>							
<b>IFAPME</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
JE	41	05	40	24	Subventions de fonctionnement à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises	17 888	17 888
JE	41	06	40	24	Subventions pour la formation des indépendants (IFAPME)	34 106	34 106
JE	41	07	40	24	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	2 476	2 476
JE	41	20	40	24	(Modifié) Ancien incitant de la formation en alternance	750	750
JE	41	21	40	24	Personnel et fonctionnement (Bonus)	404	404
JE	41	22	40	24	Personnel et fonctionnement (Contrat d'apprentissage industriel)	315	315
JE	41	39	40	24	(Modifié) Formations Tutorat (IFAPME)	0	0
JE	41	40	40	24	(Modifié) Encadrement de la formation en alternance	0	0
JE	41	41	40	24	(Modifié) Validation des compétences (IFAPME - CVDC)	0	0
JE	41	42	40	24	(Modifié) Valorisation de certifications professionnelles	0	0
JE	41	43	40	24	(Modifié) Formation métiers en pénurie et alternance	0	0
JE	41	44	40	24	(Modifié) Expériences pilotes alternance - enseignement supérieur (IFAPME)	0	0
JE	41	45	40	24	(Modifié) Orientation et préparation à la formation en alternance	0	0
JE	41	46	40	24	(Modifié) Formations alliance Emploi-Environnement (IFAPME)	0	0
JE	41	47	40	24	(Modifié) Formation - Digitalisation des métiers	1 250	1 250
JE	41	48	40	24	(Modifié) Plan Langues	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						57 189	57 189
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
JE	61	02	41	24	(Nouveau) Modernisation des centres de formation du réseau IFAPME - PLAN WALLON D'INVESTISSEMENTS (PW)	0	0
JE	61	02	41	24	Subvention à l'IFAPME pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	3 140	3 140
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						3 140	3 140
<b>Totaux pour le programme 18.24.</b>						60 329	60 329
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 18.25.</b>							
<b>Politiques croisées dans le cadre de la formation</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
JE	01	02	00	25	(Modifié) Financement des projets Ecoles Numériques - Digital Wallonia	311	311
JE	01	04	00	25	(Modifié) Plan Numérique pour l'éducation	0	0
JE	01	07	00	25	(Modifié) Subventions aux structures collectives d'enseignement supérieur	2 237	1 831
JE	01	08	00	25	(Modifié) Orientation professionnelle	1 500	1 500
JE	12	02	00	25	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	9	9
JE	12	03	30	25	(Modifié) Etudes et prestations de services dans le cadre des projets Cyberclasses et Ecoles Numériques - Digital Wallonia	1 295	972
JE	12	04	11	25	Frais de fonctionnement liés aux transferts de compétences	1 833	1 444
JE	14	07	10	25	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements des projets cyberécoles et Ecoles Numériques - Plan Numérique	0	0
JE	33	10	00	25	Validation des compétences	225	225
JE	33	12	01	25	Subvention aux actions d'alphabétisation	1 160	1 160
JE	33	14	00	25	(Modifié) Incitants à la formation en alternance	13 000	12 000
JE	41	02	40	25	Dotation à l'Office Francophone de la Formation en Alternance	284	284
JE	41	03	40	25	(Modifié) Plateforme interactive de l'alternance	200	200
JE	41	04	40	25	Subvention au CESW	30	30
JE	43	02	12	25	Subventions diverses aux administrations et pouvoirs publics	0	0
JE	45	02	30	25	Contribution au Service francophone des Métiers et des Qualifications	141	141
JE	45	24	23	25	Subvention à l'AEF - Europe (mission CFC)	159	159
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						22 384	20 266

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
JE	01	03	00	25	(Modifié) Financement des projets Ecoles Numériques - Digital Wallonia	9 631	9 131
JE	01	05	00	25	(Modifié) Plan Numérique pour l'éducation	0	0
JE	01	11	00	25	(Modifié) Subvention en capital dans le cadre du projet « Cité des métiers de Namur»	0	1 250
JE	74	01	00	25	Travaux et fournitures dans le cadre des cyberclasses - plan numérique	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						9 631	10 381
<b>Totaux pour le programme 18.25.</b>						32 015	30 647
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 18.31.</b>							
<b>(Modifié) Soutien, promotion, diffusion et valorisation de la Recherche</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
JE	01	01	00	31	(Nouveau) Subventions relatives à des activités de diffusion, de promotion et d'évaluation de la recherche, de la science, des technologies nouvelles, de l'innovation et du développement technologique	2 115	2 115
JE	01	02	00	31	(Modifié) Subventions relatives au soutien de la valorisation et de la diffusion des résultats de la recherche	5 336	5 336
JE	01	03	00	31	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.2 – FEDER	0	2 410
JE	01	04	00	31	Fonds structurels 2014-2020 – Mesure 1.2 - FSE	0	500
JE	01	05	00	31	(Modifié) Fonds structurels 2014-2020 – Mesures 2.2.1 et 2.3.2 - FEDER	500	1 200
JE	01	06	00	31	(Modifié) Subsidés octroyés aux acteurs wallons de la recherche dans le cadre de leur participation à des programmes internationaux	8 000	7 000
JE	01	07	00	31	(Nouveau) Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche (PAP-AW - mesure 1.2)	0	0
JE	01	08	00	31	(Modifié) Intensification des programmes mobilisateurs dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon (PAP-AW)	0	0
JE	01	09	00	31	(Modifié) Programmes mobilisateurs - Marshall 2.vert	0	900
JE	01	10	00	31	(Nouveau) Soutien aux partenariats d'innovation technologique (PIT) en dehors du domaine des pôles - Marshall 2.vert	0	0
JE	01	11	00	31	Soutien à la coordination et la représentation de la Recherche wallonne dans les réseaux internationaux - Marshall 2.vert	0	0
JE	01	12	00	31	Soutien au développement de stratégies "Proof of concept" - Marshall 2.vert	0	0
JE	01	13	00	31	(Nouveau) Nouvelles filières industrielles et pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche	50 000	44 000
JE	12	01	11	31	(Nouveau) Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et d'experts, études, actions de diffusion des sciences et des technologies	1 500	1 300
JE	31	01	32	31	(Nouveau) Subventions à des entreprises pour des études de faisabilité technique, la protection des droits de propriété industrielle, les services de conseil et soutien à l'innovation (y compris chercheurs FIRST)	7 500	7 000
JE	31	02	12	31	Subventions à des centres collectifs de recherche pour le financement de leurs activités de recherche industrielle, recherche appliquée, développement expérimental, guidance et veille technologique (y compris chercheurs FIRST)	9 000	11 000
JE	31	03	32	31	(Nouveau) Subventions à des entreprises pour le financement de projets de recherche industrielle et de développement expérimental	25 000	12 500
JE	31	04	32	31	(Nouveau) Subventions aux entreprises pour le soutien des innovations de procédé et d'organisation	700	500
JE	41	01	40	31	(Nouveau) Subvention au Parc d'aventures scientifiques	3 607	3 607
JE	45	01	23	31	Subventions accordées dans le cadre de l'accord de coopération avec la Communauté Wallonie-Bruxelles (Contrat d'avenir)	2 860	2 860
JE	45	02	23	31	Subvention en vue de favoriser l'accès et le financement de projets wallons dans le cadre d'appels du Conseil Européen de la Recherche et du programme cadre Horizon 2020	600	600
JE	45	04	20	31	Actions visant à améliorer les conditions de travail des chercheurs Post-Doc - Marshall	0	0
JE	45	05	23	31	Soutien à l'application de la charte européenne du chercheur - Marshall 2.vert	0	0
JE	45	06	00	31	(Modifié) Subventions dans le cadre de l'initiative Welbio et WISD	4 000	1 250
JE	45	07	00	31	Subventions à des universités et établissements assimilés pour leurs activités de recherche industrielle et appliquée (y compris chercheurs FIRST)	31 800	24 577
JE	45	10	00	31	Soutien à l'évaluation, la poursuite et la création des programmes d'excellence - Marshall	0	1 000
JE	45	11	00	31	Soutien au renforcement du programme First Spin-Off - Marshall 2.vert	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						152 518	129 655

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>l = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
JE	01	14	00	31 Initiatives en matière de soutien aux infrastructures de recherche	4 000	2 000
JE	51	01	12	(Nouveau) Subventions pour infrastructures partagées de recherche collective - Plan Wallon d'Investissements (PWI)	0	0
JE	51	02	12	(Nouveau) Subventions aux entreprises pour le financement de projets de développement expérimental en coopération	0	300
JE	81	01	12	(Nouveau) Soutenir le développement expérimental dans les entreprises	85 000	81 000
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					89 000	83 300
<b>Totaux pour le programme 18.31.</b>					241 518	212 955
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—
<b>Programme 18.32.</b> <b>(Modifié) Innovation - Créativité - Numérique</b>						
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
JE	01	03	00	(Modifié) Dépenses de toute nature relatives relatives à Digital Wallonia	15 000	12 000
JE	01	04	00	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures 2.2.1 et 2.3.2 - FEDER	0	0
JE	01	07	00	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche (PAP-AW - mesure 1.2)	0	0
JE	01	08	00	Intensification des programmes mobilisateurs dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon (PAP-AW)	0	0
JE	01	09	10	Programmes mobilisateurs - Marshall 2.vert	0	0
JE	01	10	00	Soutien aux partenariats d'innovation technologique (PTI) en dehors du domaine des pôles - Marshall 2.vert	0	0
JE	01	12	00	Subsides octroyés aux acteurs wallons de la recherche dans le cadre de leur participation à des programmes internationaux	0	0
JE	01	13	00	(Modifié) Actions de stimulation de l'innovation en entreprises	4 250	3 500
JE	01	14	00	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure 1.2 - FSE	0	0
JE	01	15	00	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG V - 2014-2020)	0	550
JE	12	02	00	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	0	0
JE	31	02	12	Subventions à des entreprises pour le financement de projets de recherche industrielle et de développement expérimental	0	0
JE	31	03	00	Subvention de fonctionnement à la S.A. WSL Incubateur	0	0
JE	31	04	22	Subvention de fonctionnement à l'ASBL FUTUROCITE (EURO GREEN IT INNOVATION CENTER)	0	0
JE	31	05	22	Subvention de fonctionnement à l'ASBL MICROSOFT INNOVATION CENTER	0	0
JE	31	06	22	Subvention de fonctionnement à l'ASBL ID CAMPUS	0	0
JE	31	07	00	Subventions aux entreprises pour le soutien des innovations de procédé et d'organisation	0	0
JE	31	08	00	Subvention de fonctionnement à la S.A. I-tech Incubator	0	0
JE	33	01	00	Subvention à l'ASBL Groupement de Redéploiement Economique pour la mise en œuvre du projet « LIEGETOGETHER »	0	0
JE	33	02	00	(Modifié) Subvention à l'asbl Centre de Compétence TechnofuturTIC relative à l'animation et l'encadrement du réseau d'espaces publics numériques et du dispositif de médiation numérique dans les communes de la Wallonie	0	150
JE	40	01	00	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications dans le secteur public	0	0
JE	43	01	00	(Modifié) Développement du réseau des Espaces Publics Numériques (EPN) dans le cadre de la stratégie numérique de Wallonie - appel à projets	0	129
JE	45	01	23	Subvention à la Communauté germanophone dans le cadre de la politique de	75	75
<i>Totaux pour le Titre I.</i>					19 325	16 404

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
JE	51	01	12	32	(Nouveau) Déploiement du Très Haut Débit dans les ZAE situés en zones rurales – appel à projets innovants - PLAN WALLON D'INVESTISSEMENTS (PWI)	0	0
JE	51	03	00	32	Subventions aux entreprises pour le financement de projets de développement expérimental en coopération	0	0
JE	63	02	00	32	Subventions dans le cadre de l'expérience-pilote DIGITAL CITIES (Marshall 2.vert - axe II)	0	1 653
JE	81	01	12	32	Avances récupérables à des entreprises pour le financement de projets de développement expérimental	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						—	1 653
<b>Totaux pour le programme 18.32.</b>						19 325	18 057
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 18.33.</b>							
<b>Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
JE	01	03	00	33	Subventions relatives à des activités de diffusion de promotion et d'évaluation de la recherche, de la science, des technologies nouvelles, de l'innovation et du développement	0	0
JE	01	04	00	33	Subventions relatives au soutien de la valorisation et de la diffusion des résultats de la	0	0
JE	12	02	00	33	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et d'experts, études, actions de diffusion des sciences et des technologies	0	0
JE	12	03	00	33	Frais de jury et d'organisation du programme WALINNOV	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						—	—
<b>Totaux pour le programme 18.33.</b>						—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 18.34.</b>							
<b>Fonds de la Recherche, du développement et de l'Innovation</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
JE	01	01	00	34	Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation		
<i>Solde au 1er janvier</i>						56 899	90 924
<i>Recettes de l'année en cours</i>						25 000	25 000
<i>Disponible pour l'année</i>						81 899	115 924
<b>Dépenses à charge du Fonds</b>						17 000	17 000
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>						64 899	98 924
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						17 000	17 000
<b>Totaux pour le programme 18.34.</b>						17 000	17 000
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						17 000	17 000
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						64 899	98 924
<b>Totaux pour la division organique 18.</b>						3 385 407	3 330 235
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>						—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>						6 314	10 223
<i>Dont fonds budgétaires</i>						17 000	17 000
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						65 001	99 026

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<b>Division organique 19</b>							
<b>Fiscalité</b>							
<b>Programme 19.01.</b>							
<b>Fonctionnel</b>							
<b>Titre I. - Dépenses courantes</b>							
AG	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	21 334	21 334
AG	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	46	46
CR	12	04	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO7	130	130
					<b>Totaux pour le Titre I.</b>	<b>21 510</b>	<b>21 510</b>
<b>Titre II. - Dépenses de capital</b>							
CR	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	0	0
CR	74	03	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO7	0	0
					<b>Totaux pour le Titre II.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
					<b>Totaux pour le programme 19.01.</b>	<b>21 510</b>	<b>21 510</b>
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
<b>Programme 19.02.</b>							
<b>Fiscalité</b>							
<b>Titre I. - Dépenses courantes</b>							
CR	01	01	11	02	Provision destinée à prendre en charge les frais des deux représentants de la Région wallonne au Conseil d'administration de la SCIP	0	0
CR	01	05	00	02	Provision mesures d'accompagnement péage kilométrique	400	400
CR	12	01	00	02	Achats de biens et services, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de fonctionnement	353	373
CR	12	02	00	02	Frais d'impression	1 028	367
CR	12	03	00	02	Expertises, frais de procédure, frais de fonctionnement, honoraires d'avocats	1 300	1 300
CR	12	05	11	02	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	1 984	1 841
CR	12	06	11	02	Provision pour la prise en charge de la partie des frais de fonctionnement de la Structure de Coordination de l'Information patrimoniale (SCIP) supportée par la Région wallonne	0	0
CR	21	01	60	02	Autres Intérêts - Intérêts de retard sur autres que sur dettes commerciales	200	200
CR	34	01	31	02	Remboursements	0	0
CR	45	50	40	02	(Nouveau) Dotation pour le budget de la Structure de Coordination de l'Information patrimoniale (SCIP)	42	42
					<b>Totaux pour le Titre I.</b>	<b>5 307</b>	<b>4 523</b>
<b>Titre II. - Dépenses de capital</b>							
CR	72	01	00	02	Travaux d'aménagement des bâtiments administratifs dédiés au prélèvement kilométrique	120	124
CR	74	01	00	02	Achat de biens meubles durables, y compris de matériel informatique	172	188
CR	74	02	22	02	Provision pour prise en charge de la Région wallonne d'achat de biens meubles pour la Structure de Coordination de l'Information patrimoniale (SCIP)	0	0
CR	74	03	00	02	Applications informatiques - Acquisition et développement	16 142	5 661
					<b>Totaux pour le Titre II.</b>	<b>16 434</b>	<b>5 973</b>
					<b>Totaux pour le programme 19.02.</b>	<b>21 741</b>	<b>10 496</b>
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—

## BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				Dont fonds budgétaires	—	—
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
				Totaux pour la division organique 19.	43 251	32 006
				Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
				Dont programme d'investissement	—	—
				Dont fonds budgétaires	—	—
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
				Division organique 34		
				Provisions interdépartementales pour la programmation 20014-2020 des cofinancements européens		
				Programme 34.01.		
				Cofinancements européens 2014 - 2020		
				Titre I. - Dépenses courantes		
WB	01	01	00	01 Cofinancements européens 2014 - 2020	39 765	87 646
				Totaux pour le Titre I.	39 765	87 646
				Totaux pour le programme 34.01.	39 765	87 646
				Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
				Dont programme d'investissement	—	—
				Dont fonds budgétaires	—	—
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
				Totaux pour la division organique 34.	39 765	87 646
				Dont programme d'investissement	—	—
				Dont fonds budgétaires	—	—
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
				Totaux généraux	15 242 600	15 083 774
				Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
				Dont programme d'investissement	559 022	440 573
				Dont fonds budgétaires	263 984	268 734
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	642 698	753 059
				Vu pour être annexé au projet de décret		

## Titre IV. - SECTION PARTICULIERE

						<i>(En milliers EUR)</i>			
Mi- nistre ordon- nateur	Adm.	Article	(4)	(5)	L I B E L L E S	Solde au 1er janvier 2019	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre 2019
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)		(10)	(11)	(12)	(13)
					<b>PARTIE I.</b>				
					<b>Opérations alimentées par des recettes courantes.</b>				
					<i>Section 10.</i>				
CR	SG	60 02 A			Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le F.E.D.E.R.	-64 800	117 463	72 000	-19 337
CR	DGO3	60 02 A			Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le F.E.O.G.A.	0	0	0	0
CR	SG	60 02 A			Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le F.S.E.	1 471	7	1	1 477
CR	DGO3	60 02 A			Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par l'IFOP	58	0	0	58
CR	DGO3	60 02 A			Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par LIFE	295	600	600	295
CR	DGO2	60 02 A			Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le RTE-T	-10 289	5 200	7 322	-12 411
					<i>Totaux pour la section 10.</i>	-73 265	123 270	79 923	-29 918
					<i>Totaux pour le Titre IV, partie I.</i>	-73 265	123 270	79 923	-29 918
					<b>TOTAUX POUR LE TITRE IV.</b>	-73 265	123 270	79 923	-29 918



**TITRE V - ORGANISMES**  
**Budget initial des recettes pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			
						<i>Agence wallonne de l'air et du climat</i>	
						<b>Programme 01</b> Recettes générales	
						<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>	
CD	01	16	11	01	05300	Vente de services à des tiers	0
CD	01	16	11	02	05300	Redevances perçues dans le cadre des missions de l'Agence	0
CD	01	16	11	03	05300	Produits divers	0
CD	01	46	10	01	05300	Dotation de la Région wallonne en matière d'air	1 356
CD	01	46	10	02	05300	Prélèvement sur le fonds Environnement - partie "chauffagistes"	190
CD	01	46	10	03	05300	Contribution du SPW ou des OIP aux projets Fast-start ou aux projets internationaux en matière de développement durable	0
CR	01	46	10	04	05300	Dotation de la Région wallonne en matière de climat	2 325
CR	01	46	10	05	05300	Participation au financement international des politiques climatiques – Cop21	7 000
CR	01	46	10	06	05300	Prélèvement sur le fonds Kyoto	0
CD	01	46	70	01	05300	Transfert de revenus provenant d'autres unités publiques	375
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	11 246
						<i>Titre II RECETTES EN CAPITAL</i>	
CD	01	77	20	01	05300	Vente de biens d'investissement y compris des biens incorporels	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	0
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	11 246
						<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	11 246
						<i>Total TITRE I - RECETTES COURANTES</i>	11 246
						<i>Total TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</i>	0
						<i>Total TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</i>	0

**TITRE V - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	PR	A.B.			Code fonctionnel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<i>Agence wallonne de l'air et du climat</i>		
						<b>Programme 01 Fonctionnel</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
CD	01	11	11	01	05300	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	0	0
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	0	0
						<b>Programme 02 Politique de l'Air</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
CD	02	12	11	01	05300	Frais de fonctionnement, moyens de communication, véhicules, frais d'entretien, moyens informatiques spécifiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	179	179
CD	02	12	11	02	05300	Analyses, études, relations publiques en matière de qualité de l'air	670	670
CD	02	32	00	01	05300	Subvention au secteur privé en matière de politique de l'air	0	0
CD	02	35	60	01	05300	Exécution du programme Fast Start et interventions dans les projets internationaux en matière de développement durable	130	530
CD	02	41	40	01	05300	Subvention pour l'exploitation des réseaux de mesure de la qualité de l'air	0	0
CD	02	41	40	02	05300	(NOUVEAU) Subvention ad hoc pour des missions de service public de surveillance de la qualité de l'air confiée à l'AwAC et mise en œuvre par l'ISSeP	750	375
CD	02	43	22	01	05300	Subvention aux pouvoirs locaux pour la protection de l'air	0	0
CD	02	44	30	01	05300	Subventions de formations dans le cadre des missions de l'Agence	12	12
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	1 741	1 766
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
CD	02	61	41	01	05300	Subvention en matériel pour l'exploitation des réseaux de mesure de la qualité de l'air	0	0
CD	02	74	10	01	05300	Achat de matériel de transport - Air	0	0
CD	02	74	22	01	05300	Achat de biens meubles et achat de biens meubles spécifiques aux réseaux de mesure de la qualité de l'air	180	144
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	180	144
						<b>TOTAL pour le programme 02</b>	1 921	1 910

**TITRE V - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	PR	A.B.			Code fonctionnel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<i>Agence wallonne de l'air et du climat</i>		
						Programme 03 Politique du Climat		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
CR	03	12	11	03	05300	Analyses, études, relations publiques en matière de changements climatiques	600	600
CR	03	12	11	04	05300	Etudes dont les résultats appartiennent à l'AwAC (climat)	0	0
CR	03	32	00	02	05300	Subvention au secteur privé en matière de politique climat	235	224
CR	03	35	40	01	05300	Contribution à des organismes internationaux	8 200	8 200
CR	03	35	40	02	05300	(MODIFIE) Contributions à des organismes internationaux dans le cadre de l'utilisation du Fonds Kyoto - CODE 8	0	0
CR	03	43	22	02	05300	Subventions aux pouvoirs locaux pour la protection du climat	0	0
CR	03	45	24	01	05300	Subventions à des universités relatives à la recherche en matière de climat	40	40
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	9 075	9 064
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
CR	03	52	10	01	05300	Subventions aux organismes privés pour investissement en matière de politique climat	0	0
CR	03	63	21	01	05300	Subvention aux pouvoirs locaux pour investissements en matière de politique climat	0	0
CR	03	74	22	02	05300	(NOUVEAU) Achat de matériel autre que matériel de transport y compris les licences d'exploitation de logiciels - Climat	250	250
CR	03	74	40	01	05300	Achat de biens incorporels	0	0
CR	03	74	80	01	05300	Etudes dont les résultats appartiennent à l'AwAC (Climat)	0	0
CR	03	81	51	01	05300	Participations à des organismes publics en vue de financer des investissements en faveur du climat	0	0
CR	03	81	70	01	05300	Achats de certificats verts (temporisation)	0	0
CR	03	84	24	01	05300	Participations à l'étranger	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	250	250
						<b>TOTAL pour le programme 03</b>	<b>9 325</b>	<b>9 314</b>
						<b>TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES</b>	<b>11 246</b>	<b>11 224</b>
						<b>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</b>	<b>10 816</b>	<b>10 830</b>
						<b>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</b>	<b>430</b>	<b>394</b>

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des recettes pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			
						<b>Wallonie-Bruxelles International</b>	
						<b>Programme 01</b>	
						<b>Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire de WBI</b>	
						<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>	
WB	01	16	11	01	01130	Récupérations	2 538
WB	01	16	11	02	01130	Recettes exceptionnelles	0
WB	01	16	11	03	01130	BIJ - Dons et legs	0
WB	01	16	11	04	01130	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0
WB	01	16	11	05	01130	BIJ - Récupérations diverses	50
WB	01	16	20	01	01130	Recettes fonctionnelles	145
WB	01	26	10	01	01130	Intérêts sur placements	15
WB	01	26	10	02	01130	BIJ - Intérêts sur placement	1
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	2 749
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	<b>2 749</b>
						<b>Programme 02</b>	
						<b>Produits de la vente d'objets patrimoniaux</b>	
						<i>Titre II RECETTES EN CAPITAL</i>	
WB	02	77	20	01	01130	Produits de la vente de biens mobiliers	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	0
						<b>TOTAL pour le programme 02</b>	<b>0</b>
						<b>Programme 03</b>	
						<b>Intervention du secteur public</b>	
						<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>	
WB	03	46	10	01	01130	Dotation de la RW	23 154
WB	03	46	10	02	01130	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	0
WB	03	46	10	03	01130	Divers	469
WB	03	46	10	04	01130	Moyens transférés de la DO 32 du SPW	115
WB	03	49	11	01	01130	Contribution de la COCOF	252
WB	03	49	24	01	01130	Dotation de la CF	38 215
WB	03	49	24	02	01130	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	3 584
WB	03	49	24	03	01130	BIJ - Moyens financiers du MCF	296
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	66 085
						<b>TOTAL pour le programme 03</b>	<b>66 085</b>
						<b>Programme 04</b>	
						<b>Recettes pour ordre</b>	
						<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>	
WB	04	08	10	01	01130	Divers	2 300
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	2 300
						<b>TOTAL pour le programme 04</b>	<b>2 300</b>
						<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>71 134</b>
						<i>Total TITRE I - RECETTES COURANTES</i>	71 134
						<i>Total TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</i>	0
						<i>Total TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</i>	0

## TITRE VII - ORGANISMES

## Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	PR	A.B.			Code fonctionnel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<b>Wallonie-Bruxelles International</b>		
						<b>Programme 01</b>		
						Montants à payer aux personnes attachées à l'organisme		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
WB	01	11	11	01	01130	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	16 514	16 514
WB	01	11	11	02	01130	Service social	110	110
WB	01	11	11	03	01130	Indemnités couvrant des charges réelles	790	790
WB	01	11	11	04	01130	Indemnités - Heures supplémentaires	40	40
WB	01	11	11	05	01130	Assurance complémentaire. Intervention patronale - carr ext.	140	140
WB	01	11	11	06	01130	BIJ - Frais de personnel	65	65
WB	01	11	11	07	01130	Formation professionnelle	50	50
WB	01	11	11	08	01130	Honoraires forfaitaires	0	0
WB	01	11	20	01	01130	Provision pension (part patronale)	1 454	1 454
WB	01	12	11	01	01130	Frais de bureau	415	400
WB	01	12	11	02	01130	Gestion du contentieux	15	15
WB	01	12	11	03	01130	Autres prestations et travaux par tiers	956	1 000
WB	01	12	11	04	01130	BIJ - Frais de fonctionnement	108	108
WB	01	12	12	01	01130	Locaux et matériel	1 335	1 250
WB	01	21	10	01	01130	Charges financières	830	830
WB	01	21	10	02	01130	BIJ - Charges financières	2	2
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	22 824	22 768
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
WB	01	71	12	01	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0
WB	01	74	22	01	01130	Aménagement de bâtiments	100	100
WB	01	74	22	02	01130	BIJ - Aménagement de bâtiments	0	0
WB	01	74	22	03	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	207	150
WB	01	74	22	04	01130	BIJ - Acquisition mobilier et matériel	0	0
WB	01	91	10	01	01130	Amortissement d'emprunts	1 225	1 225
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	1 532	1 475
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	<b>24 356</b>	<b>24 243</b>
						<b>Programme 02</b>		
						<b>Visibilité Wallonie-Bruxelles</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
WB	02	12	11	01	01130	Visibilité internationale WB	603	414
WB	02	12	11	02	01130	Visibilité internationale WB - subventions	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	603	414
						<b>TOTAL pour le programme 02</b>	<b>603</b>	<b>414</b>

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	LIBELLES	Crédits initiaux		
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
					<b>Wallonie-Bruxelles International</b>				
					<b>Programme 03</b> <b>Programme d'événements exceptionnels</b>				
					<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>				
WB	03	12	11	01	01130	Événements exceptionnels - CF	330	330	
WB	03	12	11	02	01130	Événements exceptionnels - RW	0	0	
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	330	330	
						<b>TOTAL pour le programme 03</b>	<b>330</b>	<b>330</b>	
						<b>Programme 04</b> <b>Représentation de la Communauté française à l'étranger</b>			
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>			
WB	04	11	11	01	01130	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	6 345	6 345	
WB	04	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	5 680	5 680	
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	12 025	12 025	
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>			
WB	04	84	22	01	01130	Aménagements de bâtiments	80	80	
WB	04	84	22	02	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0	
WB	04	84	22	03	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	70	70	
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	150	150	
						<b>TOTAL pour le programme 04</b>	<b>12 175</b>	<b>12 175</b>	
						<b>Programme 05</b> <b>Secteur multilatéral</b>			
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>			
WB	05	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	250	250	
WB	05	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	150	135	
WB	05	33	00	01	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	947	1 040	
WB	05	33	00	02	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW	1 753	1 450	
WB	05	33	00	03	01130	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 32) - RW	115	115	
WB	05	35	40	01	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	4 160	4 160	
WB	05	35	40	02	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	179	179	
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	7 554	7 329	
						<b>TOTAL pour le programme 05</b>	<b>7 554</b>	<b>7 329</b>	

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<i>Wallonie-Bruxelles International</i>		
						<b>Programme 06</b> Secteur bilatéral		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
WB	06	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1 043	1 043
WB	06	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	402	360
WB	06	33	00	01	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	2 250	1 976
WB	06	33	00	02	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	1 800	1 525
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	5 495	4 904
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
WB	06	52	10	01	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	103	81
WB	06	52	10	02	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	193	130
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	296	211
						<b>TOTAL pour le programme 06</b>	5 791	5 115
						<b>Programme 07</b> Politiques sectorielles		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
WB	07	01	00	01	01130	COCOF	252	252
WB	07	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF	3 450	3 089
WB	07	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW	520	466
WB	07	33	00	01	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF	7 239	6 712
WB	07	33	00	02	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	750	665
WB	07	33	00	03	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	3 458	2 887
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	15 669	14 071
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
WB	07	52	10	01	01130	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	0	0
WB	07	52	10	02	01130	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	0	0
WB	07	74	22	01	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	0	0
WB	07	74	22	02	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	0	0
						<b>TOTAL pour le programme 07</b>	15 669	14 071

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	PR	A.B.			Code fonctionnel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<b>Wallonie-Bruxelles International</b>		
						<b>Programme 08</b> <b>Dépenses particulières</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
WB	08	01	00	01	01130	Ristournes et non-valeurs	0	0
WB	08	01	00	02	01130	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	0	0
						<b>TOTAL pour le programme 08</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
						<b>Programme 09</b> <b>Activités du BIJ</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
WB	09	12	11	01	01130	Activités Centre de Ressource SALTO	0	0
WB	09	12	11	02	01130	Programmes internationaux WBI - RW	39	35
WB	09	12	11	03	01130	Activités EURODESK	0	0
WB	09	12	11	04	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	150	150
WB	09	12	11	05	01130	Programmes internationaux WBI - CF	147	147
WB	09	33	00	01	01130	Activités du programme Jeunesse en Action	0	0
WB	09	33	00	02	01130	Contribution MCF dans les activités (Bel'J)	20	20
WB	09	33	00	03	01130	Programmes internationaux WBI - CF	604	590
WB	09	33	00	04	01130	Programmes internationaux WBI - RW	583	565
WB	09	33	00	05	01130	Programmes internationaux WBI - COCOF	0	0
WB	09	33	00	06	01130	Programmes découlant des dons et legs	0	0
WB	09	33	00	07	01130	Activités Centre de Ressource SALTO	0	0
WB	09	33	00	08	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	2 390	2 400
WB	09	33	00	09	01130	Corps de Solidarité Européen	800	800
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	4 733	4 707
						<b>TOTAL pour le programme 09</b>	<b>4 733</b>	<b>4 707</b>
						<b>Programme 10</b> <b>Dépenses pour ordre</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
WB	10	03	10	02	01130	Divers	2 300	2 300
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	2 300	2 300
						<b>TOTAL pour le programme 10</b>	<b>2 300</b>	<b>2 300</b>
						<b>TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES</b>	<b>73 511</b>	<b>70 684</b>
						<i>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</i>	71 533	68 848
						<i>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</i>	1 978	1 836



**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des recettes pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget Initial 2019
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			
					<b>Centre régional d'Aide aux communes</b>		
					<b>Programme 01 Fonctionnement</b>		
					<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>		
DB	01	06	00	01	01820	Résultat exercice antérieur : Excédent subvention - Frais de fonctionnement	0
DB	01	06	00	06	01820	Recettes exceptionnelles	0
DB	01	11	40	04	01820	Récupération frais administratifs comptes de tiers : Frais généraux d'administration	903
DB	01	11	40	05	01820	Participation du personnel dans les titres-repas	15
DB	01	16	20	03	01820	Produits de droits, redevances, produits et profits divers (CRF)	407
DB	01	46	10	03	01820	Produits et subventions diverses SPW	25
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	1 350
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	<b>1 350</b>
					<b>Programme 02 Vente objets patrimoniaux</b>		
					<i>Titre II RECETTES EN CAPITAL</i>		
DB	02	08	30	04	01820	Récupération de garanties déposées	0
DB	02	77	10	03	01820	Véhicules automobiles	0
DB	02	77	20	01	01820	Mobilier	0
DB	02	77	20	03	01820	Matériel	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	0
						<b>TOTAL pour le programme 02</b>	<b>0</b>
					<b>Programme 03 Recettes financières patrimoniales</b>		
					<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>		
DB	03	08	10	01	01820	Réalizations de placements	0
DB	03	08	10	02	01820	Produits divers du patrimoine immobilier	0
DB	03	08	10	03	01820	Reprise de provisions	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	0
						<b>TOTAL pour le programme 03</b>	<b>0</b>
					<b>Programme 04 Intervention de la Région</b>		
					<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>		
DB	04	46	10	01	01820	Subventions au Centre pour frais de fonctionnement du Centre	3 282
DB	04	46	10	02	01820	Subventions au Centre pour frais de fonctionnement du CRF	874
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	4 156

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des recettes pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			
						<i>Centre régional d'Aide aux communes</i>	
						<i>Titre II RECETTES EN CAPITAL</i>	
DB	04	66	41	01	01820	Subventions au Centre pour frais d'établissement du Centre	28
DB	04	66	41	02	01820	Subventions au Centre pour frais d'établissement du CRF	28
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	56
						<b>TOTAL pour le programme 04</b>	<b>4 212</b>
						<i>TOTAL GENERAL DES RECETTES</i>	5 562
						<i>Total TITRE I - RECETTES COURANTES</i>	5 506
						<i>Total TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</i>	56
						<i>Total TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</i>	0

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	PR	A.B.			Code fonctionnel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<b>Centre régional d'Aide aux communes</b>		
						<b>Programme 01</b>		
						<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
DB	01	11	11	01	01820	Rémunération du personnel statutaire	577	577
DB	01	11	11	02	01820	Rémunération du personnel contractuel du Centre	1 875	1 875
DB	01	11	11	03	01820	Rémunération du personnel contractuel du CRF	663	663
DB	01	11	12	04	01820	Autres éléments de rémunération personnel statutaire	59	59
DB	01	11	12	05	01820	Autres éléments de rémunération contractuel du Centre	198	198
DB	01	11	12	06	01820	Autres éléments de rémunération contractuel du CRF	68	68
DB	01	11	20	07	01820	Charges sociales part patronale statutaire	319	319
DB	01	11	20	08	01820	Charges sociales part patronale contractuel du Centre	614	614
DB	01	11	20	09	01820	Charges sociales part patronale CRF	218	218
DB	01	11	31	10	01820	Charges sociales extra-légales intervention patronale Centre	0	0
DB	01	11	40	11	01820	Titre-repas Centre	63	63
DB	01	11	40	12	01820	Titre-repas CRF	21	21
DB	01	11	40	13	01820	Service social Centre	18	18
DB	01	11	40	14	01820	Service social CRF	6	6
DB	01	11	12	15	01820	Indemnités et abonnements déplacement domicile lieu de travail Centre	31	31
DB	01	11	12	16	01820	Indemnités et abonnements déplacement domicile lieu de travail CRF	11	11
DB	01	11	40	17	01820	Indemnités vêtements de travail Centre	4	4
DB	01	11	11	18	01820	Remboursement des rémunérations du personnel détaché Centre	0	0
DB	01	11	11	19	01820	Remboursement des rémunérations du personnel détaché CRF	114	114
DB	01	12	11	20	01820	Formation professionnelle Centre	2	2
DB	01	12	11	21	01820	Formation professionnelle CRF	8	8
DB	01	12	11	22	01820	Honoraires forfait. Med-trav Centre	5	5
DB	01	12	11	23	01820	Honoraires forfait. Med-trav CRF	2	2
DB	01	12	11	24	01820	Cotisations secrétariat social Centre	14	14
DB	01	12	11	25	01820	Cotisations secrétariat social CRF	4	4
DB	01	12	11	26	01820	Retributions autres que celles du personnel : Comité d'orientation du Centre	0	0
DB	01	12	11	27	01820	Retributions autres que celles du personnel CRF	13	13
DB	01	12	11	28	01820	Représentations Centre	4	4
DB	01	12	11	29	01820	Représentations CRF	3	3
DB	01	12	11	30	01820	Déplacements Centre	8	8
DB	01	12	11	31	01820	Déplacements CRF	11	11
DB	01	12	11	32	01820	Bâtiment: entretien, maintenance, charges et divers	90	90
DB	01	12	11	33	01820	Location de matériel et de mobilier	12	12
DB	01	12	11	34	01820	Entretien et réparation du matériel, du mobilier	24	24
DB	01	12	11	35	01820	Entretien et réparation du matériel roulant	7	7
DB	01	12	11	36	01820	Assurances	22	22
DB	01	12	50	37	01820	Impôts, taxes communales et provinciales, taxes circulatoires	0	0
DB	01	12	11	38	01820	Combustibles pour véhicules automoteurs	16	16
DB	01	12	11	39	01820	Divers	1	1
DB	01	12	11	40	01820	Fournitures de bureau	7	7
DB	01	12	11	41	01820	Affranchissement du courrier	5	5
DB	01	12	11	42	01820	Téléphone et télégraphie	10	10
DB	01	12	11	43	01820	Documentation (journaux, périodiques et ouvrages juridiques)	4	4
DB	01	12	11	44	01820	Licences informatiques	1	1
DB	01	12	11	45	01820	Petit matériel de bureau	4	4
DB	01	12	11	46	01820	Divers	0	0
DB	01	12	11	47	01820	Frais généralement quelconques de publications, propagande et publicité Centre	5	5
DB	01	12	11	48	01820	Frais généralement quelconques de publications, propagande et publicité CRF	59	59
DB	01	12	11	49	01820	Réunions et colloques Centre	21	21
DB	01	12	11	50	01820	Réunions et colloques CRF	60	60
DB	01	12	11	51	01820	Mission de consultance Centre	23	23

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	PR	A.B.			Code fonctionnel	LIBELLES	Crédits initiaux		
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
						<i>Centre régional d'Aide aux communes</i>			
DB	01	12	11	52	01820	Mission de consultance CRF	17	17	
DB	01	12	11	53	01820	Honoraires - Formateurs externes CRF	50	50	
DB	01	12	11	54	01820	Prestations techniques CRF	65	65	
DB	01	21	10	55	01820	Charges financières	1	1	
DB	01	21	10	56	01820	Intérêts sur emprunts	0	0	
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>		5 437	5 437
						<i>TOTAL pour le programme 01</i>		5 437	5 437
						<b>Programme 02</b> <b>Dépenses de capital</b>			
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>			
DB	02	74	10	05	01820	Véhicules automobiles	0	0	
DB	02	74	22	01	01820	Mobilier Centre	5	5	
DB	02	74	22	02	01820	Mobilier CRF	8	8	
DB	02	74	22	03	01820	Matériel divers et technique Centre	8	8	
DB	02	74	22	04	01820	Matériel divers et technique CRF	10	10	
DB	02	74	22	06	01820	Matériel informatique Centre	15	15	
DB	02	74	22	07	01820	Matériel informatique CRF	10	10	
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>		56	56
						<i>TOTAL pour le programme 02</i>		56	56
						<i>TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES</i>		5 493	5 493
						<i>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</i>		5 437	5 437
						<i>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</i>		56	56

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des recettes pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			
						<b>Institut Scientifique de Service Public</b>	
						<b>Programme 01</b>	
						<b>Recettes générales</b>	
						<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>	
CD	01	08	20	01	05600	Fonds Moerman (exonérations des exercices antérieurs)	1 230
CD	01	16	11	01	05600	Vente de biens non durables et de services	2 731
CD	01	39	10	01	05600	UE – Interventions	344
CD	01	46	40	02	05600	Subventions DGO2	500
CD	01	46	40	03	05600	Subventions DGO3	16 948
CD	01	46	40	04	05600	Subventions Fédéral	0
CD	01	46	40	05	05600	Subventions DGO4	675
CD	01	46	40	06	05600	(NOUVEAU) Subventions DGO5 (projet européen)	46
CD	01	46	40	07	05600	Subventions DGO6	14
CD	01	46	40	08	05600	Subventions Fluxys	23
CD	01	46	40	09	05600	Subvention DGO1	258
CD	01	46	40	10	05600	Subvention DGO3 (projet européen)	224
CD	01	46	40	11	05600	Subvention Aviq	40
CD	01	46	40	12	05600	Subvention Secrétariat général	214
CD	01	46	40	13	05600	DGO 3 - Environnement Santé	1 000
CD	01	47	80	01	05600	Fonds Moerman (exonérations de l'exercice)	2 290
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	26 537
						<i>Titre II RECETTES EN CAPITAL</i>	
CD	01	66	41	01	05600	Subvention en capital DGO3	2 189
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	2 189
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	<b>28 726</b>
						<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>28 726</b>
						<i>Total TITRE I - RECETTES COURANTES</i>	26 537
						<i>Total TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</i>	2 189
						<i>Total TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</i>	0

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	PR	A.B.			Code fonctionnel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<b>Institut Scientifique de Service Public</b>		
						<b>Programme 01</b>		
						<b>Dépenses courantes</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
CD	01	11	11	01	05600	Rémunérations	13 544	13 544
CD	01	11	11	02	05600	Frais de personnel - Environnement Santé	1 000	1 000
CD	01	11	12	01	05600	Rémunérations correspondant aux charges du passé	1 009	1 009
CD	01	11	12	02	05600	Indemnités déplacements domicile-lieu de travail	89	89
CD	01	11	12	03	05600	Collaboration de tiers et sous-traitance	930	930
CD	01	11	20	01	05600	Cotisations sociales	4 558	4 558
CD	01	11	40	01	05600	Service social, titres-repas, vêtements de travail	502	502
CD	01	12	11	01	05600	Frais de fonctionnement	5 217	5 217
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	26 849	26 849
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
CD	01	74	10	01	05600	Acquisition de véhicules	95	95
CD	01	74	22	01	05600	Acquisition de mobilier et matériel	1 225	1 225
CD	01	74	30	01	05600	Immeubles (infrastructures et SIPP)	522	522
CD	01	74	40	01	05600	Investissements immatériels	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	1 842	1 842
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	<b>28 691</b>	<b>28 691</b>
						<b>TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES</b>	<b>28 691</b>	<b>28 691</b>
						<i>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</i>	26 849	26 849
						<i>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</i>	1 842	1 842

**TITRE V - ORGANISMES**  
**Budget initial des recettes pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			
						<b>Agence wallonne du Patrimoine</b>	
						<b>Programme 01 Recettes générales</b>	
						<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>	
RC	01	06	00	01	08200	Fonds de tiers attribués à l'Agence pour l'exécution de plans d'actions ou de programmes particuliers	0
RC	01	16	11	01	08200	Ventes de biens non durables et de services	325
RC	01	16	11	02	08200	Produits résultant de la gestion de biens régionaux confiés à l'AWAP	84
RC	01	16	11	03	08200	Produits résultant de la vente de documents	135
RC	01	16	20	01	08200	Produits résultant de services en faveur d'administrations publiques autres que la Région wallonne	205
RC	01	28	10	01	08200	Produits de concessions	0
RC	01	28	20	01	08200	Produits de dividendes	0
RC	01	38	10	01	08200	Produits de cotisations	0
RC	01	38	10	02	08200	Produits divers en provenance du privé	540
RC	01	38	10	03	08200	Libéralités reçues dans le cadre du compte de projets	0
RC	01	39	10	01	08200	Interventions des Institutions européennes dans le coût des stages de formation	105
RC	01	46	10	01	08200	Subvention de la Région wallonne	42 121
RC	01	46	10	02	08200	Subvention de la Région wallonne dans le cadre des projets cofinancés par l'UE	30
RC	01	46	10	03	08200	Produits divers en provenance du secteur public	128
RC	01	46	10	04	08200	(NOUVEAU) Subvention de la Région wallonne dans le cadre du Plan wallon d'investissements	1 000
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	44 673
						<i>Titre II RECETTES EN CAPITAL</i>	
RC	01	59	11	01	08200	Interventions des Institutions européennes dans les travaux de rénovation, restauration et réaffectation des bâtiments classés	406
RC	01	61	32	01	08200	Subventions de la Région en matière de travaux de rénovation, restauration et réaffectation des bâtiments classés (part wallonne des projets cofinancés)	609
RC	01	68	11	01	08200	Remboursement de travaux et d'études préfinancés par l'Agence pour compte de pouvoirs subordonnés	0
RC	01	76	32	01	08200	Produits de la vente de biens réhabilités	0
RC	01	77	40	01	08200	Produits de la vente d'objets de valeur	0
RC	01	89	34	01	08200	Remboursement des avances récupérables en vue de l'exécution de fouilles ou de travaux de restauration de monuments, édifices et sites classés	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	1 015
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	<b>45 688</b>
						<i>TOTAL GENERAL DES RECETTES</i>	<b>45 688</b>
						<i>Total TITRE I - RECETTES COURANTES</i>	44 673
						<i>Total TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</i>	1 015
						<i>Total TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</i>	0

**TITRE V - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	PR	A.B.			Code fonctionnel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<b>Agence wallonne du Patrimoine</b>		
						<b>Programme 01</b>		
						<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
RC	01	12	11	01	08200	Frais de voyage et d'éloignement	75	75
RC	01	12	11	02	08200	Fournitures et frais divers (location, maintenance...)	163	163
RC	01	12	11	03	08200	Matériel informatique (fonctionnement)	126	126
RC	01	12	11	04	08200	Locaux et bâtiments administratifs (fonctionnement)	885	885
RC	01	12	11	05	08200	Matériel roulant (fonctionnement des véhicules)	40	40
RC	01	12	11	06	08200	Frais juridiques et financiers	82	82
RC	01	12	11	07	08200	Autres frais de gestion et de fonctionnement	509	509
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	1 880	1 880
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
RC	01	74	22	01	08200	Acquisition de biens meubles durables	230	230
RC	01	74	22	02	08200	Acquisition de matériel divers et licences informatiques	128	128
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	358	358
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	<b>2 238</b>	<b>2 238</b>
						<b>Programme 02</b>		
						<b>Dépenses liées aux missions</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
RC	02	01	00	01	08200	Dépenses de toute nature afférentes à la maintenance du patrimoine wallon	650	650
RC	02	01	00	02	08200	Dépenses de toute nature afférentes au petit Patrimoine Populaire de Wallonie	400	400
RC	02	12	11	01	08200	Dépenses liées à l'exploitation de l'Archéoforum de Liège	199	199
RC	02	12	11	02	08200	Dépenses liées à l'exploitation du CWAB	0	0
RC	02	12	11	03	08200	Dépenses de fonctionnement pour l'archéologie (achats, études, restaurations, objets, fouilles)	1 500	1 500
RC	02	12	11	04	08200	Stages, formations et classes d'éveil : rémunérations des formateurs, fournitures et services	555	555
RC	02	12	11	05	08200	Dépenses liées à l'organisation d'une maîtrise complémentaire en conservation-restauration à la Paix-Dieu	20	20
RC	02	12	11	06	08200	Inventaire du Patrimoine immobilier culturel	48	48
RC	02	12	11	07	08200	Organisation des Journées du Patrimoine	250	250
RC	02	12	11	08	08200	Entretien et fonctionnement des biens classés confiés à l'AWAP	449	449
RC	02	12	11	09	08200	Frais d'études, honoraires et géomatique	801	801
RC	02	12	11	10	08200	Relations publiques, participation et organisations des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, réalisation de documents imprimés, sonores, audiovisuels ou télématiques liées à la sensibilisation au patrimoine	850	850
RC	02	33	00	01	08200	Exécution de jugement et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnité-cautionnement	100	100
RC	02	33	00	02	08200	Subventions liées au programme européen Leader 2014-2020	0	63
RC	02	33	00	03	08200	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2014-2020	250	75



**TITRE V - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	PR	A.B.			Code fonctionnel	LIBELLES	Crédits initiaux		
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
						<i>Agence wallonne du Patrimoine</i>			
RC	02	33	00	04	08200	Subventions à des associations pour la gestion de propriétés régionales	1 135	1 135	
RC	02	33	00	05	08200	Subventions à des associations pour la réalisation ponctuelle de publications, d'expositions ou de manifestations de toute nature relative à la promotion du patrimoine	120	120	
RC	02	33	00	06	08200	Subventions au secteur privé relatives aux journées du Patrimoine	65	65	
RC	02	33	00	07	08200	Subventions au secteur privé pour la réalisation de leur action en faveur du patrimoine, en ce compris la mise en valeur des objets et sites archéologiques	1 815	1 815	
RC	02	33	00	08	08200	Allocations, prix et bourses de formation	4	4	
RC	02	35	50	01	08200	Coopération internationale dans le cadre des missions de l'AWAP	85	85	
RC	02	41	40	01	08200	Quote-part dans le financement du programme de transition professionnelle	101	101	
RC	02	41	40	02	08200	Dotation au CESW pour couvrir les frais de fonctionnement de la CRMSF	280	280	
RC	02	43	11	01	08200	Subventions au secteur public relatives aux journées du Patrimoine	27	27	
RC	02	43	11	02	08200	Subvention au secteur public pour la valorisation par mise en lumière du Patrimoine exceptionnel de Wallonie	503	464	
RC	02	43	11	03	08200	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles, la promotion et la mise en valeur de sites archéologiques	430	430	
RC	02	43	11	04	08200	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaire dans le cadre de la programmation 2014-2020 et suivante (cofinancement) - secteur public	196	65	
RC	02	45	26	01	08200	Dotation à la Communauté germanophone	2 418	2 418	
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>		13 251	12 969
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>			
RC	02	52	10	01	08200	Subvention pour la restauration de monuments classés relevant du secteur privé- Travaux de sauvegarde y compris de fouille	5 496	4 100	
RC	02	61	41	01	08200	Subvention au Commissariat général au Tourisme pour la valorisation du site de l'Abbaye d'Aulne	1 500	1 500	
RC	02	63	11	01	08200	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur public, travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	10 900	8 552	
RC	02	63	11	02	08200	Subventions liées aux "accords-cadres" pour la restauration de biens immobiliers classés du patrimoine exceptionnel- Secteur public et cultes	13 300	10 876	
RC	02	63	11	03	08200	Mise en œuvre des accords de coopérations	0	0	
RC	02	63	11	04	08200	Subvention cofinancées par le FEDER, dans le cadre de la programmation 2014-2020	0	609	
RC	02	63	21	01	08200	Subventions en investissements en vue de la valorisation des collections régionales en matière de patrimoine	0	300	
RC	02	63	21	02	08200	(NOUVEAU) Subventions en investissements en matière de valorisation du patrimoine industriel	4 000	500	
RC	02	71	11	01	08200	Acquisition de droits réels immobiliers	0	0	
RC	02	72	00	01	08200	Travaux de restauration, rénovation, ou réhabilitation de biens appartenant à la Région wallonne, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	3 686	3 840	

**TITRE V - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<i>Agence wallonne du Patrimoine</i>		
RC	02	72	00	02	08200	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation d'autres biens, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	20	20
RC	02	74	22	01	08200	Acquisition de matériels en lien avec les opérations d'investissement	45	45
RC	02	74	30	01	08200	Frais notariés	5	5
RC	02	74	50	01	08200	Acquisition d'objets de valeur et œuvres d'art	0	0
RC	02	81	42	01	08200	Participation dans des sociétés ou partenariats	0	0
RC	02	85	34	01	08200	Avances récupérables en vue de l'exécution de fouilles ou de travaux de restauration de monuments, édifices et sites classés	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	38 952	30 347
						<b>TOTAL pour le programme 02</b>	<b>52 203</b>	<b>43 316</b>
						<i>TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES</i>	54 441	45 554
						<i>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</i>	15 131	14 849
						<i>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</i>	39 310	30 705

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des recettes pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			
						<b>Centre wallon de Recherches agronomiques</b>	
						<b>Programme 01 Recettes générales</b>	
						<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>	
RC	01	08	20	01	04820	Mouvement internes Loi MOERMAN	1 900
RC	01	08	20	02	04820	Mouvements internes réserves	0
RC	01	11	11	01	04820	Intervention dans les rémunérations	0
RC	01	11	40	01	04820	Récupération ATN	92
RC	01	16	11	01	04820	Recettes de prestations	4 400
RC	01	16	11	01	04820	Conventions de recherche	5 390
RC	01	16	11	03	04820	Recettes gestion conventions	0
RC	01	38	60	01	04820	Réduction précompte professionnel Loi Moerman	2 500
RC	01	46	10	01	04820	Subvention de fonctionnement du CRA-W	20 833
RC	01	46	10	02	04820	(NOUVEAU) Subvention de la Région dans le cadre du Plan wallon d'investissements	1 000
RC	01	46	40	01	04820	Subvention personnel APE	290
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	36 405
						<i>Titre II RECETTES EN CAPITAL</i>	
RC	01	66	11	01	04820	Subvention d'investissement	1 515
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	1 515
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	<b>37 920</b>
						<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>37 920</b>
						<i>Total TITRE I - RECETTES COURANTES</i>	36 405
						<i>Total TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</i>	1 515
						<i>Total TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</i>	0

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	PR	A.B.			Code fonctionnel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec.	3-4 sec.	n° ord.			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<b>Centre wallon de Recherches agronomiques</b>		
						<b>Programme 01</b>		
						<b>Fonctionnement</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
RC	01	11	11	01	04820	Rémunérations brutes du personnel	18 304	18 304
RC	01	11	12	01	04820	Autres éléments de la rémunération	2 114	2 114
RC	01	11	20	01	04820	Cotisations sociales et assurances patronales	5 416	5 416
RC	01	11	31	01	04820	Allocations directes : allocations familiales, indemnités, service social	1 066	1 066
RC	01	11	40	01	04820	Autres avantages (nature)	591	591
RC	01	12	11	01	04820	Bâtiments et énergie	892	832
RC	01	12	11	02	04820	Fournitures, services et travaux généraux	982	916
RC	01	12	11	03	04820	(NOUVEAU) Ferme expérimentale et plateforme laboratoire multiservice	2 000	1 000
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	31 365	30 239
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
RC	01	72	00	01	04820	(MODIFIE) Ferme expérimentale et plateforme laboratoire multiservice	0	0
RC	01	72	00	02	04820	Travaux d'assainissement et de sécurisation des bâtiments	659	659
RC	01	72	00	03	04820	Installations	600	600
RC	01	74	10	01	04820	Acquisition matériel roulant	200	200
RC	01	74	40	01	04820	Acquisition brevets, licences	70	70
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	1 529	1 529
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	<b>32 894</b>	<b>31 768</b>
						<b>Programme 02</b>		
						<b>Missions</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
RC	02	12	11	01	04820	Dépenses de fonctionnement général sur conventions	150	140
RC	02	12	11	02	04820	Dépenses de fonctionnement général sur Loi Moerman	167	156
RC	02	12	11	03	04820	Frais de fonctionnement laboratoire	740	690
RC	02	12	11	04	04820	Frais de fonctionnement spéculations végétales	310	289
RC	02	12	11	05	04820	Frais de fonctionnement spéculations animales	270	251
RC	02	12	11	06	04820	Autres frais de fonctionnement scientifique	840	784
RC	02	12	11	07	04820	Frais de fonctionnement scientifique conventions	450	420
RC	02	12	11	08	04820	Frais de fonctionnement scientifique loi Moerman	400	373
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	3 327	3 103
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
RC	02	74	22	01	04820	Acquisition matériel informatique, équipements scientifiques et techniques	1 311	1 311
RC	02	74	22	02	04820	Acquisition équipements scientifiques et techniques CO (conventions)	180	180
RC	02	74	22	03	04820	Acquisition équipements scientifiques et techniques LM (loi Moerman)	1 210	1 210
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	2 701	2 701
						<b>TOTAL pour le programme 02</b>	<b>6 028</b>	<b>5 804</b>
						<b>TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES</b>	<b>38 922</b>	<b>37 572</b>
						<i>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</i>	<b>34 692</b>	<b>33 342</b>
						<i>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</i>	<b>4 230</b>	<b>4 230</b>

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des recettes pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			
						<i>Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique</i>	
						<b>Programme 01</b> <b>Recettes générales</b>	
						<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>	
WB	01	06	00	01	01320	Produits divers	0
WB	01	11	11	01	01320	Remboursement de salaires	225
RC	01	11	11	02	01320	Subventions aux organismes universitaires (CAW) ODT	115
WB	01	11	40	01	01320	Participation du personnel dans les titres-repas	18
WB	01	16	20	01	01320	Produits résultant de conventions / prestations et de la vente de documents	0
WB	01	37	30	01	01320	Exonération précompte professionnel pour le personnel scientifique	595
WB	01	39	10	01	01320	Interventions des Institutions européennes dans le financement des études	0
WB	01	46	10	01	01320	Dotation de fonctionnement à l'IWEPS	5 670
WB	01	46	10	02	01320	Subsides à l'IWEPS pour missions spécifiques complémentaires au programme de recherche	0
WB	01	46	10	03	01320	Mener une évaluation du plan Marshall	0
AG	01	46	10	04	01320	Recettes liées à la mise en œuvre d'un Observatoire de la santé de la Santé	120
CD	01	46	10	05	01320	Subvention à l'IWEPS pour le financement du programme de travail de l'Observatoire de la Mobilité	0
JE	01	46	10	06	01320	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'Emploi	33
JE	01	46	10	07	01320	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de la cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	0
JE	01	46	10	08	01320	Subside à l'IWEPS pour missions spécifiques en matière économique ( rapport économie wallonne )	32
WB	01	46	10	09	01320	Recettes liées à la mesure A.2 (action A.2.C) du PM2.Vert - " Développer des indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique"	0
JE	01	46	10	10	01320	Recettes liées aux pôles de compétitivité	0
WB	01	46	10	11	01320	Subside interreg GEDIDOT	104
JE	01	46	10	12	01320	Subside interreg POM-GREZELLOOS COMPTENT	16
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	6 928
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	<b>6 928</b>
						<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>6 928</b>
						<i>Total TITRE I - RECETTES COURANTES</i>	<b>6 928</b>
						<i>Total TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</i>	0
						<i>Total TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</i>	0

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	PR	A.B.			Code fonctionnel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<i>Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique</i>		
						<b>Programme 01</b>		
						<b>Budget de Fonctionnement</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
WB	01	11	11	01	01320	Rémunérations selon barème	3 713	3 713
WB	01	11	12	01	01320	Autres éléments de la rémunération (PV AFA, AF/AR)	425	425
WB	01	11	12	02	01320	Déplacement domicile lieu de travail	38	38
WB	01	11	20	01	01320	Cotisations et assurances patronales (ONSS)	984	984
WB	01	11	33	01	01320	Cotisations pensions secteur public	380	380
WB	01	11	40	01	01320	Autres avantages (Chèques-repas)	75	75
WB	01	11	40	02	01320	Service social	22	22
WB	01	11	40	03	01320	Bien-être au travail	8	8
WB	01	12	11	01	01320	Autres frais liés au personnel (missions)	50	50
WB	01	12	11	02	01320	Frais de formation des membres de l'IWEPS	34	34
WB	01	12	11	03	01320	Frais de participation à des colloques, séminaires, etc.	5	5
WB	01	12	11	04	01320	Frais d'organisation de réunions, colloques, séminaires, etc.	48	48
WB	01	12	11	05	01320	Frais et indemnités versés aux membres du CWEPS	1	1
WB	01	12	11	06	01320	Défraiement de tiers lors des procédures d'engagement de personnel	1	1
WB	01	12	11	07	01320	Fournitures et frais divers	50	50
WB	01	12	11	08	01320	Location / maintenance de matériel divers dont technique	10	10
WB	01	12	11	09	01320	Charges des locaux et bâtiments administratifs	88	88
WB	01	12	11	10	01320	Frais divers de fonctionnement (juridiques / financiers / assurances / autres)	50	50
WB	01	12	11	11	01320	Communication et diffusion	66	66
WB	01	12	11	12	01320	Véhicule de fonction : entretien, réparation, carburant et assurance	12	12
WB	01	12	11	13	01320	Fonctionnement informatique (petit matériel et accès)	7	7
WB	01	12	11	14	01320	Licences informatiques génériques	28	28
WB	01	12	11	15	01320	Licences informatiques spécialisées	87	87
WB	01	12	11	16	01320	Livres et revues de bibliothèque	27	27
WB	01	12	12	01	01320	Loyer	290	290
WB	01	12	50	01	01320	TVA	4	4
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	6 503	6 503
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
WB	01	74	10	01	01320	Achat de biens meubles durables non spécifiques - véhicule de fonction	0	0
WB	01	74	22	01	01320	Données	33	33
WB	01	74	22	02	01320	Centrale et postes téléphoniques	1	1
WB	01	74	22	03	01320	Réseau et serveurs informatiques	0	0
WB	01	74	22	04	01320	Ordinateurs	19	19
WB	01	74	22	05	01320	Acquisition matériel divers, copieurs, imprimantes	3	3
WB	01	74	22	06	01320	Mobilier	6	6
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	62	62
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	<b>6 565</b>	<b>6 565</b>

## TITRE VII - ORGANISMES

## Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	PR	A.B.			Code fonctionnel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<i>Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique</i>		
						<b>Programme 02</b>		
						<b>Dépenses liées aux missions décrétales</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
WB	02	12	11	21	01320	Conventions de recherche	156	100
WB	02	12	11	22	01320	Enquêtes	0	0
JE	02	12	11	23	01320	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour l'Observatoire de l'Emploi	33	33
CD	02	12	11	24	01320	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour l'Observatoire de la Mobilité	0	0
JE	02	12	11	25	01320	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour la cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	0	0
JE	02	12	11	26	01320	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services en matière économique	43	22
AG	02	12	11	27	01320	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour l'Observatoire de la Santé	0	0
WB	02	12	11	28	01320	Bourses doctorats IPRA	89	89
WB	02	12	11	29	01320	Inter-fédéralisation	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	321	244
						<b>TOTAL pour le programme 02</b>	321	244
						<b>TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES</b>	6 886	6 809
						<i>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</i>	6 824	6 747
						<i>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</i>	62	62

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des recettes pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			
					<b>Commissariat général au Tourisme</b>		
					<b>Programme 01</b>		
					<b>Recettes générales</b>		
					<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>		
RC	01	11	11	11	04730	Remboursement des traitements du personnel détaché	90
RC	01	11	40	10	04730	Participation du personnel dans les titres repas	23
RC	01	12	12	30	04730	Produits de la location de bâtiment	46
RC	01	16	11	03	04730	Produits de la vente de bois	30
RC	01	16	12	01	04730	Ventes de biens non durables et services au CGT	6
RC	01	16	12	02	04730	Produits résultants de convention/prestations	30
RC	01	38	10	02	04730	Produits des amendes administrative	3
RC	01	38	30	01	04730	Produits divers en provenance du privé	35
RC	01	46	10	11	04730	Subvention de la Région wallonne (fonctionnement)	53 217
RC	01	46	10	12	04730	Subvention de la Région wallonne (Dossiers Europe)	2 550
RC	01	46	10	13	04730	Subvention de la Région wallonne (Aide à l'emploi)	135
RC	01	46	10	15	04730	Subvention de la Région wallonne - Subsides FEDER/CGT - projets propres	150
RC	01	46	10	16	04730	(NOUVEAU) Subvention de la Région wallonne dans le cadre du Plan wallon d'investissements	2 500
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	58 815
						<i>Titre II RECETTES EN CAPITAL</i>	
RC	01	52	10	20	04730	Remboursement de subvention (secteur privé)	300
RC	01	63	21	30	04730	Remboursement de subvention (secteur public)	300
RC	01	66	11	01	04730	Subvention de la Région wallonne pour le financement d'infrastructures routières à vocation touristique	0
RC	01	66	41	02	04730	Subvention de l'AWAP pour la valorisation du site de l'Abbaye d'Aulne	1 500
RC	01	76	32	01	04730	Valorisation du patrimoine du CGT	1 000
RC	01	77	20	01	04730	Produits de la vente d'autres actifs immobilisés	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	3 100
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	<b>61 915</b>
						<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>61 915</b>
						<i>Total TITRE I - RECETTES COURANTES</i>	<b>58 815</b>
						<i>Total TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</i>	<b>3 100</b>
						<i>Total TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</i>	<b>0</b>



**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	PR	A.B.			Code fonctionnel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<b>Commissariat général au Tourisme</b>		
						<b>Programme 01</b>		
						<b>Dépenses courantes</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
RC	01	11	11	01	04730	Rémunérations : traitements bruts imposables	4 829	4 829
RC	01	11	12	02	04730	Autres éléments de la rémunération	528	528
RC	01	11	20	03	04730	ONSS, cotisations et assurances patronales	2 197	2 197
RC	01	11	40	05	04730	Autres avantages	220	220
RC	01	12	11	10	04730	Autres frais liés au personnel (secrétariat social, formations, assurances, SSA, ...)	140	140
RC	01	12	11	11	04730	Frais de voyage et de déplacements	100	100
RC	01	12	11	12	04730	Fournitures et frais divers	98	93
RC	01	12	11	14	04730	Location/maintenance de matériel divers dont technique	10	10
RC	01	12	11	18	04730	Matériel roulant (fonctionnement, carburants, ...)	20	20
RC	01	12	11	19	04730	Frais de déménagement	0	0
RC	01	12	11	20	04730	Matériel informatique et téléphonie voice IP (fonctionnement)	140	140
RC	01	12	11	21	04730	Cafétéria - fonctionnement	20	20
RC	01	12	12	15	04730	Locaux et bâtiments administratifs (location)	760	760
RC	01	12	12	16	04730	Locaux et bâtiments administratifs (fonctionnement, entretien, gardiennage, ...)	300	300
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	9 362	9 357
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
RC	01	74	10	02	04730	Acquisition de véhicules	0	0
RC	01	74	22	04	04730	Matériel et travaux informatiques et télécoms	75	75
RC	01	74	22	05	04730	Mobilier (acquisition)	20	20
RC	01	74	22	07	04730	Travaux d'aménagement bâtiment administratif	15	15
RC	01	74	22	08	04730	Divers	24	24
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	134	134
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	<b>9 496</b>	<b>9 491</b>
						<b>Programme 02</b>		
						<b>Dépenses liées aux missions</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
RC	02	12	11	01	04730	Entretien des bâtiments y compris les impôts grevant les bâtiments	300	300
RC	02	12	11	02	04730	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et honoraires d'avocats	500	500
RC	02	12	11	04	04730	Actions spécifiques relatives à la mise en œuvre de la démarche Wallonie Destination Qualité (études, sous-traitances, documentation, relations publiques,...)	299	299
RC	02	12	11	05	04730	Actions spécifiques menées par la Direction de la Stratégie (études, sous-traitances, documentation, relations publiques, fonctionnement, acquisition de matériel ou de logiciels informatiques spécifiques au collationnement, à l'analyse et à la diffusion de données relatives à la politique touristique de la Wallonie)	630	630
RC	02	12	11	07	04730	Etudes, relations publiques, documentation, participations à des séminaires et colloques, frais de réunions, fourniture de biens et de services liés à la gestion informatique des informations touristiques	900	900
RC	02	12	11	08	04730	Etudes et fournitures relatives aux hébergements touristiques, attractions touristiques, itinéraires touristiques balisés et organismes touristiques	415	359

## TITRE VII - ORGANISMES

## Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	PR	A.B.			Code fonctionnel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<b>Commissariat général au Tourisme</b>		
RC	02	12	11	22	04730	Etudes , actions de dynamisation, démarche "qualité", bases de données, en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEDER, période de programmation 2014-2020	0	100
RC	02	12	11	23	04730	Mission de veille et d'observation dans le cadre de projets cofinancés (Transition 2014-2020)	0	98
RC	02	12	11	24	04730	Marketing digital dans le cadre de projets cofinancés (Interreg V - Grande région 2014-2020)	200	200
RC	02	33	00	01	04730	Subventions en matière de promotion touristique	3 085	3 085
RC	02	33	00	02	04730	Subvention de fonctionnement à l'Organisme agréé en charge de la gestion du label « endroit de camp »	285	285
RC	02	33	00	04	04730	Subvention de fonctionnement aux organismes touristiques	3 255	3 100
RC	02	33	00	05	04730	Subventions complémentaires aux Maisons du Tourisme dans le cadre du programme Wallo'net	160	160
RC	02	33	00	06	04730	Subventions de fonctionnement accordées aux associations et organismes chargés de la gestion des infrastructures touristiques	883	883
RC	02	33	00	07	04730	Subventions pour la réalisation de balisages	0	0
RC	02	33	00	09	04730	Subvention pour le développement de réseaux de produits touristiques	0	0
RC	02	33	00	10	04730	Subvention aux organismes touristiques et aux ASBL de filière de produits dans le cadre de la plate forme Tour-I-Wal et de l'adaptation de leurs sites web	450	450
RC	02	33	00	11	04730	Subvention pour le soutien à la professionnalisation du secteur touristique, la dynamisation de ses réseaux professionnels et la mise en œuvre de stratégies concertées	1 344	1 284
RC	02	33	00	13	04730	Subventions en faveur d'actions touristiques aux asbl - FEDER 2014-2020	0	450
RC	02	33	00	14	04730	Subventions en faveur d'actions touristiques aux asbl - FEADER 2014-2020	0	400
RC	02	33	00	15	04730	Subventions aux asbl dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté	200	200
RC	02	41	10	03	04730	Programme de Transition professionnelle (PTP)	260	260
RC	02	41	10	15	04730	Valorisation du patrimoine du CGT - Retour vers la Région wallonne	0	0
RC	02	41	22	02	04730	Subvention en faveur de projets touristiques d'intérêt régional	0	0
RC	02	41	40	01	04730	Subvention de fonctionnement à Wallonie Belgique Tourisme (WBT)	6 273	6 273
RC	02	41	40	04	04730	Subvention à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	225	225
RC	02	41	40	07	04730	Subvention au Centre d'Ingénierie Touristique en Wallonie (CITW+)	150	150
RC	02	41	40	09	04730	Subvention à WBT pour réaliser des actions de promotion y compris celles initiées par ses clubs	5 250	5 250
RC	02	41	40	10	04730	Subvention de fonctionnement à Immowal	1 000	1 000
RC	02	41	40	11	04730	Subvention au CESW	20	20
RC	02	41	60	05	04730	Subvention de fonctionnement et de valorisation touristique à l'A.S.B.L. « Les Lacs de l'eau d'Heure »	2 560	2 560
RC	02	43	40	06	04730	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEDER 2014-2020	0	500
RC	02	43	40	07	04730	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEADER 2014-2020	0	0
RC	02	43	40	08	04730	Subventions en faveur de projets de développement des massifs forestiers et des resorts touristiques	0	0
RC	02	45	26	01	04730	Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique (ATEB)	85	85
						<b>TOTAL pour le Titre I</b>	<b>28 729</b>	<b>30 006</b>
						<b>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</b>		
RC	02	01	00	01	04730	(NOUVEAU) Dépenses de toute nature dans le cadre du Plan wallon d'Investissements	40 000	2 500
RC	02	51	12	05	04730	Subventions aux hébergements touristiques	4 375	4 375
RC	02	51	12	06	04730	Subventions en matière de Villages de vacances et terrains de caravanage	220	220
RC	02	51	12	07	04730	(MODIFIE) Subventions pour les hébergements insolites	200	100
RC	02	51	12	08	04730	Subventions en faveur des endroits de camps	0	100
RC	02	52	10	01	04730	Subvention pour l'acquisition de matériel pour les Maisons du Tourisme	0	0

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget Initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<b>Commissariat général au Tourisme</b>		
RC	02	52	10	04	04730	Subventions pour l'achat de bâtiments et pour travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures destinées à la promotion du tourisme social	2 650	2 300
RC	02	52	10	05	04730	Subventions aux ASBL en matière d'équipements touristiques	1 300	1 300
RC	02	52	10	06	04730	Subventions en matière d'attractions touristiques	500	500
RC	02	52	10	11	04730	Subventions à des ASBL en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEDER 2014-2020	0	0
RC	02	52	10	12	04730	Subventions à des ASBL en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEADER 2014-2020	0	188
RC	02	63	21	01	04730	Subventions aux pouvoirs subordonnés en matière d'équipements touristiques	5 118	4 000
RC	02	63	21	04	04730	Equipement des sites d'accueil en matière de tourisme fluvial.	0	0
RC	02	63	21	05	04730	Primes dans le cadre du plan d'action habitat permanent dans les équipements touristiques	10	10
RC	02	63	21	06	04730	Equipement de sites d'accueil pour motorhomes et camping-cars	250	250
RC	02	63	21	11	04730	Subventions à des opérateurs publics en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEDER 2014-2020	0	1 500
RC	02	63	21	12	04730	Subventions à des opérateurs publics en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEADER 2014-2020	0	1 087
RC	02	63	21	13	04730	Subventions en faveur de projets de développement des massifs forestiers et des resorts touristiques	800	800
RC	02	63	42	07	04730	Financement de travaux d'intérêts publics à l'ASBL Les Lacs de l'Eau d'Heure	800	800
RC	02	72	00	01	04730	Achat de terrains et de bâtiments – construction, aménagement et premier équipement d'infrastructures touristiques régionales	2 650	1 272
RC	02	72	00	04	04730	Travaux de rénovation et acquisition de mobilier destiné aux infrastructures touristiques régionales	200	200
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	59 073	21 502
						<b>TOTAL pour le programme 02</b>	<b>87 802</b>	<b>51 508</b>
						<b>TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES</b>	<b>97 298</b>	<b>60 999</b>
						<i>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</i>	<b>38 091</b>	<b>39 363</b>
						<i>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</i>	<b>59 207</b>	<b>21 636</b>

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des recettes pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			
					<b>Fonds wallon des calamités naturelles</b>		
					<b>Programme 01</b> <b>Fonds wallon des Calamités publiques</b>		
					<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>		
WB	01	46	10	01	01600	Dotation de la Région wallonne en faveur du Fonds wallon des calamités publiques	5 460
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	5 460
						<i>Titre II RECETTES EN CAPITAL</i>	
WB	01	77	20	01	01600	Recettes en capital	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	0
						<i>Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS</i>	
WB	01	96	10	01	01600	Produits d'emprunts	0
						<i>TOTAL pour le Titre III</i>	0
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>	<b>5 460</b>
						<b>Programme 02</b> <b>Fonds wallon des Calamités agricoles</b>	
						<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>	
RC	02	46	10	01	01600	Dotation de la Région wallonne en faveur du Fonds wallon des calamités agricoles	15 000
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	15 000
						<i>Titre II RECETTES EN CAPITAL</i>	
RC	02	77	20	01	01600	Recettes en capital	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	0
						<i>Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS</i>	
RC	02	96	10	01	01600	Produits d'emprunts	0
						<i>TOTAL pour le Titre III</i>	0
						<b>TOTAL pour le programme 02</b>	<b>15 000</b>
						<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>20 460</b>
						<i>Total TITRE I - RECETTES COURANTES</i>	<b>20 460</b>
						<i>Total TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</i>	0
						<i>Total TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</i>	0

**TITRE VII - ORGANISMES**  
**Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2	3-4	n°			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
		sec	sec	ord.				
						<b>Fonds wallon des calamités naturelles</b>		
						<b>Programme 01</b>		
						<b>Programme fonctionnel</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
RC	01	12	11	01	01600	Fonctionnement général	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	0	0
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
RC	01	74	22	01	01600	Dépenses de toutes natures	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	0	0
						<b>TOTAL pour le programme 01</b>		
						0	0	0
						<b>Programme 02</b>		
						<b>Fonds wallon des Calamités publiques</b>		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
WB	02	03	10	01	01600	Mises en réserve	0	0
WB	02	12	11	01	01600	Frais évaluations d'experts et d'avocats	160	160
WB	02	34	41	01	01600	Intervention en faveur du secteur autre que public	3 300	3 300
WB	02	43	22	01	01600	Intervention en faveur du secteur public	2 000	2 000
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	5 460	5 460
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
WB	02	74	22	01	01600	Dépenses de toutes natures	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	0	0
						<b>TOTAL pour le programme 02</b>		
						5 460	5 460	5 460

## TITRE VII - ORGANISMES

## Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<i>Fonds wallon des calamités naturelles</i>		
						Programme 03 Fonds wallon des Calamités agricoles		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
RC	03	03	10	01	01600	Mises en réserve	0	0
RC	03	34	41	01	01600	Intervention en faveur du secteur autre que public	15 000	15 000
RC	03	43	22	01	01600	Intervention en faveur du secteur public	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	15 000	15 000
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
RC	03	74	22	01	01600	Dépenses de toutes natures	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	0	0
						<b>TOTAL pour le programme 03</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
						<b>TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES</b>	<b>20 460</b>	<b>20 460</b>
						<b>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</b>	<b>20 460</b>	<b>20 460</b>
						<b>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>